Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

# Projet de territoire

# Table des matières

Introduction générale ..... 4
Partie 1 - Diagnostic territorial de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ..... 6
1. Un contexte territorial marqué par une tradition de coopération, la ruralité et l'influence urbaine ..... 6
A. Un nouvel EPCI issu d'une fusion récente ..... 6
B. Un territoire à dominante rurale, sous influence urbaine ..... 7
**1.** Un territoire intégré aux territoires environnants ..... 7
2. Un territoire aux caractéristiques naturelles et paysagères remarquables ..... 8
2. Les dynamiques à l'œuvre à l'échelle du territoire ..... 10
A. Une démographie dynamique et une population socialement hétérogène ..... 10
1. Des profils de communes variés démographiquement ..... 10
2. Une population qui progresse ..... 11
3. Une population active importante ..... 12
**Enjeu principal** ..... 13
B. Un dynamisme économique et une attractivité du territoire confirmés ..... 14
1. Un dynamisme et une diversité économique ..... 14
Dynamisme économique et emplois ..... 14
Poids des différents secteurs économiques ..... 14
Un dynamisme limité par l'offre d'accueil ..... 15
Une offre de commerces inégalement répartie ..... 16
2. Un territoire d'industrie historique et d'innovation ..... 17
Des industries importantes implantées sur le territoire ..... 17
Émergence de nouvelles industries innovantes ..... 17
La filière Cuir : une filière historique ..... 18
3. Une destination touristique attractive au patrimoine riche ..... 18
Un patrimoine territorial riche ..... 18
Une destination touristique attractive ..... 20
**Principaux enjeux** ..... 20
4. Un territoire marqué par l'agriculture ..... 20
Un secteur au poids économique important ..... 20
Une agriculture essentiellement viticole et de grandes cultures ..... 22
**AFOM** ..... 25
C. Un aménagement du territoire au service de la cohésion sociale et territoriale ..... 26
Un maillage territorial des services et équipements de sport, loisirs et culture relativement bon ..... 26
Une bonne répartition des équipements et services éducatifs, pour l'enfance et la jeunesse ..... 27
Des services de santé et équipements médico-sociaux à renforcer pour un accès plus homogène ..... 29
Un maillage des équipements relativement homogène ..... 29

L'enjeu du maintien des professionnels de santé sur le territoire ..... 29
La prise en charge des séniors ..... 30
Principal enjeu ..... 31
Des quartiers prioritaires aux enjeux spécifiques ..... 31
2. Une prédominance de l'habitat individuel résidentiel ..... 33
Un parc de logement caractéristique d'un territoire à vocation résidentielle ..... 34
Des fragilités présentes sur le parc de logements ..... 35
Les dynamiques des marchés de l'habitat ..... 36
**Analyse AFOM** ..... 39
3. La voiture individuelle comme mode de déplacement principal ..... 40
Une forte mobilité essentiellement au travers de la voiture individuelle ..... 40
Une bonne accessibilité routière ..... 41
Une offre de transports collectifs inégale à renforcer ..... 42
Des modes actifs peu investis ..... 43
**Analyse AFOM** ..... 44
D. Un territoire engagé dans la transition écologique ..... 45
1. Une importante consommation énergétique des secteurs résidentiels et des transports ..... 45
2. Des émissions de gaz à effet de serre marquées par les transports et l'agriculture ..... 46
4. Une qualité de l'air à préserver ..... 49
5. Un territoire de séquestration carbone à maintenir ..... 50
6. Un territoire exposé aux risques engendrés par le réchauffement climatique ..... 51
E. Contrats, schémas et dispositifs en œuvre ou en cours de révision ..... 53
1. Contrats ..... 53
2. Documents programmatiques et dispositifs de l'agglomération ..... 55
F. Analyse AFOM ..... 59
1. Développement économique et attractivité ..... 59
2. Cohésion territoriale ..... 61
3. Transition écologique ..... 62
Partie 2 - Axes et enjeux ..... 63
Partie 3 - Plan d'action ..... 64
Axe 1 /Favoriser le développement économique ..... 64
1. Accompagner le développement du tissu économique local créateur d'emploi ..... 64
2. Renouveler ou maintenir l'attractivité des villes et villages en dynamisant le commerce et l'artisanat local 65
ZOOM/ Pour une transition numérique au service des entreprises et des habitants du territoire ..... 66
3. Favoriser le développement de modèles agricole et alimentaire durables ..... 67

ZOOM/ Le Projet Alimentaire Territorial : pour un nouveau modèle alimentaire global, de la production locale à la consommation ..... 68
4. Conforter l'attractivité de la destination touristique ..... 68
ZOOM/ Le dynamisme de la destination touristique ..... 69
Axe 2 /Renforcer la cohésion territoriale ..... 69
1. Dynamiser les villes et villages via l'aménagement des espaces et le développement d'équipements et de services de proximité ..... 70
ZOOM/ L'articulation des dispositifs de revitalisation des centralités ..... 71
ZOOM/ Des équipements de proximité pour répondre aux besoins de la population ..... 72
2. Mener des actions pour un logement plus durable et adapté aux besoins de tous les publics ..... 72
3. Déployer le projet éducatif communautaire ..... 73
4. Encourager la participation et l'engagement des citoyens ..... 73
5. Développer des projets culturels territoriaux et participatifs pour favoriser l'accès de tous à la culture 74
Axe 3/ Poursuivre l'engagement dans la transition écologique ..... 76
1. Promouvoir la sobriété et améliorer les performances énergétique et climatique des bâtiments . 76
ZOOM/ Un plan de rénovation des bâtiments scolaires : Une nécessité pour en améliorer la sécurité, le confort et réduire les charges de fonctionnement ..... 77
2. Développer les énergies renouvelables ..... 77
3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants ..... 78
4. Développer la mobilité durable en proposant des alternatives sécurisées et efficaces à la voiture individuelle ..... 78
ZOOM/ Pour une nouvelle approche de la mobilité du quotidien en territoire rural ..... 79
5. Réduire l'impact des déchets du territoire ..... 79
Partie 4 - Coopération interterritoriale ..... 81
Partie 5 - Une gouvernance partagée au sein du bloc communal et avec les partenaires pour davantage d'efficience de l'action publique ..... 83
1. Le renforcement du tandem communes /communauté ..... 83
a. L'appui aux projets communaux ..... 83
b. Le travail avec les communes ..... 84
Le lien avec les élus et techniciens des communes ..... 84
Une méthodologie de recensement des projets mise en place ..... 84
Les contrats communaux ..... 84
2. Le dialogue avec les partenaires institutionnels ..... 85
3. L'évaluation et l'analyse des politiques publiques ..... 86
a. Une démarche d'analyse et de suivi des politiques publiques ..... 86
b. Des indicateurs d'évaluation des politiques publiques ..... 87

# Introduction générale

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (Entre vignoble et bastides) est née de la fusion, le 1er janvier 2017, des 3 Communautés de Communes : le Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère Grésigne – Pays Salvacois, et du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

En cœur d'Occitanie, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est constitué de 61 communes et compte 74 203 habitants (Insee, 2018), ce qui en fait la 3ème Communauté d'Agglomération du Tarn, avec 19% de la population du département.

Le territoire est fort d'une pratique de coopération intercommunale de longue date, qui a débuté avec la réflexion « Voie Rapide et Développement » autour de l'A68. Cette tradition de coopération s'est concrétisée avec la création de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, et elle continue de s'approfondir à travers les projets du bloc communal. Le Projet d'Aménagement Communautaire, en cours d'élaboration, est une nouvelle étape vers une intégration communautaire encore plus forte, avec un projet transversal qui met en cohérence les actions communautaires, dans le cadre de la préparation du nouveau schéma de cohérence territoriale (SCoT). Le présent projet de territoire s'inscrit également dans cette démarche, apportant de la cohérence entre les objectifs de moyen et long terme de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et ceux des partenaires que sont l'Etat, la Région et le Département. Le renforcement du tandem communes/communauté, déjà solide, est un fil rouge de ce projet de territoire.

Le projet de territoire doit permettre de fixer un cap, dans une vision d'ensemble à la fois attractive, solidaire et durable. Il concilie les exigences du quotidien et les perspectives stratégiques, au-delà des périmètres administratifs. Il exprime la vision à long terme du territoire, se basant sur un état des lieux duquel découlent des enjeux. Il trace des perspectives, donne du sens à l'action communautaire, une cohérence aux actions de l'agglomération et des communes, et apporte de la visibilité pour les citoyens. Le projet de territoire est accompagné d'une volonté d'harmonisation des politiques, d'évaluation de celles-ci, et d'efficience de la dépense publique. Il permet également de renforcer le lien communautaire au sein d'une collectivité jeune, créée en 2017 à partir de plusieurs communautés de communes. Il constitue une feuille de route pour les prochaines années qui s'articule autour de 3 axes stratégiques : le développement économique, la cohésion territoriale, et la transition écologique.

Sur le Projet de Territoire, les élus ont construit en 2018 le 1er chapitre de cette démarche évolutive et continue, ce 1er chapitre est le cadre de référence pour bâtir nos actions. Le comité de pilotage a défini la méthode autour du travail des 5 commissions sur la « revue des politiques publiques » établie avec les services, du questionnaire aux élus et agents, et du séminaire des élus qui a rassemblé 90 élus du territoire le 8 décembre 2018. Les grands axes du Projet de territoire qui avaient été posés étaient les suivant : l'attractivité, les solidarités humaines et l'accès aux services, les solidarités territoriales et l'aménagement, la gouvernance partagée entre communes et communauté d'agglomération. Un second chapitre a été ouvert avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique, qui a donné un second souffle à ce Projet de territoire et a relancé le processus d'élaboration. Les grands axes sont à présent ceux cités plus haut : le développement économique, la cohésion territoriale, et la transition écologique. On retrouve les objectifs déterminés lors de la première phase dans ces axes. Cette étape a consisté dans le recensement de tous les projets déjà prévus des communes et des services de la Communauté d'Agglomération pour la période 2021-2026. Ces projets recensés ont été structurés pour faire émerger la cohérence d'ensemble de l'action publique, suivant les 3 grands axes du Projet de territoire.

Sur la période 2020-2021, de nouvelles contractualisations sont en cours ou en phase de renouvellement. Les contrats avec l'Etat sont rassemblés sous le guichet unique du nouveau Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). En ce qui concerne le Département et la Région, les contrats passés avec la Communauté d'Agglomération sont le contrat Atout Tarn et le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Ces Contrats ont vocation à être renouvelés en 2021-2022 et à s'inscrire en synergie avec le CRTE. La communauté d'agglomération met également en œuvre, au travers d'un Groupe d'Action Locale (GAL) Leader, une stratégie de développement rurale LEADER, héritée du PETR, qui a accompagné le processus d'organisation et de coopération territoriale, et le développement de l'économie et des services de proximité depuis la toute première génération de programme Leader.

Dans ce document, nous verrons un diagnostic global du territoire, l'analyse Avantages-Faiblesses/Opportunités-Risques qui en découle ainsi que les grands enjeux pour le territoire. Par la suite, nous verrons le plan d'actions pour répondre à ces enjeux ainsi que l'organisation de la gouvernance à l'échelle du territoire.

# Partie 1 - Diagnostic territorial de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

## 1. Un contexte territorial marqué par une tradition de coopération, la ruralité et l'influence urbaine

### *A. Un nouvel EPCI issu d'une fusion récente*

La Communauté d'Agglomération est composée de 61 communes et compte 74 203 habitants[1], soit 19% de la population du département[2]. Elle est structurée autour de 2 petites villes (Gaillac, Graulhet) et de bourgs relais (Rabastens, Lisle-sur-Tarn...) qui maillent le territoire.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (Entre vignoble et bastides) est née de la fusion des 3 Communautés de Communes : le Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère Grésigne – Pays Salvagnacois, et du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), le 1er janvier 2017. La Communauté d'Agglomération a, dès sa création, intégré les compétences cumulées des 3 EPCI.

La création de la Communauté d'Agglomération résulte d'un volontarisme de l'action publique et d'une volonté d'intégration forte au sein d'une structure intercommunale. La communauté est une des plus intégrées d'Occitanie. Elle a fait le choix ambitieux de la compétence éducation et jeunesse. Elle détient par ailleurs l'exercice des compétences mobilité et politique de la ville du fait de la structuration en communauté d'agglomération.

[1] INSEE, Recensement 2018

[2] INSEE, Population municipale 2015

# B. Un territoire à dominante rurale, sous influence urbaine

## *1. Un territoire intégré aux territoires environnants*

Le territoire est situé à l'Ouest du département, en limite du Tarn et Garonne et de la Haute-Garonne. Il se situe géographiquement au centre de la zone formée par la métropole toulousaine, l'agglomération de l'Albigeois, le Grand Montauban et l'agglomération de Castres-Mazamet. Les Communautés de Communes Tarn et Agout (Lavaur, Saint-Sulpice...) et Cordais et Causse complètent l'environnement du territoire.

Selon le système territorial proposé par la Région Occitanie, l'agglomération est dans l'une des branches de l'organisation étoilée avec Toulouse au centre. En conséquence, et dans le cadre de sa politique InterScoT, l'aire urbaine de Toulouse a intégré l'agglomération Gaillac-Graulhet comme l'un des 11 secteurs avec lesquels des politiques cohérentes en termes d'aménagement et de développement durable s'imposent. L'agglomération intègre dans le nouveau ScoT ces relations humaines et économiques avec la métropole toulousaine. Le territoire de l'agglomération est ouvert sur des axes de circulation majeures nord-sud vers la Méditerranée, et est-ouest, ce qui en fait un territoire sous influence des grandes dynamiques régionales en termes de déplacements, d'usage des équipements, de développement économique et touristique. Cette position au sein d'ensembles plus vastes souligne l'intérêt de la coopération interterritoriale pour une bonne cohérence entre les politiques.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est structuré par plusieurs grands axes de communication dont l'autoroute A68 Toulouse – Albi (avec 4 échangeurs sur le territoire), plusieurs départementales (RD988, RD964 et RD999) et la voie ferrée. L'aéroport international de Blagnac se situe à environ 45 minutes du territoire.

## *2. Un territoire aux caractéristiques naturelles et paysagères remarquables*

Le territoire est un territoire rural [3] et l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération est classé en zone de revitalisation rurale[4]. Les éléments naturels qui le structurent sont d'une part la rivière du Tarn qui le traverse en son centre, et d'autre part les forêts. Une partie du territoire est notamment classée Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation au titre du dispositif Natura 2000. Par ailleurs, la forêt de Grésigne, une zone allant du Nord au centre du territoire, est classée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Elles se situent majoritairement dans la partie Nord-Ouest de la communauté d'agglomération et couvrent 20% de sa surface[5](voir carte ci-dessous). Le territoire comptabilise 1 046 kilomètres de cours d'eau. On peut y noter 6 entités paysagères différentes (voir schéma ci-dessous)[5].

[3] Densité de moins de 60 habitants au km2, dont 6 communes de moins de 10 habitants/km²

[4] Arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement des communes en ZRR applicable au 1er juillet 2017 [5] Plan Local d'Habitat, Diagnostic, p. 12

[5] Projet d'aménagement communautaire, séminaire de lancement, p.22-23

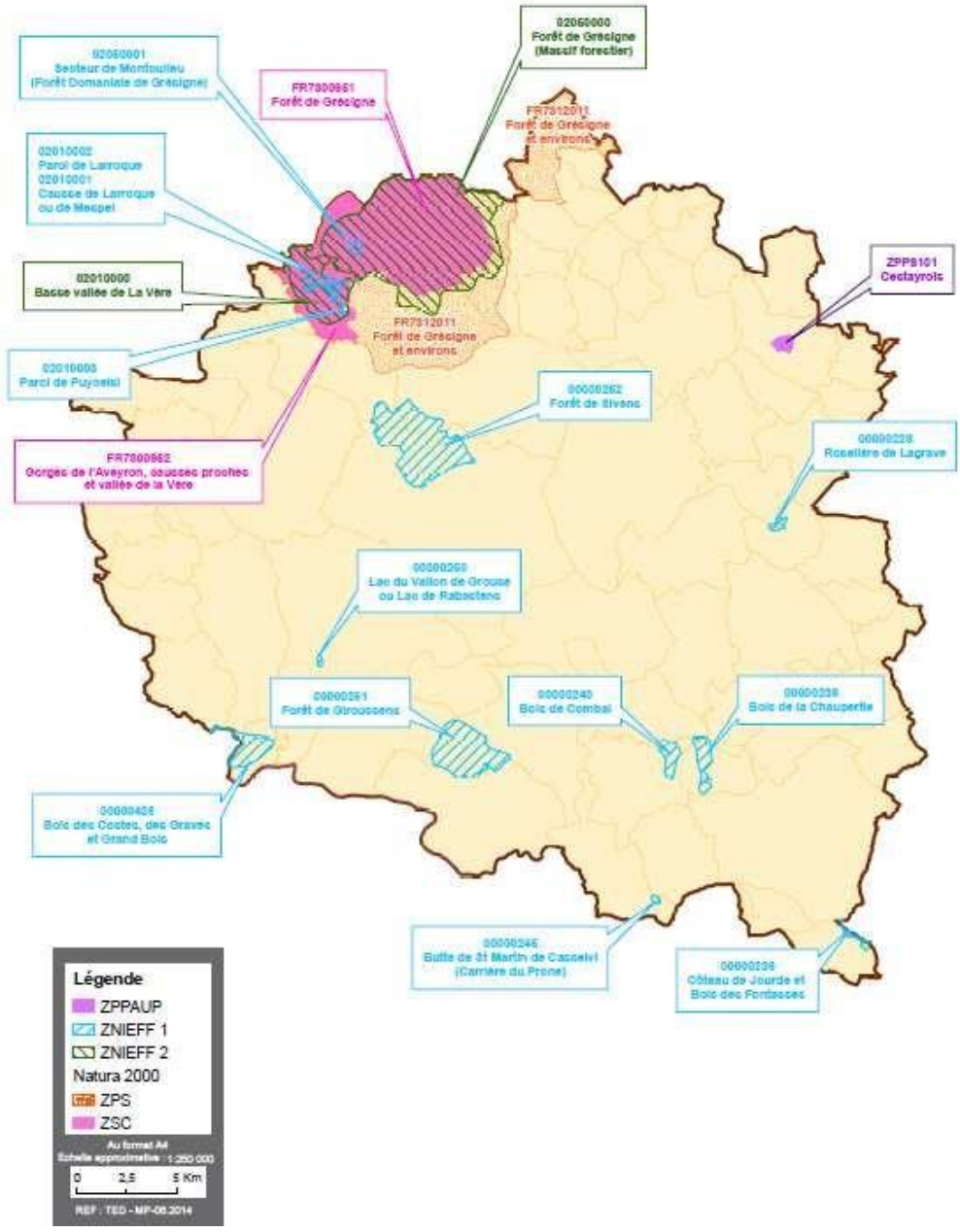
02050000
Forêt de Grésigne
(Massif forestier)
02050001
Secteur de Montpoulieu
(Forêt Domaniale de Grésigne)
FR7300851
Forêt de Grésigne
FR7312011
Forêt de Grésigne
et environs
02010002
Paroi de Larroque
02010001
Causse de Larroque
ou de Mespel
02010000
Basse vallée de La Vère
ZPPS101
Cestayrols
FR7312011
Forêt de Grésigne
et environs
02010003
Paroi de Puycelsi
00000262
Forêt de Sivens
FR7300862
Gorges de l'Aveyron, causses proches
et vallée de la Vère
00000228
Roselière de Lagrave
00000260
Lac du Vallon de Grouse
ou Lac de Rabastens
00000251
Forêt de Grousseins
00000240
Bois de Combal
00000239
Bois de la Chaupertie
00000434
Bois des Costes, des Graves
et Grand Bois
00000245
Butte de St Martin de Caussels
(Carrière du Prone)
00000238
Côteau de Jourde et
Bois des Pontasses
Légende
ZPPAUP
ZNIEFF 1
ZNIEFF 2
Natura 2000
ZPS
ZSC
Au format A4
Echelle approximative : 1:250 000
0
2,5
5 Km
REF : TED - MP-06.2014

# 2. Les dynamiques à l'œuvre à l'échelle du territoire

## A. Une démographie dynamique et une population socialement hétérogène

### *1. Des profils de communes variés démographiquement*

Le territoire est un territoire rural avec une densité de moins de 60 habitants au km2, dont 6 communes de moins de 10 habitants/km. L'ensemble des communes de la communauté d'agglomération est classé en zone de revitalisation rurale en 2017 (arrêté du 16 mars 2017

constatant le classement des communes en Zone de Revitalisation Rurale applicable au 1er juillet 2017)[6].

On peut distinguer des profils de communes variés. Les deux communes les plus peuplées sont Gaillac et Graulhet, on peut ensuite distinguer des communes bourgs ruraux relais et les bourgs ruraux relais polarisés (12 communes dont Lisle-sur-Tarn et Rabastens) et en émergence (12 communes), et par ailleurs des communes rurales (35 communes).

## *2. Une population qui progresse*

Le territoire a connu une forte croissance démographique : la population a augmenté de 26,4% entre 1999 et 2017 ce qui est supérieur à l'augmentation de la population de la région Occitanie qui a été de 20,6% sur la même période[7]. Cette croissance est fortement influencée par les migrations résidentielles, symbole de l'attractivité du territoire. Sur la période 2010-2015, la croissance annuelle moyenne due au solde migratoire est de 1,55%, tandis que celle due au solde naturel ne représente que 0,13% [8] . Ce dynamisme démographique est dû à la proximité de l'aire urbaine toulousaine. Les intercommunalités et communes de l'Ouest du Tarn connaissent ce même dynamisme démographique (voir carte ci-dessous). On observe cependant des dynamiques démographiques contrastées entre les communes urbaines, les bourgs relais ruraux et les communes rurales (voir tableau ci-contre)[10].

| **Taux d'évolution annuelle de la population 2010-2015** *(INSEE 2015)* | |
|---|---|
| Communes urbaines | 1,86% |
| Bourgs ruraux relais polarisés | 2,67% |
| Bourgs ruraux relais | 1,48% |
| Bourgs ruraux en émergence | 0,88% |
| Communes rurales | 1,50% |
| **CA Gaillac Graulhet** | **1,68%** |
| *Département du Tarn* | *0,59%* |

[6] Contrat de ruralité, p. 8

[7] Insee, recensement de la population

[8] Plan Local d'Habitat,

Diagnostic, p. 13 [10] *Ibid*, p. 16

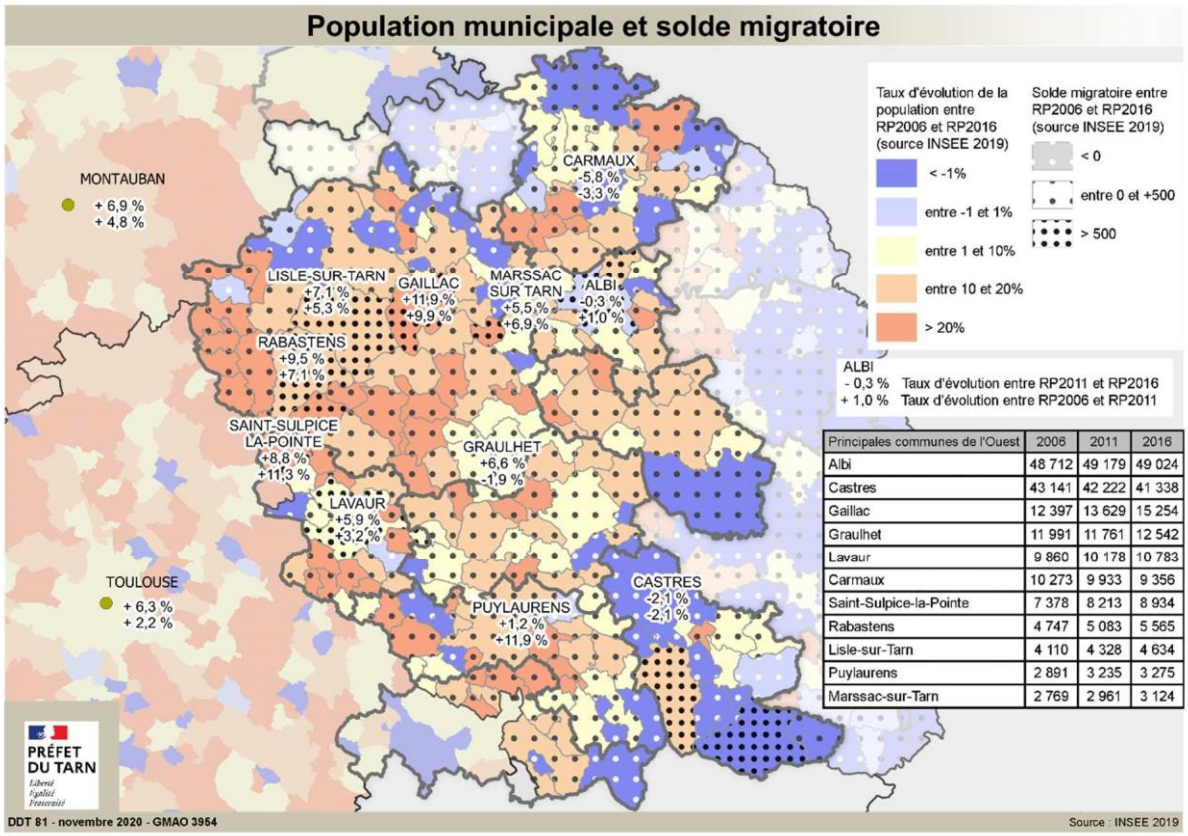


| Principales communes de l'Ouest | 2006 | 2011 | 2016 |
|---|---|---|---|
| Albi | 48 712 | 49 179 | 49 024 |
| Castres | 43 141 | 42 222 | 41 338 |
| Gaillac | 12 397 | 13 629 | 15 254 |
| Graulhet | 11 991 | 11 761 | 12 542 |
| Lavaur | 9 860 | 10 178 | 10 783 |
| Carmaux | 10 273 | 9 933 | 9 356 |
| Saint-Sulpice-la-Pointe | 7 378 | 8 213 | 8 934 |
| Rabastens | 4 747 | 5 083 | 5 565 |
| Lisle-sur-Tarn | 4 110 | 4 328 | 4 634 |
| Puylaurens | 2 891 | 3 235 | 3 275 |
| Marssac-sur-Tarn | 2 769 | 2 961 | 3 124 |

### *3. Une population active importante*

La population de Gaillac Graulhet Agglomération est marquée par un profil très familial : Les enfants et les actifs sont nombreux, tandis que les 20-30 ans forment un creux, signe de leur départ du territoire après y avoir grandi. Les 50-70 ans sont nombreux également, signalant que les séniors jeunes retraités restent ou arrivent sur le territoire[9]. Les familles (couple avec enfant) sont surreprésentées dans les profils de ménages de la communauté d'agglomération par rapport au reste du territoire (tableau « Composition des ménages »).

[9] *Ibid*, p. 23

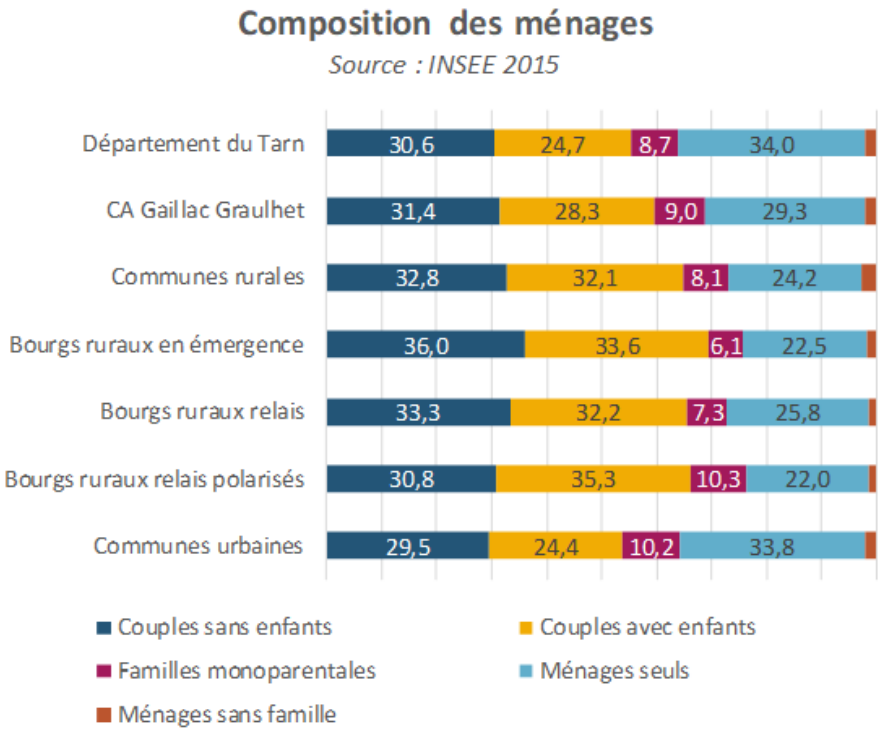


Pour la communauté d'Agglomération, la médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 19 365 euros en 2015. Elle est de 19 144 euros pour le Tarn et de 19 277 euros pour l'Occitanie[10]. On note un taux de pauvreté de 20,7% en 2015 contre 20,2% à l'échelle départementale, soit 6 483 ménages concernés. Cette pauvreté est plus marquée dans les communes urbaines, mais aussi dans certaines communes rurales, notamment dans la partie Nord. On relève 1 761 bénéficiaires du RSA sur le territoire. La majorité de bénéficiaires résident au nord (813 bénéficiaires soit 46% du nombre total de bénéficiaires). On en trouve 706 au sud (soit 40%), 51 à l'Est (3%) et 191 à l'ouest (11%)[11]. Le taux de chômage était de 10,4% en 2017, soit légèrement supérieur à celui du Tarn (10,3%) mais inférieur au taux de chômage de la région Occitanie à la même date (11,1%)[12]. Il existe des disparités de revenus au sein de l'agglomération. D'abord entre les deux villes principales : 62,9% des foyers fiscaux de la ville de Graulhet sont non-imposables contre 54,2% en ce qui concerne Gaillac[15].

***Enjeu principal***

Optimiser la dynamique démographique en développant les infrastructures d'accueil, la capacité de valorisation des ressources et de création d'emploi.

[10] Projet éducatif communautaire, p. 27

[11] *Ibid.*, p. 27

[12] Insee, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet, Tarn, Occitanie [15] Projet éducatif communautaire, p. 27

# B. Un dynamisme économique et une attractivité du territoire confirmés

## 1. Un dynamisme et une diversité économique

*Dynamisme économique et emplois*

La Communauté d'Agglomération constitue un territoire dynamique, 3ème pôle économique du Tarn, structuré principalement autour de 3 grands espaces : une zone d'agriculture forte (vignoble gaillacois), un pôle historique industriel en reconversion (bassin du graulhetois) et une région en développement diversifié (vallée du Tarn). Gaillac et Graulhet y jouent un rôle de pôle d'emploi structurant[13].

Le territoire connait une certaine vitalité économique malgré des disparités territoriales. Gaillac Graulhet Agglomération compte 19 962 emplois en 2017, soit une augmentation de 735 emplois par rapport à 2007. Les 17 zones d'activités communautaires, réparties le long des axes structurants rassemblent environ 318 entreprises et concentrent 3 400 emplois. Selon les dires d'acteurs, entre 2015 et 2018, une vingtaine d'entreprises se sont créées ou installées sur le territoire[14]. Entre 2011 et 2020, la création d'établissements par an a augmenté de 58%[15]. On note cependant une répartition inégale des activités sur le territoire. Gaillac et Graulhet concentraient respectivement 24,1% et 15,4% des établissements du territoire en 2018[16]

Malgré une vitalité économique en partie endogène, il existe une relation de fait avec les territoires voisins en termes économiques qui apporte également une vitalité exogène. Au niveau de l'emploi, l'indice de concentration de l'emploi de Gaillac Graulhet Agglomération est défavorable (0,71) avec plus d'actifs occupés résidant sur le territoire que d'emplois. L'attractivité du territoire est donc encore surtout liée à l'offre résidentielle et il est dépendant des zones d'emploi extérieures (Toulouse, Albi, Lavaur, Saint Sulpice, Montauban)[20].

Le développement démographique, immobilier et économique du territoire doit beaucoup à sa proximité avec la métropole toulousaine, à l'image de l'ensemble de l'Ouest tarnais. L'Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération se situe dans l'aire d'attraction de la métropole de Toulouse (voir carte ci-dessous).

*Poids des différents secteurs économiques*

Le secteur des Services suivi du secteur Commerce sont les plus représentés, et même si l'industrie et la construction sont en 3ème et 4ème position, ces secteurs sont plus importants que dans le département. Les 5 principaux établissements privés avec des effectifs entre 100

[13] Contrat de ville Gaillac, p. 8

[14] Plan Local d'Habitat, Diagnostic, p. 19

[15] Insee, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet

[16] Insee, « Dossier complet » commune de Gaillac, « Dossier complet » commune de Graulhet [20] Plan Local d'Habitat, Diagnostic, p. 21 [21] *Ibid.*, p. 13

et 249 salariés sur le territoire sont dédiés au commerce d'hypermarché, à l'industrie pharmaceutique, à l'alimentaire, à la menuiserie et au textile[21].

On notera le poids de l'agriculture, supérieur à la moyenne départementale (24,3 % des établissements contre 19.8 % dans le Tarn).

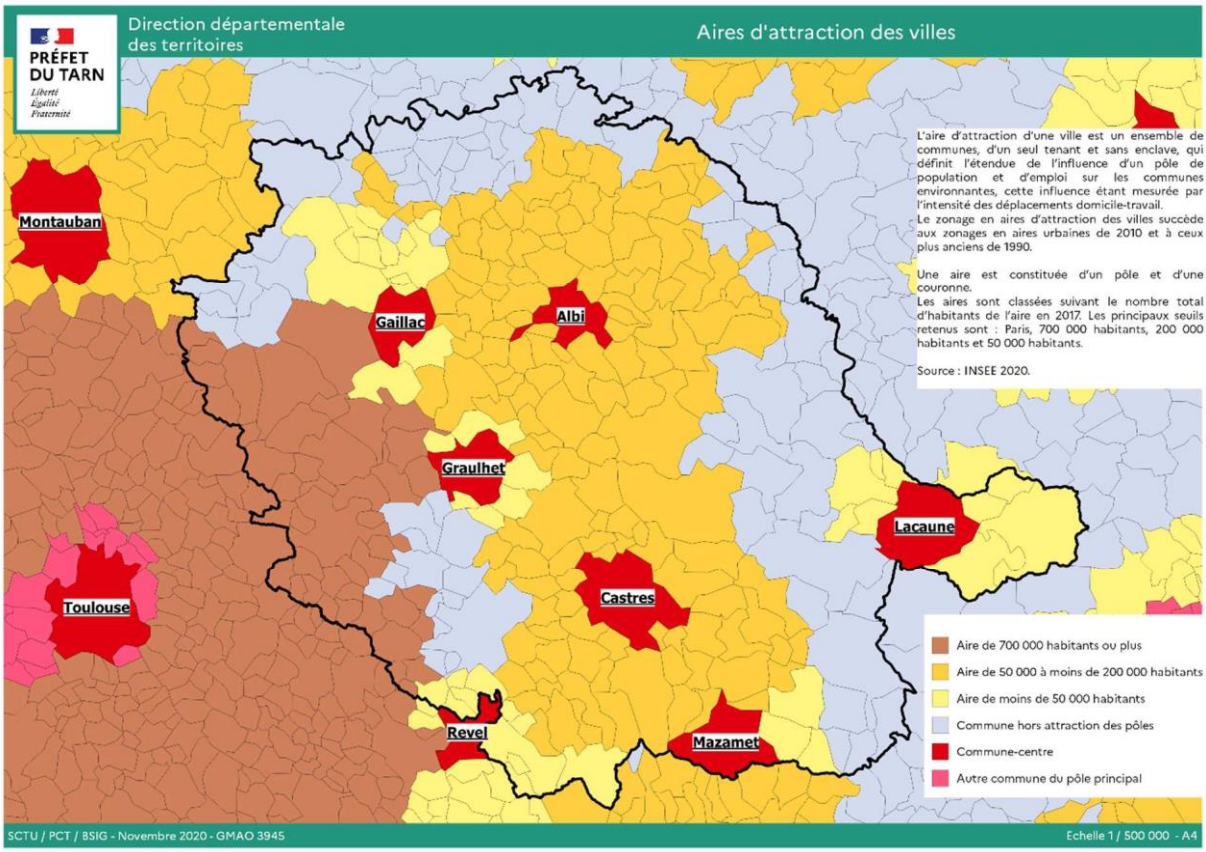


*Un dynamisme limité par l'offre d'accueil*

En matière d'infrastructures d'accueil économique, l'Agglomération dispose de 17 parcs d'activités à la suite de la fusion des communautés et de structures d'accompagnement ; 1 pépinière-hôtel d'entreprises, Granilia, implantée sur 2 sites à Gaillac et Graulhet et 2 espaces de co-working, La Grappe à Gaillac et l'AquariOm à Rabastens. Mais le développement et à l'implantation d'entreprises sont fortement limités par l'insuffisance de la capacité d'accueil foncière. En effet, l'offre foncière restante dans les zones est à adapter aux besoins, notamment dans sa localisation, elle souffre d'un déficit d'image, de visibilité, d'accès aux services, d'une requalification environnementale et paysagère.

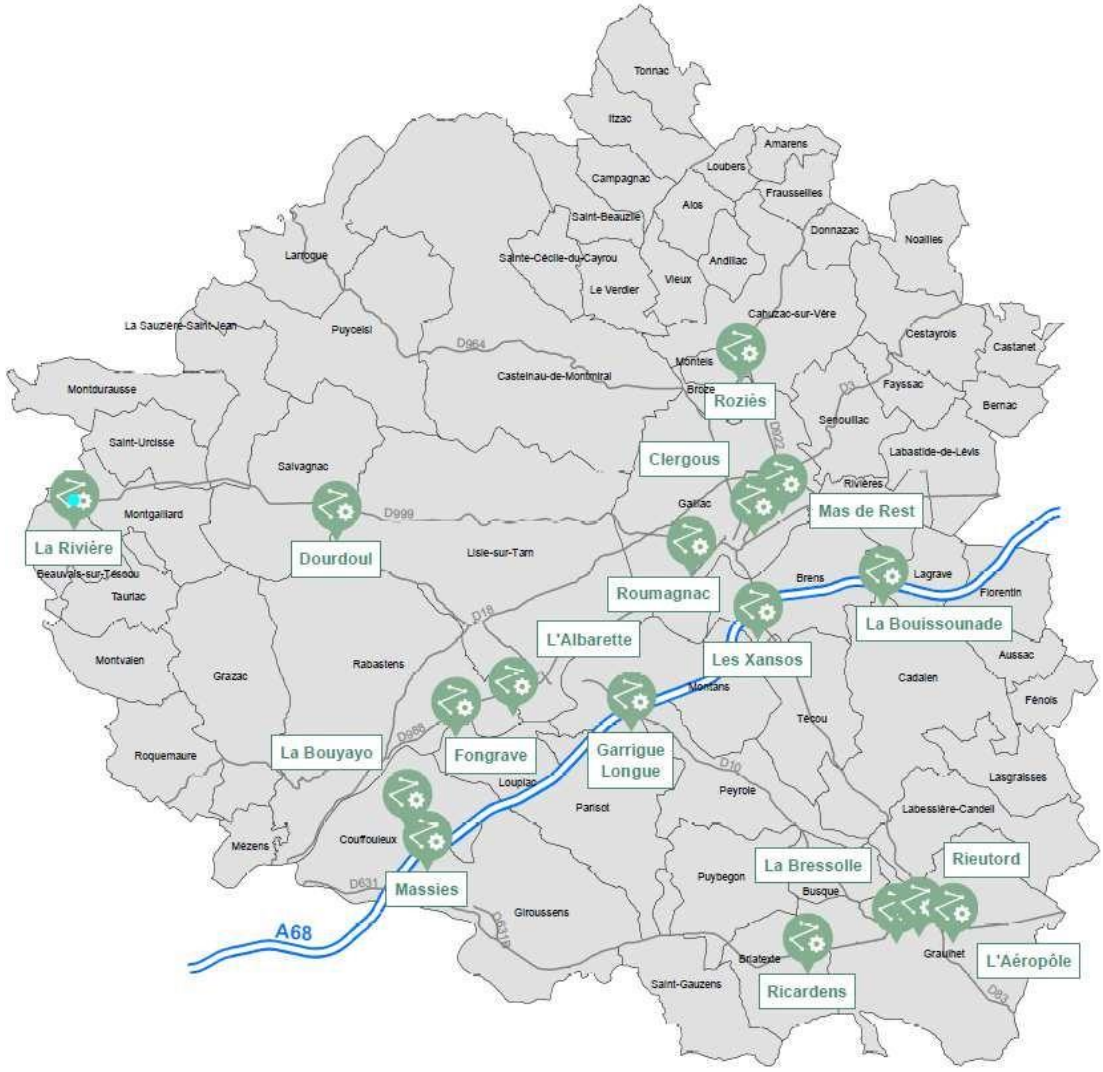


*Une offre de commerces inégalement répartie*

Le territoire se positionne dans un environnement commercial contraint car il se situe à proximité d'aires urbaines accessibles facilement et proposant une grande offre commerciale. Dans cet environnement, les deux principaux pôles commerciaux du territoire, Gaillac et Graulhet, ont une vocation de proximité. En effet, la part de l'alimentaire est importante dans ces pôles. On note la présence d'un pôle complémentaire en termes de commerces : Lisle-sur-Tarn.[17] Le nombre d'établissements commerciaux a diminué de 13,4% entre 2015 et 2018, passant de 485 à 420 unités[18].

[17] Diagnostic de l'appareil commercial et plan d'actions pour la dynamisation du commerce local, 2016, p.8

[18] Insee, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet

## 2. *Un territoire d'industrie historique et d'innovation*

Le territoire compte 2 675 établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés (voir graphique des répartitions par secteurs) et 2 515 établissements sont inscrits à la chambre des métiers et de l'artisanat[19].

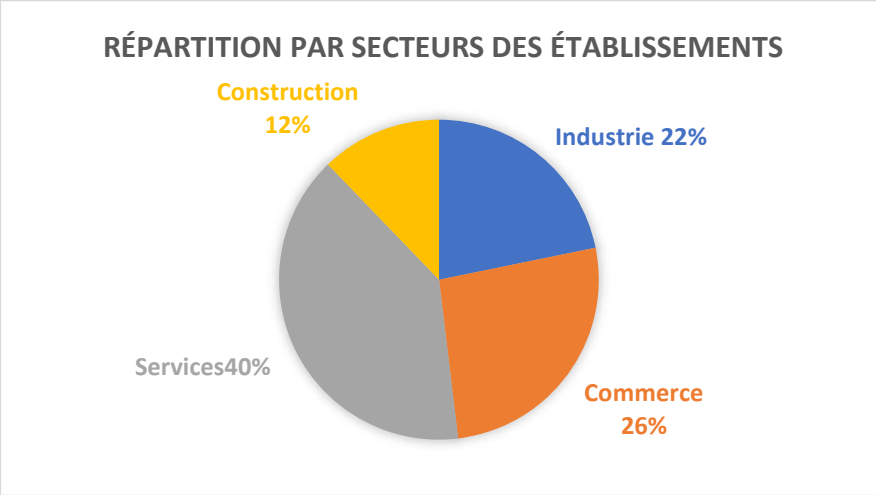


*Des industries importantes implantées sur le territoire*

Les groupes de renommée nationale ou internationale présents sur le territoire sont : Weishardt (4ème producteur mondial de gélatine alimentaire), Infaco (leader mondial des sécateurs électriques portatifs), Plantes et Industries (groupe international Pierre Fabre), Freyssinet Aéro (mécanique de précision et sous-traitance aéronautique), KP1 (leader des solutions béton pré-contraint), le groupe Surplus (leader français de la déconstruction et réemploi des véhicules), les établissements Guille (textile, bonneterie).

*Émergence de nouvelles industries innovantes*

Le maillage entrepreneurial du territoire est complété par des plus petites industries et entreprises innovantes, qui se sont implantées plus récemment sur le territoire.

D'une part, il existe des entreprises innovantes et reconnues sur leur secteur d'activités comme : le groupe Surplus (déconstruction de véhicules – pièces de réemploi), Amarenco (énergies renouvelables), les entreprises Enciris technologies (conception et fabrication de matériel de traitement vidéo de haute performance), Escourbiac (imprimerie) ou Métronome technologie (conception, assemblage et commercialisation de matériels HiFi très haut de gamme).

Un réseau de PME modernes et performantes dans le secteur de la mécanique et de l'usinage se développe également : Belmann mécanique de précision, B&D technologies, RCP Mecanics, établissements Vargas, Usitech, établissements Mortelette, Idéal PVC, Foxal, Mecaform, Alphacan.

Enfin, des start-ups sont apparues dans le domaine du digital à l'image de Numix (réalité virtuelle / réalité augmentée) ou de Ma petite mercerie (e-commerce d'articles de mercerie).

[19] Présentation de l'action économique, CODEV, 12 mai 2021, p.7

*La filière Cuir : une filière historique*

La filière du cuir de Graulhet est une activité industrielle implantée historiquement sur le territoire. Elle se renouvelle et se structure en écosystème avec 80 entreprises représentant 650 emplois ; ainsi tous les maillons de la filière sont présents sur le Graulhétois (mégisseries/tanneries, spécialités du travail des peaux). Une association « Cuir de Graulhet » a été créée, et permet de mettre en réseau les entreprises locales pour travailler avec la collectivité, la CCI du Tarn et les partenaires dans l'objectif d'établir des formations et des coopérations plus ambitieuses, et de promouvoir, en France et à l'étranger, le savoir-faire et l'éventail complet autour du cuir. Après une période de décroissance et de crise, la filière cuir se développe à nouveau, sur de nouveaux produits et de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée comme le marché du luxe[25].

***Principaux enjeux***

- L'accompagnement des filières locales, créatrices d'emplois non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises.
- Le développement, l'adaptation et la qualification de l'offre foncière et immobilière
- La construction d'une image attractive valorisant le potentiel économique, les ressources et savoir-faire locaux et l'offre d'accueil[26].
- L'articulation entre besoins des acteurs économiques et offres d'accompagnementformation pour répondre au besoin de recrutement par la création d'emplois[27]

## *3. Une destination touristique attractive au patrimoine riche*

*Un patrimoine territorial riche*

Le territoire de l'agglomération jouit aussi d'un dynamisme touristique important. C'est une terre de vignoble millénaire, avec une histoire marquée par un patrimoine matériel et immatériel riche : le vin avec son Appellation d'origine contrôlée (AOC), les paysages de coteaux et vallées, les bastides et villages perchés, des monuments et sites classés. En effet, de nombreux sites classés, sur et à proximité du territoire, attirent les touristes tout au long de l'année. Parmi ceux-ci on peut notamment mentionner la présence de trois sites classés au patrimoine de l'Unesco : la cité épiscopale d'Albi, la voûte Vauban / rigole de la montagne noire et l'église Notre-Dame du Bourg à Rabastens au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle (cette dernière se situant sur le territoire de la communauté d'agglomération). La Communauté d'Agglomération compte deux villages possédant le label « les plus beaux villages de France » : Castelnau-de-Montmiral et Puycelsi. Le bourg de Cordes sur Ciel, également « Plus beaux villages de France », à proximité immédiate de Gaillac Graulhet agglomération, présente également une attractivité touristique débordant sur le territoire de l'agglomération, traversée par plusieurs des voies d'accès à Cordes-sur-Ciel. Les communes de Puycelsi et Castelnau-de-Montmiral ont d'ailleurs été identifiées comme cœurs emblématiques du Grand Site Occitanie « Cordes-sur-Ciel et Cités médiévales » formant avec Cordes sur Ciel, Penne et Bruniquel une destination touristique vécue (circuit des bastides notamment). Plusieurs communes bénéficient également du label « Sites Patrimoniaux Remarquables » (Castelnau-de-Montmiral, Puycelsi-Larroque, Rabastens, Gaillac, Lisle-sur-Tarn).

Les paysages remarquables et diversifiés, et les points de vue, ainsi que le patrimoine naturel (notamment la forêt de Grésigne… et de Sivens) sont un facteur important d'attractivité

touristique, sur lequel s'appuie une offre de randonnée et de loisirs (par exemple le Jardin des Martels, 1er site touristique du Tarn en fréquentation après Albi).
L'Agglomération compte également un nombre important de musées (dont certains labellisés « musée de France ») et centres d'interprétation à Gaillac (3 musées à Gaillac dont le Musée d'histoire naturelle Philadelphe Tomas, le 2ème en ex-Midi-Pyrénées), Graulhet, Rabastens, Lisle sur Tarn, Giroussens, etc. L'Archéosite de Montans, « Musée de France », communautaire, est pour l'agglomération le point d'appui d'actions éducatives, culturelles, touristiques, et scientifiques (Centre de conservation et d'études attenant) autour du patrimoine archéologique de l'ensemble du territoire.

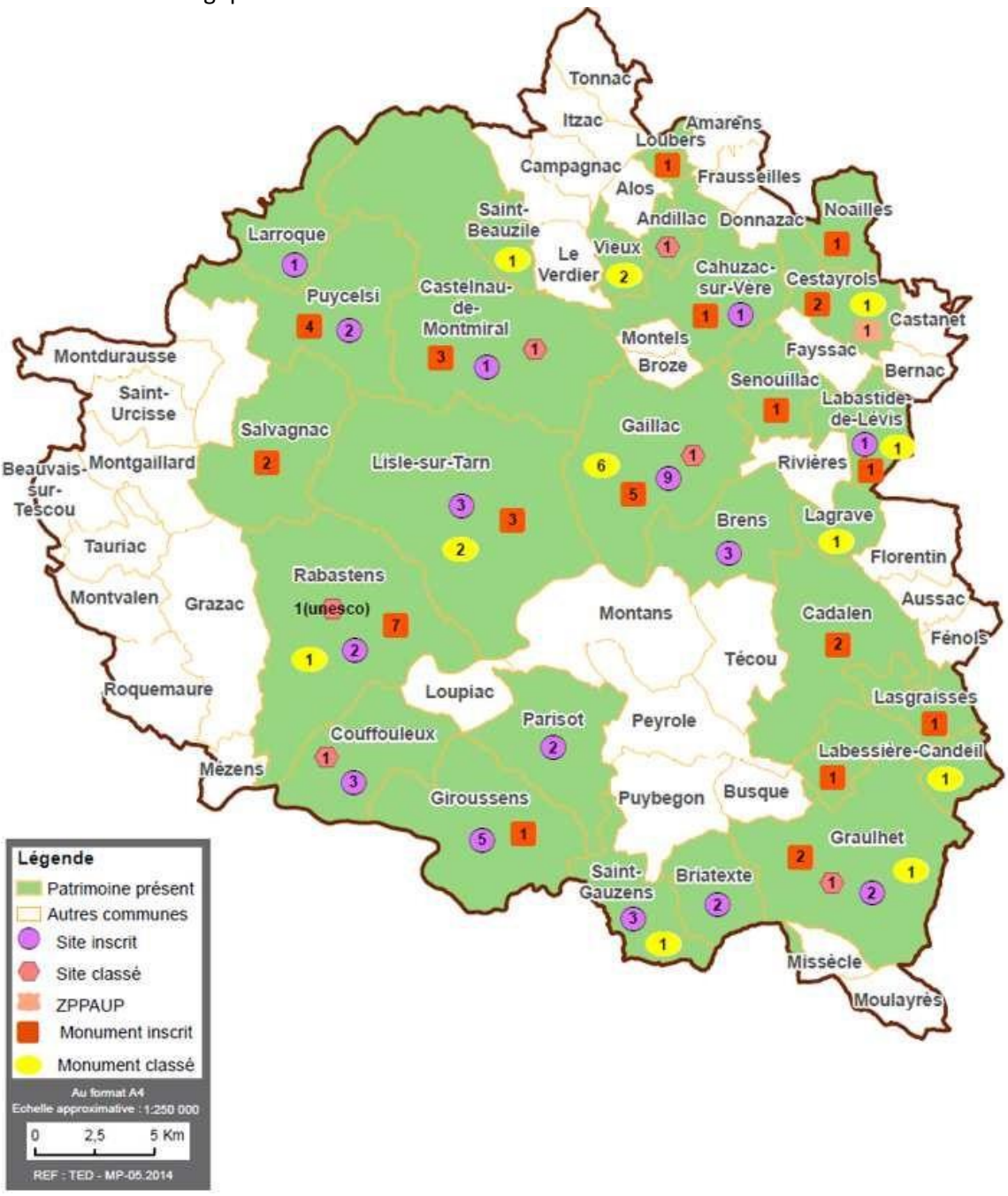


*Le patrimoine protégé du territoire*

*Une destination touristique attractive*

L'étude des clientèles touristiques, menée en 2013 par le département du Tarn, montre une connaissance des potentialités touristiques de l'aire d'étude. Un nombre important des lieux cités par les touristes interrogés se situe, en effet, sur le territoire de la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet : communes de Gaillac, de Lisle-sur-Tarn, de Castelnau-de-Montmiral, de Rabastens, de Giroussens, forêt de la Grésigne, forêt de Sivens, vignoble de Gaillac, caves de Rabastens, caves de Tecou[20].

En matière d'économie touristique, le territoire bénéficie d'une offre classée deuxième du Tarn après Albi. La destination « Bastides et Vignobles » représente un chiffre d'affaires annuel de 60,4 millions d'euros, 1,291 millions de nuitées, 4 500 emplois, dont 75% sont pérennes, plaçant le tourisme en 3ème position des secteurs d'activités en nombre d'emploi, après l'agriculture et les services La politique touristique s'appuie sur un office de tourisme structuré longtemps (2010) à l'échelle de la destination et très impliqué dans la stratégie départementale et régionale. L'office de tourisme est classé catégorie I et labellisé « Qualité tourisme ».

L'offre s'articule autour des thématiques suivantes :

- Le développement des filières Œnotourisme (disposant d'une reconnaissance nationale avec le label Vignoble et découvertes®),
- L'offre de pleine nature en lien avec les paysages (randonnées, VTT, équestre à l'échelle du pays),
- Le patrimoine culturel (en devenir qui prend appui sur le patrimoine bâti et muséal)
- La présence d'itinéraires culturels du Conseil de l'Europe « Iter vitis -les chemins de la vigne » et des « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle ».

Enfin, l'événementiel joue un rôle important autant en termes d'attraction touristique. Le territoire se caractérise par un tissus associatif particulièrement dense et dynamique, entraînant plus de 1700 manifestations et événementiels qui jalonnent l'année. Notons que le Festival des lanternes, attirant 430 000 visiteurs sur 3 éditions, a permis de renforcer la notoriété de la destination.

***Principaux enjeux[21]***

| |
|---|
| - Le développement de l'économie touristique autour de la valorisation des ressources patrimoniales<br>- Le référencement de la destination et l'accroissement de sa notoriété<br>- L'animation de la destination et de ses acteurs « ambassadeurs » |

## *4. Un territoire marqué par l'agriculture*

*Un secteur au poids économique important*

L'agriculture représente un poids considérable dans l'économie du territoire : il est supérieur à la moyenne départementale (24,3 % des établissements contre 19.8 % dans le Tarn). Les 1 100 exploitations agricoles professionnelles génèrent 2 000 emplois directs et 126 millions d'euros de chiffre d'affaires estimé[22]. Ce secteur marque aussi fortement le paysage du

[20] Rapport CEREMA diagnostic mobilités, p.65

[21] Contrat Territorial Occitanie, p.16

[22] Chambre d'Agriculture, 2014

territoire : 67% est occupé par une activité agricole[23]. C'est une part plus importante que les autres communautés d'agglomération du Tarn (voir graphique ci-dessous)[24]. On peut cependant noter que le territoire a connu une diminution d'environ 0,5% de ses espaces Naturels Agricoles et Forestiers entre 2006 et 2016, mais cette diminution est plus faible que les moyennes départementales et régionales[25].

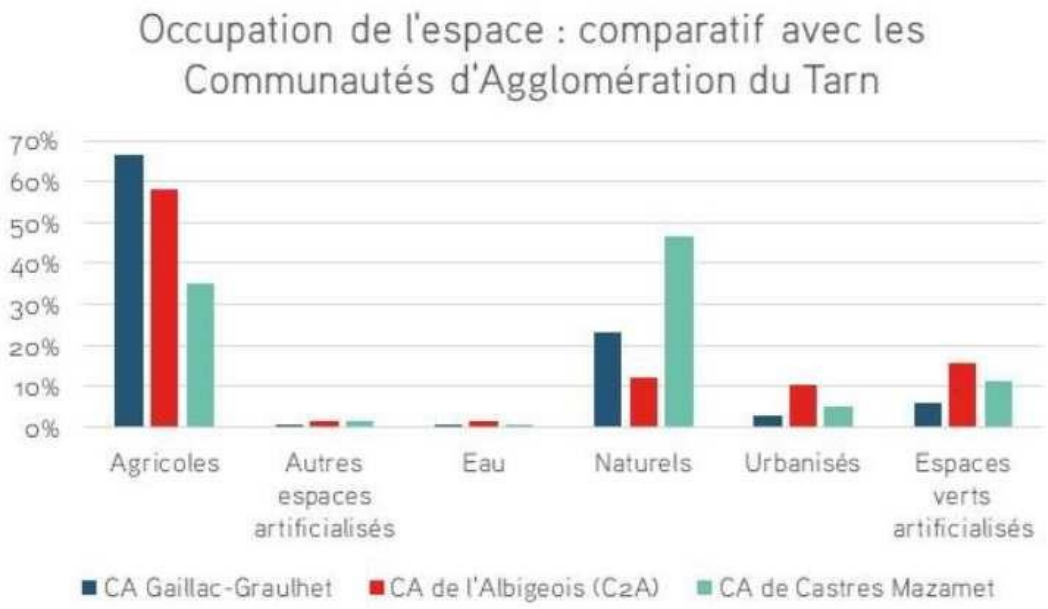


Le vignoble de Gaillac, a un poids identitaire très fort mais aussi un réel poids économique. Appellation d'origine contrôlée (AOC), la zone de production du gaillac est située à cheval sur les deux rives du Tarn, au nord-est de Toulouse. Le territoire concentre 80 % de la production totale du vignoble de Gaillac sur 7 000 hectares environ de vignes. Malgré une diminution des surfaces (due à l'arrachage), le chiffre d'affaires du vignoble de Gaillac a globalement progressé depuis 10 ans, en raison de l'orientation de la filière vers des vins de qualité : vins de pays et surtout d'appellation. La viticulture génère environ 4 000 emplois directs et indirects, non délocalisables, dont 3 000 dans le Gaillacois, soit près d'un quart des emplois permanents du Tarn sur ce secteur. Autour du vignoble se structurent : le Centre de recherche-développement V'Innopôle à Peyrole qui abrite la station régionale de l'Institut Français du Vin (IFV Sud-ouest) et le Laboratoire Œnologique Départemental, situé à Gaillac, mis au service du développement de la viticulture tarnaise mais aussi de Fronton, Marcillac, Irouleguy et de Jurançon.

On peut noter la présence de la couveuse d'activités en maraîchage biologique, Essor Maraîcher, espace-test agricole crée par l'Agglomération, qui est un outil de professionnalisation vers le maraîchage innovant et biologique. Afin d'être en mesure de proposer du foncier aux maraîchers sur le territoire, à l'issue de leur phase de test, l'Agglomération a signé une convention avec la Société Aménagement Foncier Aveyron Lot Tarn (SAFALT). L'objectif de toutes ces actions est de promouvoir à la fois une agriculture de qualité et faciliter la mise en place des circuits courts[26]. En effet, l'Essor maraîcher s'intègre

[23] Projet d'aménagement communautaire, Séminaire de lancement, p.26

[24] *Ibid.*

[25] *Ibid.*

[26] Contrat Territorial Occitanie, p.14

dans une filière agri-agro aux côtés d'autres acteurs comme l'Association de producteurs OPLA, la légumerie Terra Alter en Pays d'Oc, qui se structure davantage encore avec la compétence restauration scolaire exercée à l'échelle communautaire et le Projet Alimentaire Territorial récemment obtenu.

### *Une agriculture essentiellement viticole et de grandes cultures*

Sur le plan pédo-climatique, le Gaillacois est essentiellement constitué de côteaux argilo-calcaires de valeur agronomique très diverse selon la profondeur des sols, la teneur en argile et la pente. Il est traversé dans sa zone centrale par la vallée alluviale du Tarn plus propice notamment grâce à l'accès à l'eau, à une intensification de la production. Dans sa partie nord-ouest, une zone de causse et de forêt impose la présence d'un élevage plus extensif. Le climat est sous influence océanique dégradée (vent d'ouest dominant) mais avec une tendance méditerranéenne assez nette (étés chauds et secs). Ce climat (jours de gelée limités) et la diversité des conditions pédologiques ont permis la présence d'une très grande diversité de productions, en particulier de productions que l'on ne retrouve quasiment pas ailleurs dans le département (viticulture, filière emblématique du territoire avec l'AOC Gaillac, arboriculture, maraîchage dans une moindre mesure).

Cette diversité se traduit également par une forte présence des systèmes de polyculture-élevage. Cependant, depuis plusieurs années, dans le cadre d'une tendance relativement lourde commune aux zones intermédiaires (PAC, prix de céréales, travail...) mais nettement accélérée par la conjoncture économique agricole récente, la « végétalisation des productions » progresse nettement au détriment de l'élevage. En productions végétales, la tendance à la simplification des assolements et la diminution des cultures permanentes (vignes, arboriculture) ou spécialisées (tabac,...) était également notable sur la dernière décennie[27].

[27] Diagnostic agricole PAT, Chambre d'Agriculture

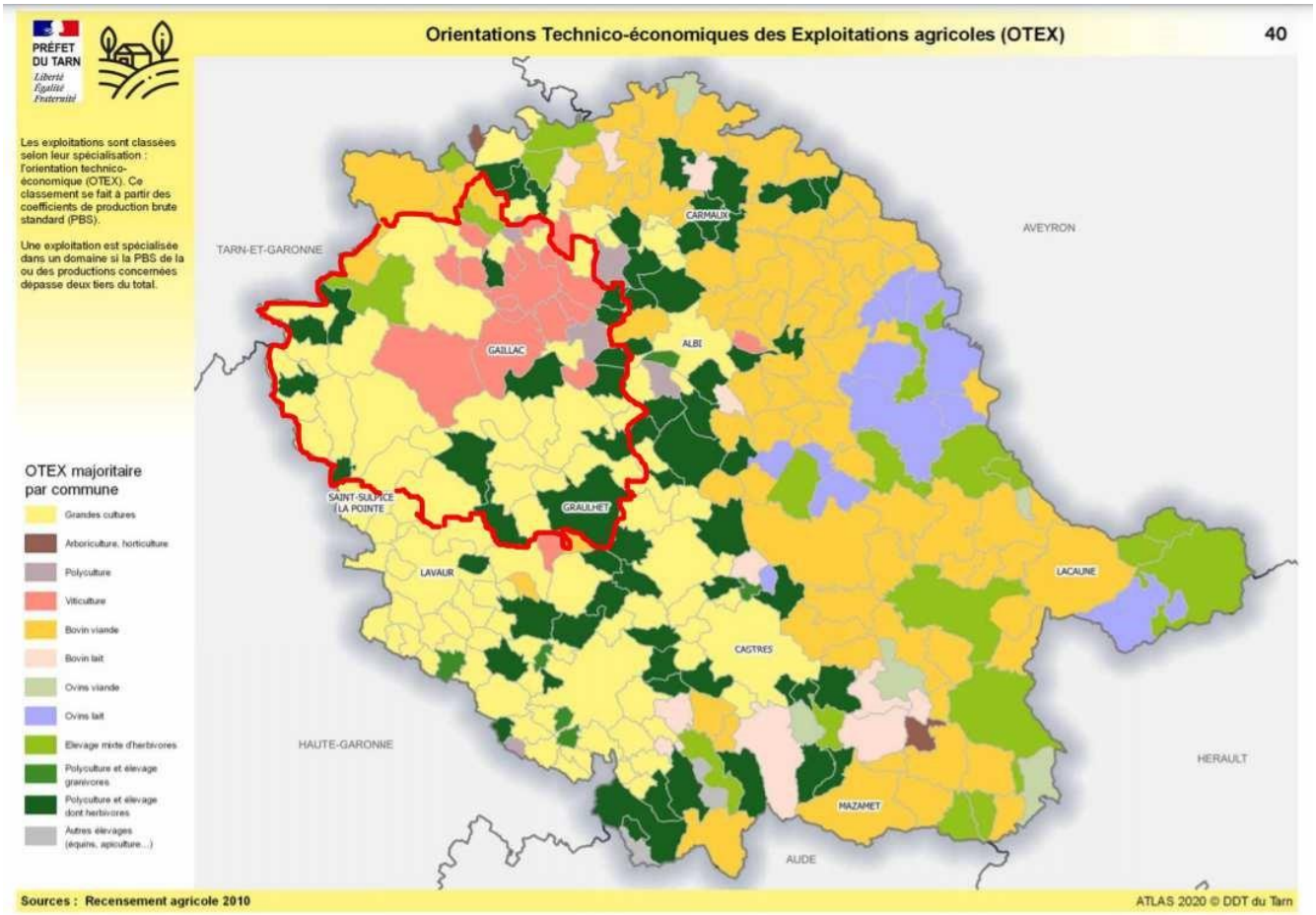


Sur l'ensemble des exploitations, 15% sont en Agriculture Biologique (plus marqué au Nord qu'au Sud du territoire, voir carte ci-dessous), 28% sont des exploitations commercialisant en circuits courts, et 40% produisent sous un signe officiel de qualité (hors Agriculture Biologique).

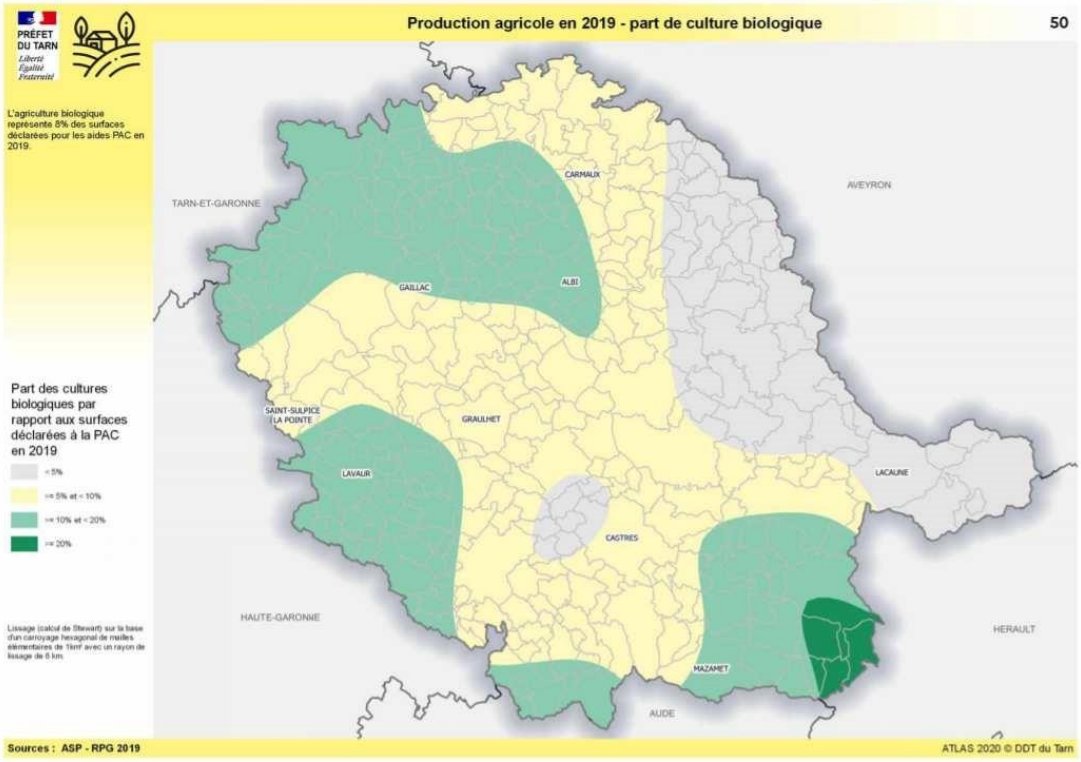


Les productions maraîchères, arboricoles, pépinières sont présentes bien que faiblement représentées en matière de systèmes d'exploitation ou de surfaces. Malgré tout, ces productions sont présentes plus qu'ailleurs dans le département et la présence de pépinières est plutôt un atout favorable au développement de la production de légumes.

Sur le plan démographique et économique, le Gaillacois connaît depuis une vingtaine d'années, avec la mise en service de l'autoroute A68, une dynamique nettement positive (croissance démographique de 12 % sur la dernière décennie). Ce phénomène a des impacts importants sur l'activité agricole :

- L'évolution démographique conduit à des phénomènes de concurrence des usages (foncier, eau...) et parfois de cohabitation difficile entre les activités.
- L'augmentation de la population locale et le rapprochement des agglomérations toulousaines et albigeoises favorisent le développement de la commercialisation en circuits courts et la pérennisation des organismes économiques.
- Le territoire est plus attractif, y compris pour les porteurs de projets agricoles, que d'autres secteurs du département. La dynamique d'installation hors cadre familial avec des projets en circuits courts, en maraîchage et en bio, est plus forte sur ce secteur que dans l'est du département.

***AFOM***

| **Atouts** | **Faiblesses** |
|---|---|
| * Un contexte pédo-climatique favorable à la diversité des cultures (diversité des terroirs)<br>* Un territoire de polyculture-élevage et de cultures spécialisées.<br>* Un territoire identifié par l'AOC Gaillac et les productions de qualité, avec un potentiel touristique.<br>* Un territoire « historique » de développement de l'Agriculture Biologique et des circuits courts dans le Tarn.<br>* Un développement de producteurs maraîchers sur le territoire et une structuration à l'accompagnement à l'installation de ces derniers avec la mise en place de l'Essor Maraîcher (Couveuse d'activité).<br>* *Un réseau production vente de légumes bio.* | * La Pression foncière et son impact sur le prix des terres agricoles et la facilité d'exploitation du foncier (mitage).<br>* Des sols à potentiel limité sur le nord de la zone et sur certains coteaux.<br>* Des exploitations de taille moyenne (surface inférieure à celle du département).<br>* Des phénomènes de concurrence des usages (sol, eau ...) à maîtriser et un accès à l'eau insuffisamment sécurisé pour développer la production maraîchère sur certains secteurs.<br>* La main-d'œuvre de moins en moins disponible sur les exploitations agricoles pour la vente directe.<br>* Une tendance à la végétalisation des « productions » et de disparition de l'élevage et des surfaces en herbe<br>* Le manque de production en légumes malgré la mise en place de l'essor maraîcher.<br>* *Absence de structuration de la filière fruits locale* |
| **Opportunités** | **Menaces/Freins** |
| * Le développement de la consommation locale via les circuits courts ou de proximité du fait de la proximité des consommateurs urbains | * Le nord-ouest du territoire en risque de déprise agricole. |

| | |
|---|---|
| * Des acteurs économiques de la production légumière qui souhaitent se développer localement et coopérer (Association OPLA, Terral Alter, etc.)<br>* Un potentiel de structuration et développement avec le projet alimentaire territorial et la compétence de restauration scolaire exercée à l'échelle communautaire<br>* Plusieurs débouchés commerciaux proposés aux producteurs pour la commercialisation des légumes (moins de freins pour investir dans cette diversification).<br>* Une autoroute « structurante » pour l'économie.<br>* Un vrai potentiel commercial grâce à une population de 70 000 habitants<br>* La compétence désormais acquise de la CA2G sur la gestion des écoles et de la restauration. | * La nécessité d'améliorer les conditions d'accès aux appels d'offre de la restauration collective et de permettre l'évolution de leur gestion (cuisine, gaspillage alimentaire ...).<br>* La nécessité impérative que les volets « production » et « logistique » soient à la hauteur du potentiel commercial.<br>* L'accès à la ressource en eau et le changement climatique. |

# C. Un aménagement du territoire au service de la cohésion sociale et territoriale

## 1. *Des services et équipements à conforter pour un territoire de cohésion*

*Un maillage territorial des services et équipements de sport, loisirs et culture relativement bon*

La vie culturelle est riche avec 7 MJC, un réseau en faveur de la lecture publique (médiathèque intercommunale comprenant 11 sites), 3 cinémas (dont 2 appartenant à l'Agglomération et gérés par délégation de service public) et plusieurs cafés associatifs à Gaillac, Rabastens, Graulhet, Florentin et Salvagnac. Le projet territorial d'accès à la lecture publique se poursuit avec notamment la médiathèque mobile et les bornes de livres dans les villages qui permettent de multiplier les actions hors les murs.

La vie associative est marquée par des compagnies de spectacle vivant présentes sur le territoire graulhetois dont une compagnie internationalement reconnue : Les Plasticiens volants. Certaines, accompagnées dans le cadre du projet culturel de territoire contractualisé avec la Région, et qui ont pu structurer et professionnaliser leurs actions et s'ancrer à l'échelle intercommunale.
Les associations sportives sont nombreuses et profitent des équipements suivants : 7 piscines dont une sur le Tarn ; 2 bases de loisirs / espaces nautiques ; 2 complexes sportifs / salles multi-sports communautaires à Rabastens et à Lisle-sur-Tarn.

Néanmoins, la disparité de l'offre associative dans ses moyens et son rayonnement, le manque de visibilité et de partenariats entre les différents acteurs sportifs et culturels constituent une entrave à sa pérennité[28].

Concernant les équipements sportifs, le territoire est relativement bien desservi avec un total de 435 équipements sportifs et de loisirs. On note une forte concentration de structures dans les villes plus peuplées, comme Gaillac et Graulhet. Certaines villes rurales sont bien loties en termes d'équipements sportifs, telles que Castelnau-de-Montmiral, Rabastens, Puycelsi, Cahuzac-sur-Vère, Lisle-sur-Tarn ou encore Cadalen. Les terrains de football et les courts de tennis sont les équipements sportifs les plus courants et représentent 28% des équipements sportifs de de l'Agglomération Gaillac-Graulhet. Concernant les aires de loisir, on peut relever le skate Park de Pichery à Gaillac qui remplit sa fonction de mixité intergénérationnelle et suscite un vif engouement, ainsi que les aires de jeu du parc Foucaud à Gaillac et celle de Lisle sur Tarn, près du lac de Bellevue[29].

De manière générale, le maillage territorial des équipements est un enjeu pour le territoire. L'Agglomération Gaillac-Graulhet présente un déficit de certains équipements sportifs mais surtout les piscines pour la question de l'apprentissage de la natation (4 piscines de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle sur Tarn confrontés à d'importants besoins de travaux).

***Principal enjeu***

- L'accès à la culture et au sport comme vecteurs de citoyenneté, de cohésion et d'attractivité
- Le maillage territorial des équipements sportifs, culturels et de loisir
- L'accès aux piscines pour l'apprentissage de la natation

*Une bonne répartition des équipements et services éducatifs, pour l'enfance et la jeunesse[30]*

On compte sur le territoire 59 écoles majoritairement publiques (7 écoles privées) pour un effectif de 7 116 élèves ; 7 collèges (3 à Gaillac, 2 à Rabastens, 1 à Lisle-sur-Tarn et 1 à Graulhet) pour 3 357 collégiens ; 3 lycées pour 1 576 lycéens avec le lycée général et technologique Victor Hugo de Gaillac, le lycée privé Saint-Joseph de Gaillac et le lycée professionnel Clément de Pémille de Graulhet.

Concernant l'enseignement supérieur, le territoire dispose de plusieurs formations de BTS : « Management des Unités Commerciales » du lycée Victor Hugo, le Diplôme des métiers d'arts au lycée Clément de Pémille et plusieurs BTS en commerce, agriculture et économie sociale et familiale à Inéopole à Brens. Inéopole propose également des baccalauréats professionnels, des brevets d'Etat et une licence professionnelle dans ces domaines.

Par ailleurs, l'offre d'enseignement supérieur d'Albi et Castres bénéficient également aux étudiants du territoire. On peut noter notamment la proximité de l'Institut National

[28] *Ibid.*, p.15

[29] Projet éducatif communautaire, p.36

[30] Etat des lieux du Projet Éducatif Communautaire

Universitaire Champollion et l'École des Mines à Albi, et l'offre de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (19 établissements et 50 formations[31]).

Concernant la petite enfance, le territoire compte 16 lieux d'accueil communautaires et associatifs pour 380 places en accueil collectif accueillant 893 enfants de moins de 6 ans avec une moyenne de 2,5 enfants par place.

***Analyse AFOM***

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Le principal atout du territoire est un **cadre de vie attrayant** et une **situation géographique** très favorable.<br>• La volonté de développement d'une **politique éducative ambitieuse** ainsi que son inscription dans le projet de territoire de la collectivité devraient être un **facteur d'attractivité** pour le territoire et ses habitants.<br>• Avec la présence dans l'Agglomération d'**1 jeune sur 5 jeunes tarnais (20,94%)** ainsi qu'avec l'augmentation annuelle du **taux de croissance démographique (1,68%),** la nécessité de prise en compte des enfants et des jeunes dans **les choix d'investissement** de la collectivité se confirme.<br>• L'accueil petite enfance est de **qualité** tant en termes **d'équipements**, de diversité des **modes d'accueils,** et de **compétences professionnelles**, en restant vigilant sur l'évolution des demandes des familles et la pérennité des emplois d'assistantes maternelles.<br>• Il existe des structures, enfance et jeunesse, **innovantes, porteuses de sens et de valeurs** œuvrant en direction des enfants et des **jeunes** et cherchant continuellement à s'adapter aux **nouvelles attentes et pratiques éducatives** d'aujourd'hui.<br>• Un **tissu associatif riche** permet de développer de nombreuses activités sportives, culturelles et /ou éducatives.<br>• Des pratiques de collaborations entre acteurs localisées à certains bassins) qui favorise la synergie des potentialités de chacun. | • Malgré l'effort consenti par certaines communes, les éléments récoltés nous permettent de pointer le **manque de qualification professionnelle** d'une partie des agents et d'exigence en termes de formation sur le secteur de **l'enfance.**<br>• 43% des agents des services à la population sont **contractuels** ce qui les met dans une situation **d'attente** et parfois de **précarité.**<br>• Sur certains territoires**, l'offre actuelle** en matière de structures d'accueil petite enfance et jeunesse ne suffit pas à répondre à la<br>• **diversité des demandes.**<br>La participation des **parents** aux prises de<br>• décisions est difficile à organiser.<br>Des familles en situation de **fragilités sociales** sur certains micro-territoires, fragilités ayant des répercussions sur la vie familiale et le développement des plus jeunes pas toujours bien repérées en l'absence de dispositifs spécifiques (type contrat de ville) |

[31] Site internet de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet, rubrique « L'enseignement », consulté le 20/07/2021

*Des services de santé et équipements médico-sociaux à renforcer pour un accès plus homogène*

Un maillage des équipements relativement homogène

Les équipements sanitaires (centres médico-psychologiques pour Adultes ou Infanto-Juvéniles, Centres hospitaliers, Maisons de Santé, Cliniques) sont localisés dans les principales communes (Gaillac, Graulhet, Rabastens, Lisle sur Tarn, Cadalen). Par ailleurs, le territoire bénéficie de la proximité des centres hospitaliers albigeois, vauréens et toulousains. Le territoire compte une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) à Graulhet, un MSP multi sites (Lagrave et Cadalen)[32], des centres de santé à Castelnau de Montmiral, à Cahuzac sur Vère, ainsi que des projets de nouveaux équipements[33].

A ces équipements de santé s'ajoutent des équipements médico-sociaux divers. La Communauté d'Agglomération compte 3 Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) à Gaillac, Graulhet et Tonnac. À celles-ci s'ajoutent l'Institut Médico-Éducatif de Florentin et l'Etablissement de Service et d'Aide par le Travail (ESAT) de Gaillac[34].

On relève en particulier le centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA) de Gaillac. Il s'adresse aux enfants et adolescents de la zone géographique. Il effectue bilans, soins, prévention en lien avec les diverses structures impliquées dans les champs de l'enfance (Education Nationale, PMI, justice...). L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un psychiatre, psychologues, éducateurs spécialisés, infirmière, psychomotricienne, orthophoniste, assistante sociale, secrétaire médicale. Le Sud du territoire se tourne vers le CMP de Lavaur si nécessaire[35].

Il existe deux CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) sur le territoire de la communauté d'agglomération : la CPTS du Grand Gaillacois et la CTPS du Tarn-Centre. Ces CPTS regroupent les acteurs de la santé autour d'un projet de santé.

L'enjeu du maintien des professionnels de santé sur le territoire

Le territoire est moins doté en médecins généralistes que le département du Tarn et la région Occitanie avec respectivement un médecin pour 511 (CAGG), 390 (Tarn) et 425 (Occitanie)

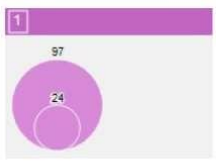


*Répartition des médecins généralistes sur le territoire de la C.A Gaillac – Graulhet*

*Source : ANCT, 2020*

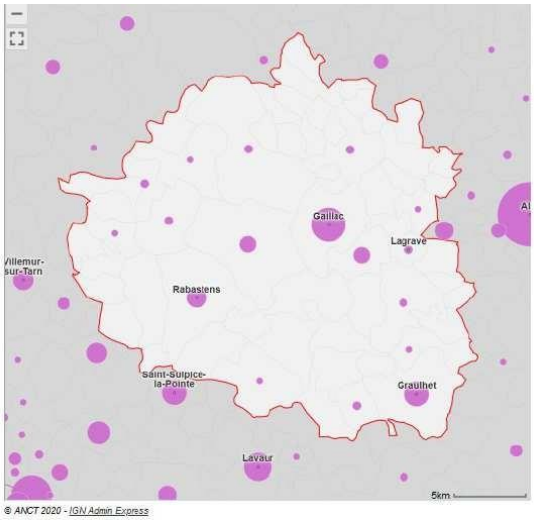


[32] Contrat Territorial Occitanie, p.11

[33] Contrat Territorial Occitanie, p.11

[34] Projet éducatif communautaire, p. 47

[35] *Op. Cit.*, p. 48

habitants[36]. Concernant les autres professionnels de la santé, le nombre de praticiens sur le territoire a augmenté de 8,9% entre 2015 et 2020[47]. On peut noter la baisse du nombre de médecins généralistes (-7,1%) et la hausse du nombre de kinésithérapeutes (+11,1%) sur la même période. Les médecins généralistes sont concentrés à Gaillac, Graulhet et Rabastens et on peut noter certaines zones qui sont éloignées d'un cabinet de médecine généraliste (voir carte ci-dessous). L'enjeu du renouvellement des professionnels de santé est important à court et moyen terme, surtout pour les médecins généralistes. En effet, près d'1/3 ont 60 ans et plus et plus de la moitié ont plus de 50 ans. Cependant, on peut noter que l'âge moyen des médecins du territoire tend à rajeunir[37].

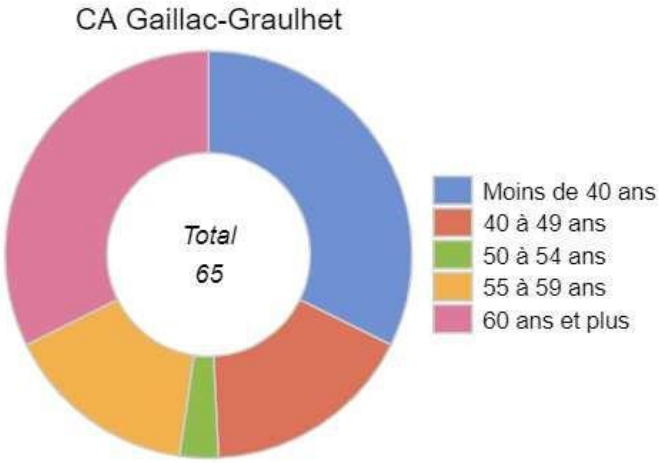


*Répartition par tranche d'âge des médecins généralistes. Source : Carto Santé*

La prise en charge des séniors

La part de la population de plus de 75 ans sur le territoire a légèrement augmenté entre 1999 et 2017 (+1,6 points de pourcentage) et se situe au-dessus de la moyenne nationale (voir graphique ci-dessous). Les problématiques sociales et de santé autour de la vieillesse sont donc un enjeu pour le territoire. Les politiques mises en place sont d'une part l'accompagnement et les aides pour un maintien à domicile (2 602 personnes de plus de 75 ans concernées en

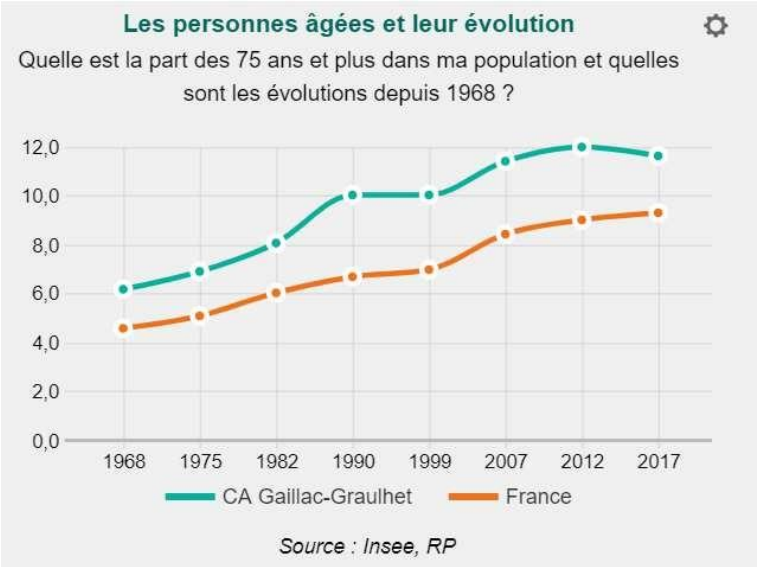


[36] CartO Santé, « Rapports et portraits des territoires », 2017 et 2020 [47] *Ibid.*

[37] FNPS, 2020, Cartosanté, Portrait 2019 de la CA Gaillac Graulhet

2017[38]), et d'autre part la présence de structures d'accueil des personnes âgées (1083 places en 2017[50]).

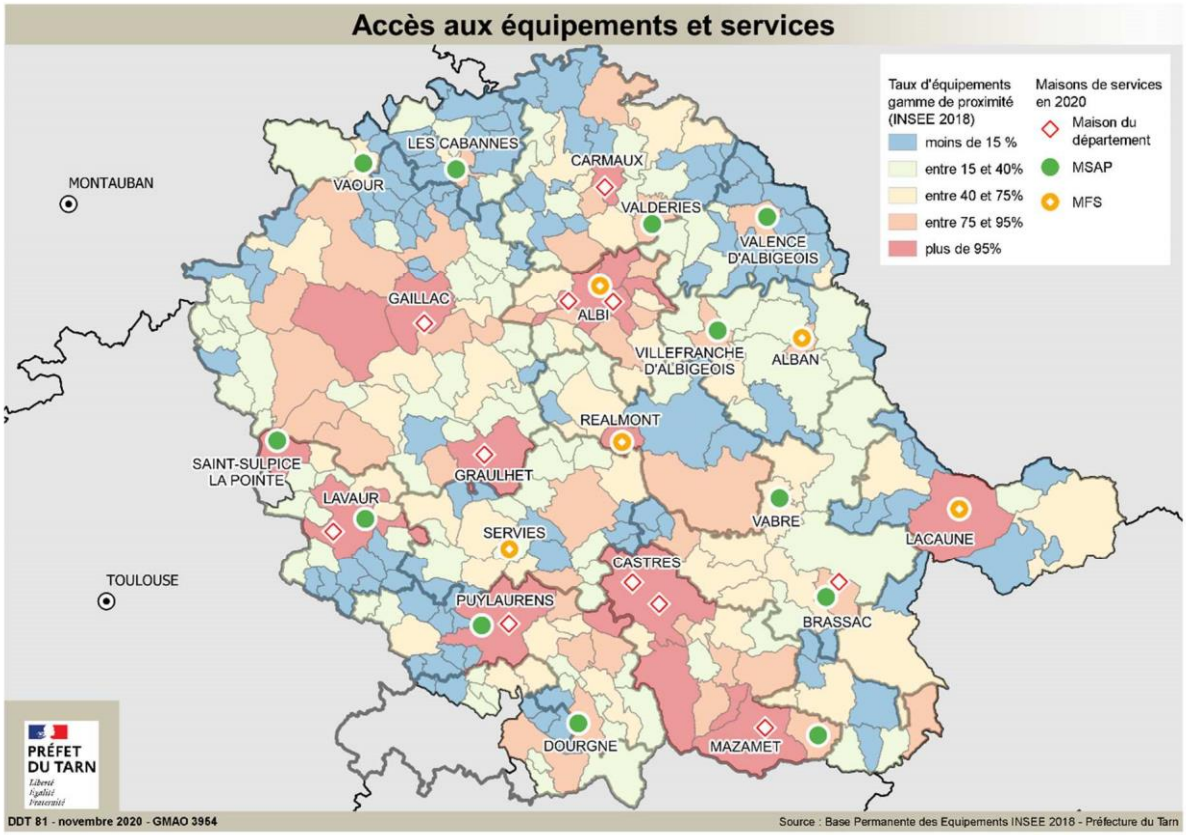


*Principal enjeu*[39]

La proximité de l'offre de services, en optimisant l'accessibilité et en mettant en place des stratégies d'innovation territoriale, sociale et numérique.

*Des quartiers prioritaires aux enjeux spécifiques*

Gaillac et Graulhet sont les deux communes de l'agglomération avec des Quartiers Prioritaires. A Gaillac, il s'agit du quartier Lentajou-Catalanis, composé des deux cités du même nom, et à Graulhet il s'agit du quartier Crins-En-Gach.

Le quartier Lentajou-Catalanis à Gaillac est habité par 1370 habitants au revenu annuel médian de 9 500 €[40]. Le quartier comprend 333 logements, très majoritairement individuels. A Lentajou, le taux de chômage est de 29% et 1/3 des ménages ont comme principale ressource

[38] Observatoire des territoires, « Le vieillissement, un enjeu particulier ? », CA Gaillac Graulhet, 207, 2012, 2017 [50] *Ibid.*

[39] Contrat Territorial Occitanie, p.12

[40] Contrat de ville - Gaillac, p. 10

un minima sociale en 2012. A Catalanis, le taux de chômage est de 15%, et donc équivalent au reste de la commune, et 26% des ménages ont comme ressource principale un minima social[41]. Ces logements sont également marqués par le vieillissement important de leur population, plus rapide qu'à l'échelle communale. Les personnes seules y sont nombreuses, représentant 50% des ménages[42].

Le quartier de Crins-En Gach à Graulhet est habité par 3070 habitants au revenu annuel médian de 9 700 €[4344]. Le quartier compte 535 logements sociaux. Le taux de pauvreté est de 41% contre 23% à l'échelle de la commune, et le revenu médian par unité de consommation est très faible : 13 442 euros par an contre 16 749 euros par an à l'échelle de la ville. Les résidents du centre ancien sont assez âgés, tandis que les ménages logés dans les ensembles sociaux des années 60 sont plus familiaux.

[41] Contrat de Ville Gaillac, Évaluation 2019, p. 5

[42] PLH, Diagnostic, p.43

[43] Contrat de Ville Gaillac, Évaluation., p. 10

[44] Contrats de Ville Gaillac et Graulhet

***Principales orientations***[56]

*Pour Gaillac*

- Cohésion sociale : enfance, jeunesse, Éducation et parentalité ; prévention de la délinquance et tranquillité publique ; santé et accès aux soins ; accès aux droits
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Développement économique et de l'emploi

*Pour Graulhet*

- Cohésion sociale : réussite éducative et citoyenneté, santé, accès aux soins, actions de prévention, prévention de la délinquance et accès aux droits
- Cadre de vie et renouvellement urbain : aménagement et renouvellement urbain, les habitants au cœur du Contrat de Ville
- Développement économique et emploi : parcours d'inclusion sociale et professionnelle, parcours vers la création d'activités

**Projets prévus**

*Pour Gaillac*

Le quartier de Lentajou fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine avec un volet sur l'habitat social (démolition de logements et rénovation de logements) porté par le bailleur social Tarn Habitat, un volet équipements publics (construction d'une nouvelle école maternelle par la communauté d'agglomération et rénovation de l'ancienne école pour en faire une Maison de quartier par la Commune), un volet aménagement et requalification des espaces publics en comaîtrise d'ouvrage Agglomération/commune. Cette opération doit débuter début 2022.

*Pour Graulhet*

Le quartier d'En Gach a fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine et a été labellisé Ecoquartier en 2021. Le quartier de Crins II a lui aussi fait l'objet d'une opération de rénovation avec un volet habitat également porté par Tarn Habitat (démolition et rénovation de logements) et un volet aménagement et requalification des espaces publics en co-maîtrise d'ouvrage Agglomération/commune, ces travaux sont terminés depuis mai 2021.

## *2. Une prédominance de l'habitat individuel résidentiel*

*Un parc de logement caractéristique d'un territoire à vocation résidentielle*

En 2017, Gaillac Graulhet Agglomération compte 37 103 logements. Le nombre de logements a augmenté de 17,8%, ce qui est supérieur à l'augmentation enregistrée sur le territoire du Tarn (11,9%)[45]. Les logements sont inégalement répartis sur le territoire avec Gaillac et Graulhet qui concentrent presque 40% des logements du territoire, et les 4 communes urbaines plus de 53%. Les résidences principales représentent 85% des logements (83% à l'échelle départementale). Les résidences secondaires ne représentent au global que 6% des logements mais certaines communes rurales affichent parfois jusqu'à un tiers des logements. Le taux de vacance, de l'ordre de 10%, indique un marché immobilier peu tendu ou désajusté dans certaines communes[46].

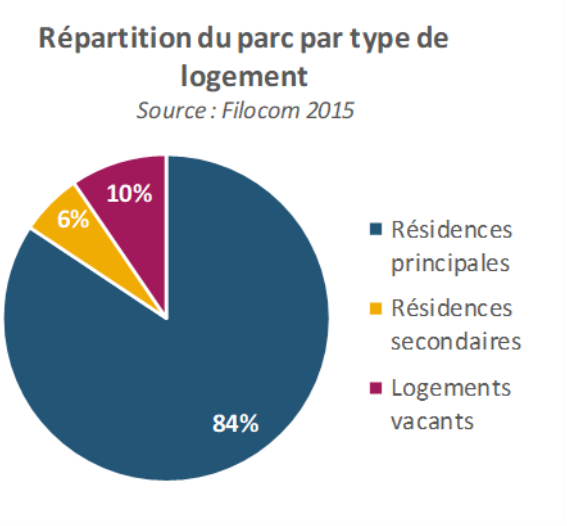


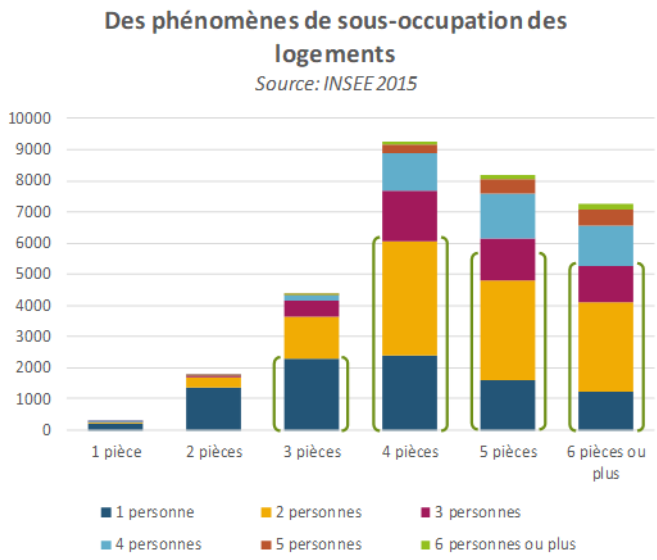


Les maisons individuelles représentent plus de 86% des logements[47]. Leur poids est de plus en plus important (85% en 2010), signe que la production en logement est essentiellement tournée vers l'individuel. Ainsi, l'habitat collectif ne concerne que les 14% des logements en 2015. 85% de ces logements collectifs sont situés dans les quatre communes urbaines, dont 42% à Gaillac et 27% à Graulhet. Les grandes typologies de logements sont surreprésentées, corollaire du modèle pavillonnaire prédominant. 70% des logements sont des T4 ou plus contre 68% à l'échelle départementale[48]. Il existe cependant une sous-occupation de ces grands logements : 60% des résidences principales de 4 pièces et plus sont occupées par des ménages d'une ou deux personnes[61]. La communauté d'agglomération est un territoire d'accession à la propriété avec 70% des

[45] Insee, Dossier complet Département du Tarn et Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA GaillacGraulhet

[46] PLH, Diagnostic, p.31

[47] Insee, 2015

[48] Filocom, 2015

[61] Insee, 2015

ménages propriétaires[49] contre 66% à l'échelle départementale. Les parcs locatifs privé et social représentent respectivement 23% et 4,1% des résidences principales.

*Des fragilités présentes sur le parc de logements*

Sur le territoire, on constate que le parc est ancien puisque 57% des logements ont été construits avant la première réglementation thermique de 1974. Ces logements sont situés essentiellement dans les centres anciens. Ce parc peut présenter des besoins en matière de rénovation énergétique. Ce constat est accentué par l'étude de l'Agence d'Urbanisme et d'aménagement de Toulouse qui relève que 19% des ménages du territoire consacrent au moins 8% de leur revenu au chauffage de leur habitation (soit 1,5 points de plus que la moyenne nationale). Des fragilités dans certaines copropriétés ont aussi été identifiées par l'ANAH : 121 en tout dont 30 classées comme particulièrement fragiles[50]. Concernant le parc privé, on recense sur le territoire 22 452 logements classés en catégorie 6-7 ou 8. Si l'on retient uniquement les deux dernières catégories, elles représentent 10,6% du total des logements du territoire. Gaillac et Graulhet concentrent davantage de logements potentiellement indignes (11,4% et 13,7%)[51].

**Ancienneté du parc de logements**

*Source : Filocom 2015*

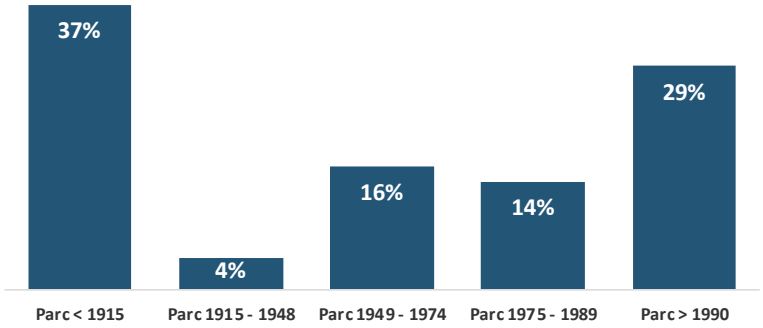


Le parc de logements connaît un phénomène de vacance bien installé. En 2015, la Communauté d'Agglomération comptabilise 3 554 logements vacants, soit près de 10% du parc total. Au-delà de 78%, on considère que la vacance devient problématique sur un territoire. Entre 2009 et 2015, le nombre de logements vacants a progressé de 14%, mais la part de ces logements dans le total des logements reste stable sur la même période, autour de 10%, comme sur le reste du département. En 2015, on constate que la plupart des logements vacants privés se concentrent dans le bâti le plus

ancien, dont la construction est antérieure à 1915. Il s'agit d'un bâti vétuste, voire dégradé, nécessitant probablement d'importants travaux de remise en état avant de pouvoir être de nouveau occupé, ou ne correspondant définitivement plus aux attentes des ménages. Parallèlement, les ménages semblent se détourner des logements construits sur la période 1949-1974.

Le parc social présente lui aussi des fragilités. La majeure partie (52%) du parc locatif social de la communauté d'agglomération se concentre dans les quartiers de la politique de la ville : Crins et En Gach à Graulhet et Lentajou-Catalanis à Gaillac. Les enjeux de ces quartiers sont abordés plus haut dans la partie sur la politique de la ville et les quartiers prioritaires.

[49] Filocom, 2015

[50] PLH, Diagnostic, p.34

[51] *Ibid.*, p. 35

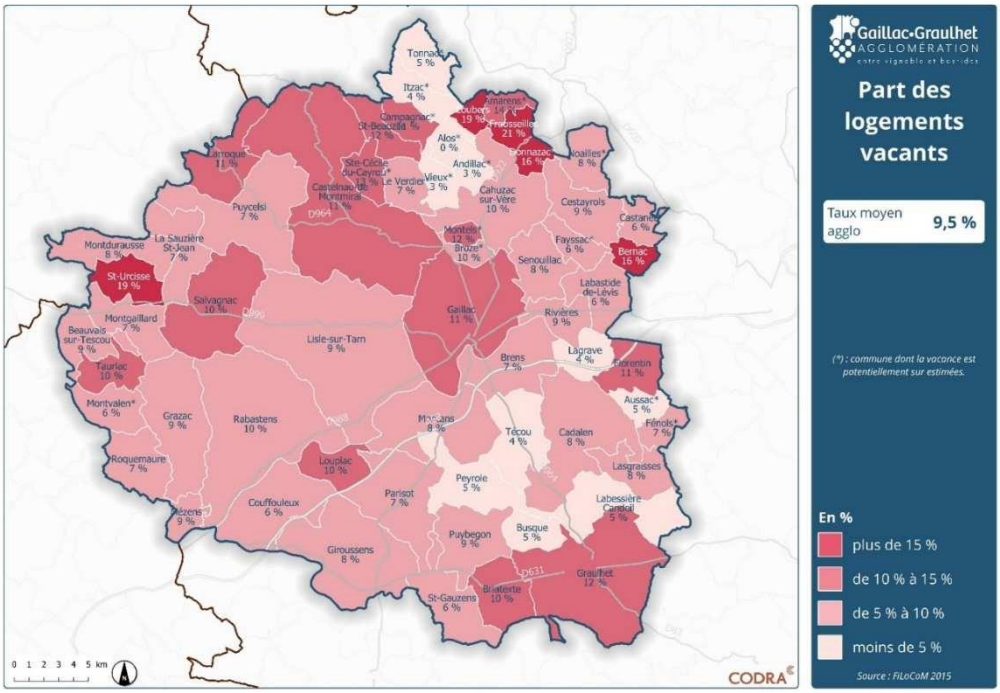


*Les dynamiques des marchés de l'habitat*

Bien que la moyenne de la production s'établisse autour de 447 logements produits par an sur les 10 dernières années, l'analyse des données SITADEL montre une diminution progressive de la construction amorcée depuis 2011. A partir de 2012, le rythme de construction est inférieur à la moyenne constatée sur la période observée ; le rythme passe à 324 logements annuels. La production est majoritairement portée par le développement d'une offre en habitat individuel qui représente 80% de la construction neuve (dont 68% en individuel pur). C'est le socle du développement résidentiel de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet.

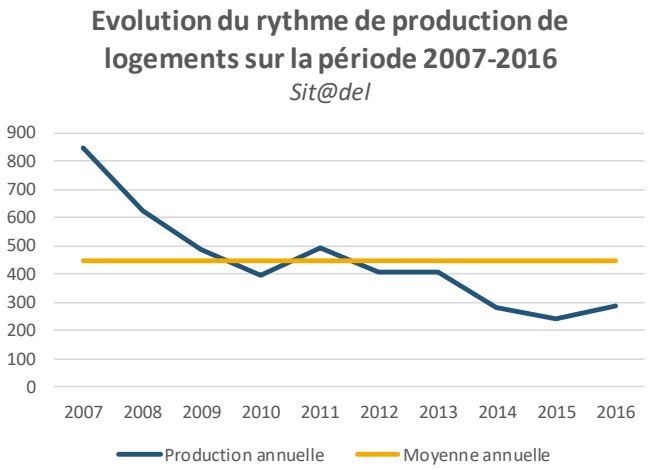


L'offre nouvelle de logements s'est principalement développée sur les communes urbaines (44%), témoignant de leur attractivité résidentielle, mais aussi sur les communes rurales de l'Ouest du territoire[52]. Cette production de logement a été globalement consommatrice de

[52] PLH, Diagnostic, p.48

foncier (265 hectares depuis 2012[53]) et l'étude réalisée par l'EPF Occitanie démontre une faible utilisation des outils de maîtrise du développement de l'habitat[54].

La production de logement est principalement tournée vers l'individuel en diffus ou en lotissements, ce qui correspond au profil familial des ménages du territoire. A la production s'ajoute un marché de l'ancien très dynamique, et qui se concentre lui aussi sur les grands logements individuels[55]. L'agglomération est un territoire d'accueil des primo-accédants avec des prix de l'immobilier abordables. Cependant, on peut noter une diminution de l'accord des Prêts à Taux Zéro depuis 2012[56].

**Type de logements construits entre 2007 et 2016**

*Source : SIT@DEL*

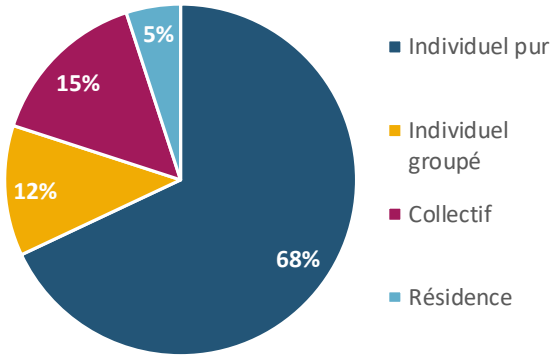


Globalement, les ménages aux petites ressources rencontrent des difficultés à trouver un produit adapté à leurs besoins. L'offre locative sociale est la plus adaptée, mais elle est très peu développée sur le territoire, et concentrée géographiquement. L'offre locative privée existe, mais pose des problèmes en termes de qualité des logements loués, et elle est très peu disponible, rendant son accès difficile. Par ailleurs, le niveau des loyers, plus particulièrement dans les petites typologies, peut parfois être trop élevé au regard des ressources des ménages, malgré la mobilisation possible des aides au logements[57].

Sur le marché de l'habitat, les prix de l'immobilier sont en partie marqués par la proximité avec l'aire urbaine toulousaine. En effet, on note que les communes de l'Ouest du territoire affichent un prix médian au m2 globalement plus élevé. On peut observer la même dynamique à l'Est, du fait de l'influence de l'aire urbaine albigeoise (voir carte ci-dessous). L'accroissement d'une population urbaine désireuse d'un mode de vie pavillonnaire accélère l'artificialisation des sols (voir carte ci-dessous).

[53] Étude de l'EPF, PLH, Diagnostic, p.49
[54] PLH, Diagnostic, p. 49
[55] *Ibid.*, p.56
[56] *Ibid.*, p.59
[57] *Ibid.*, p.94

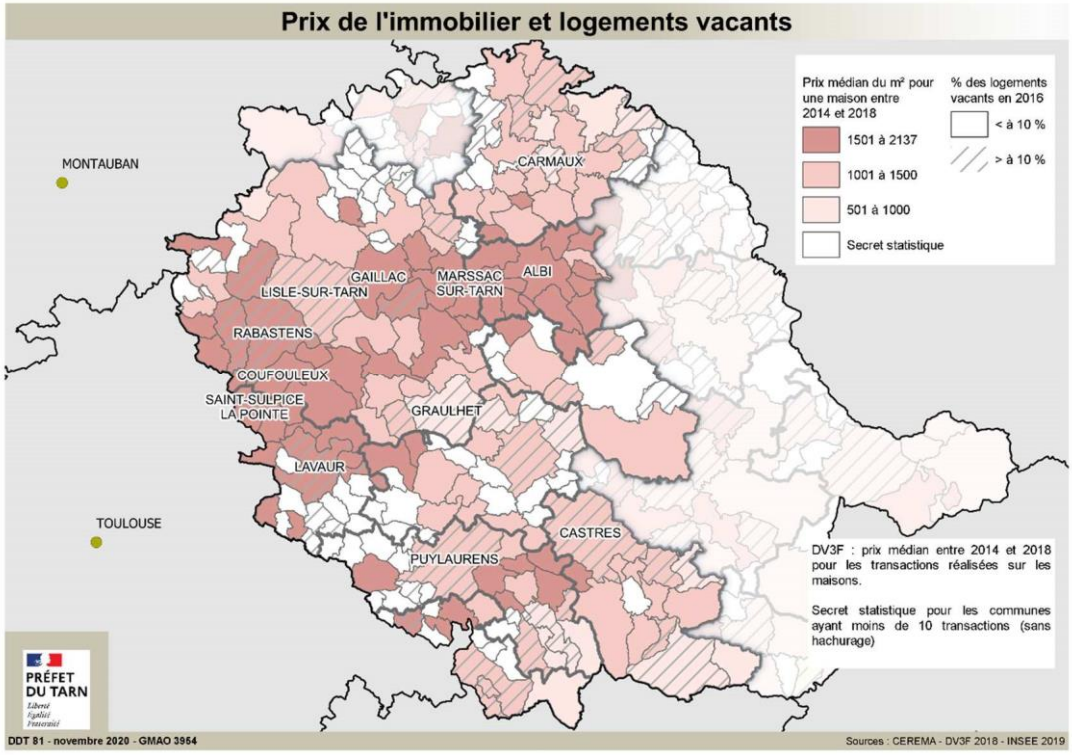


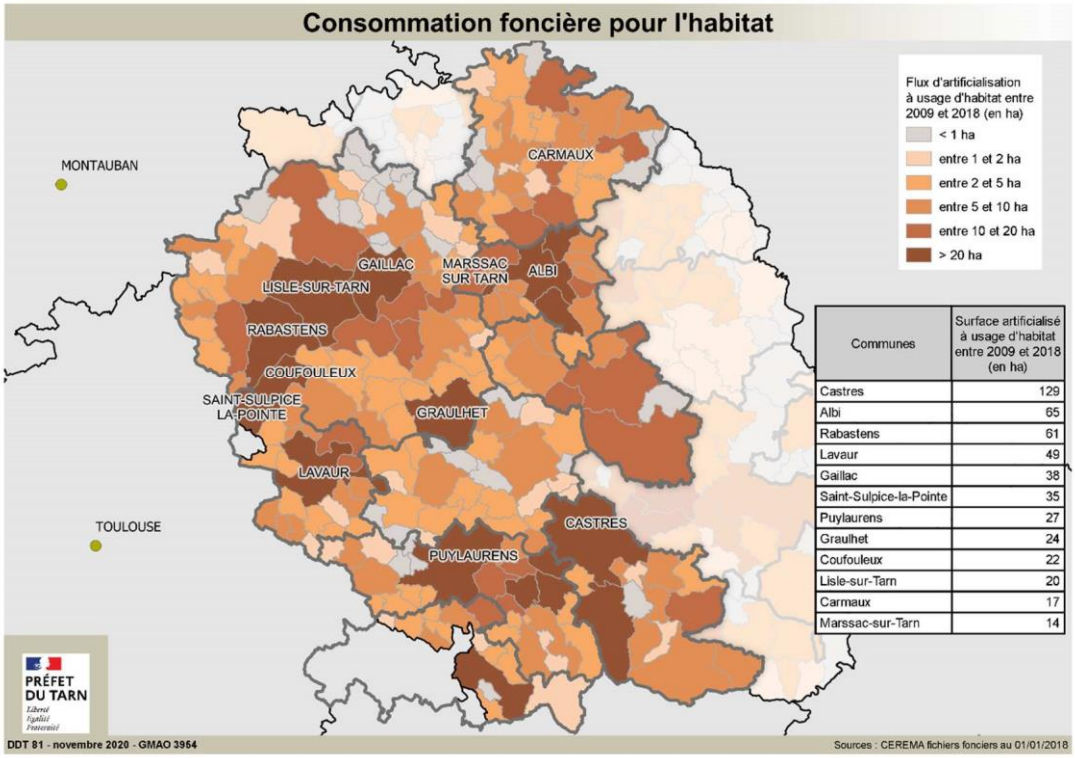


| Communes | Surface artificialisé à usage d'habitat entre 2009 et 2018 (en ha) |
|---|---|
| Castres | 129 |
| Albi | 65 |
| Rabastens | 61 |
| Lavaur | 49 |
| Gaillac | 38 |
| Saint-Sulpice-la-Pointe | 35 |
| Puylaurens | 27 |
| Graulhet | 24 |
| Coufouleux | 22 |
| Lisle-sur-Tarn | 20 |
| Carmaux | 17 |
| Marssac-sur-Tarn | 14 |

Par

D'ailleurs, pour avoir une image complète du secteur de l'habitat, cela passe par un état des lieux énergétique et de la durabilité. Ces deux aspects seront abordés ci-après dans la partie « énergie, climat et environnement », qui est une partie transversale à plusieurs thématiques.

***Analyse AFOM***[58]

| **Atout** | **Faiblesses** |
|---|---|
| • Un territoire attractif sur le plan résidentiel, un cadre de vie recherché<br>• Une situation périurbaine stratégique, avec une desserte routière efficace<br>• Un développement endogène du territoire<br>• Une diversité de ménages et un accueil de familles<br>• Le nord du territoire touristique et attractif<br>• Intérêt patrimonial des cœurs historiques<br>• Un territoire plus abordable financièrement pour les primo-accédants | • Un taux d'emploi déficitaire<br>• Des modalités de déplacements qui renchérissent le coût du logement<br>• Un marché trop peu diversifié pour faire face aux évolutions des besoins<br>• Un vieillissement prononcé à prendre en compte<br>• Un manque de réponses pour les personnes en difficultés face au logement et une méconnaissance des dispositifs facilitateurs<br>• Un déficit d'opérateurs et un manque de coordination avec les différents acteurs des politiques de l'habitat<br>• Contraintes techniques et réglementaires de traitement du bâti ancien et surcoût financier en cœur historique des centres-villes. |

[58] *Op. Cit.,* p.96

| **Opportunités** | **Menaces** |
|---|---|
| • Une croissance démographique importante qui porte le développement résidentiel et économique du territoire<br>• Une situation géographique favorable entre Toulouse et Albi avec une bonne desserte générale<br>• Un potentiel de mutation dans l'ensemble des centres anciens<br>• Des besoins d'adaptation des logements pour les personnes âgées qui commencent à être pris en compte<br>• Des documents d'urbanisme et des OAP qui permettront de cadrer le développement | • Un développement dépendant d'agglomérations extérieures<br>• Un risque d'exclusion de certains ménages faute d'offre adaptée à leurs besoins<br>• Des risques d'accroissement de la dégradation et de la dévalorisation des centres anciens<br>• L'augmentation des prix du foncier et les coûts des déplacements pourraient freiner le caractère d'accueil du territoire pour les primo-accédants<br>• Un déficit d'opérateurs qui pénalisent la réalisation de projets sur le territoire |

## *3. La voiture individuelle comme mode de déplacement principal*

*Une forte mobilité essentiellement au travers de la voiture individuelle*

Globalement, la population de l'agglomération Gaillac-Graulhet a une forte mobilité : selon l'enquête déplacements de 2017, chaque personne effectue en moyenne 4,57 déplacements par jour (contre 3,9 pour la moyenne nationale). On note cependant que la population du Nord du territoire se déplace plus que celle du Sud (en partie du fait de l'âge de la population)[59].

[59] Plan de mobilité durable, Diagnostic de mobilité, p. 30

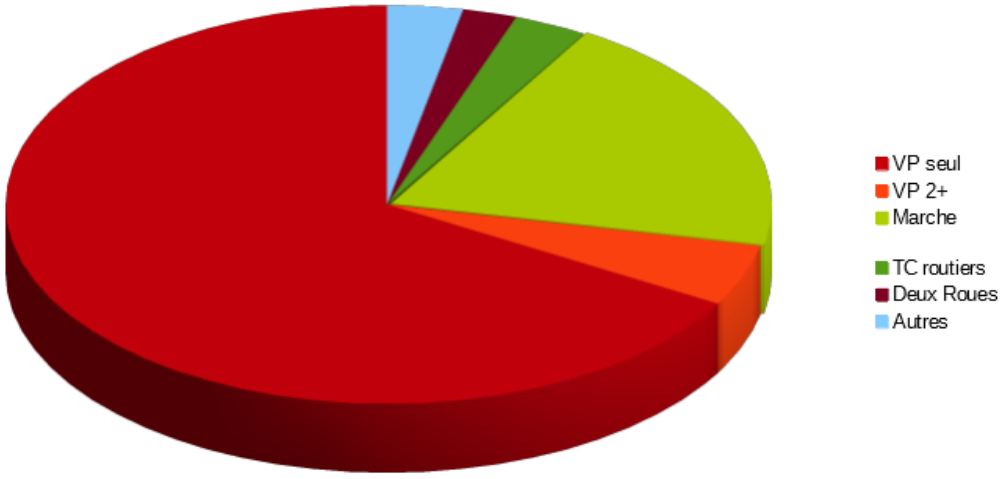


Pour effectuer leurs déplacements, les résidents de Gaillac Graulhet Agglomération utilisent en grande majorité la voiture. En effet, 72% des déplacements sont réalisés avec une voiture particulière (dont 5 % en covoiturage). Et comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessous, à part la pratique de la marche qui est le deuxième moyen de locomotion avec 20% d'utilisation, les autres modes sont très peu utilisés (moins de 1,5% d'utilisation) par les résidents de Gaillac Graulhet Agglomération. Les déplacements effectués par la population sont essentiellement internes au territoire (75% des déplacements journaliers)[60].
La pratique de l'intermodalité est quasiment inexistante sur le territoire (seulement 2,2% des déplacements)[61]. Le covoiturage est lui en développement, avec une part des déplacements effectués de 7,3%, soit 4,3 points plus élevé que la moyenne nationale[62]. Un système intégré d'aires de covoiturage existe ainsi sur le territoire, essentiellement autour de l'autoroute A68, offrant près de 220 places en tout, réparties sur 5 aires.

Une partie importante des déplacements se fait vers l'extérieur du territoire, et notamment vers l'aire urbaine de Toulouse. Cette caractéristique est commune à l'ensemble des communes de l'Ouest tarnais. Par ailleurs, une part des déplacements extérieurs se fait vers d'autres communes de l'Ouest du Tarn. Cela démontre d'une certaine intégration de ce territoire.

*Une bonne accessibilité routière*

Le territoire possède de nombreux aménagements propices à l'utilisation de la voiture. Comme montré sur la carte ci-dessous, le territoire de la communauté d'agglomération

[60] *Ibid.*, p.39
[61] *Ibid.*, p.36
[62] *Ibid.*, p.50

possède un réseau routier développé en étoile autour de Gaillac et autour de Graulhet. Malgré une bonne desserte routière, le réseau est soumis à des coupures accidentogènes[63].

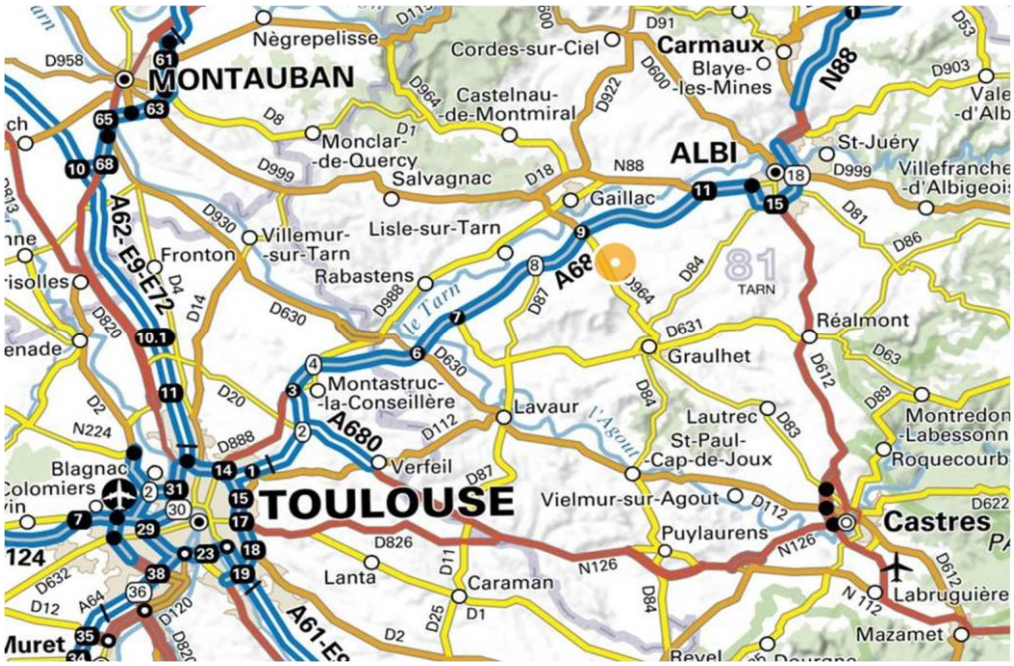


On peut noter que le territoire de Gaillac Graulhet Agglomération possède des bornes pour recharger les véhicules électriques. En effet, la région Occitanie a installé 916 bornes de recharge publique entre 2016 et 2017.

*Une offre de transports collectifs inégale à renforcer*

L'offre de transports en commun urbains sur le territoire est assez inéquitablement répartie. Trois réseaux urbains sont présents dans quatre villes du territoire : Gaillac, Graulhet et Coufouleux/Rabastens. Ces réseaux sont exploités par la SPL « D'un point à l'autre ». Le territoire ne possède pas d'arrêt pour les lignes Macron. Cependant, il est concerné par 9 lignes de cars régionaux « Lio ». Ces lignes permettent notamment de rallier Toulouse, Albi et Montauban. Comme nous pouvons le voir sur la carte ci-dessous, ces lignes ne desservent que le Sud du territoire, avec notamment plusieurs arrêts le long de l'A68. Cette couverture répond logiquement à l'absence d'offre ferroviaire sur ce secteur (voir paragraphe sur l'offre ferroviaire).

[63] *Ibid.*, p.69

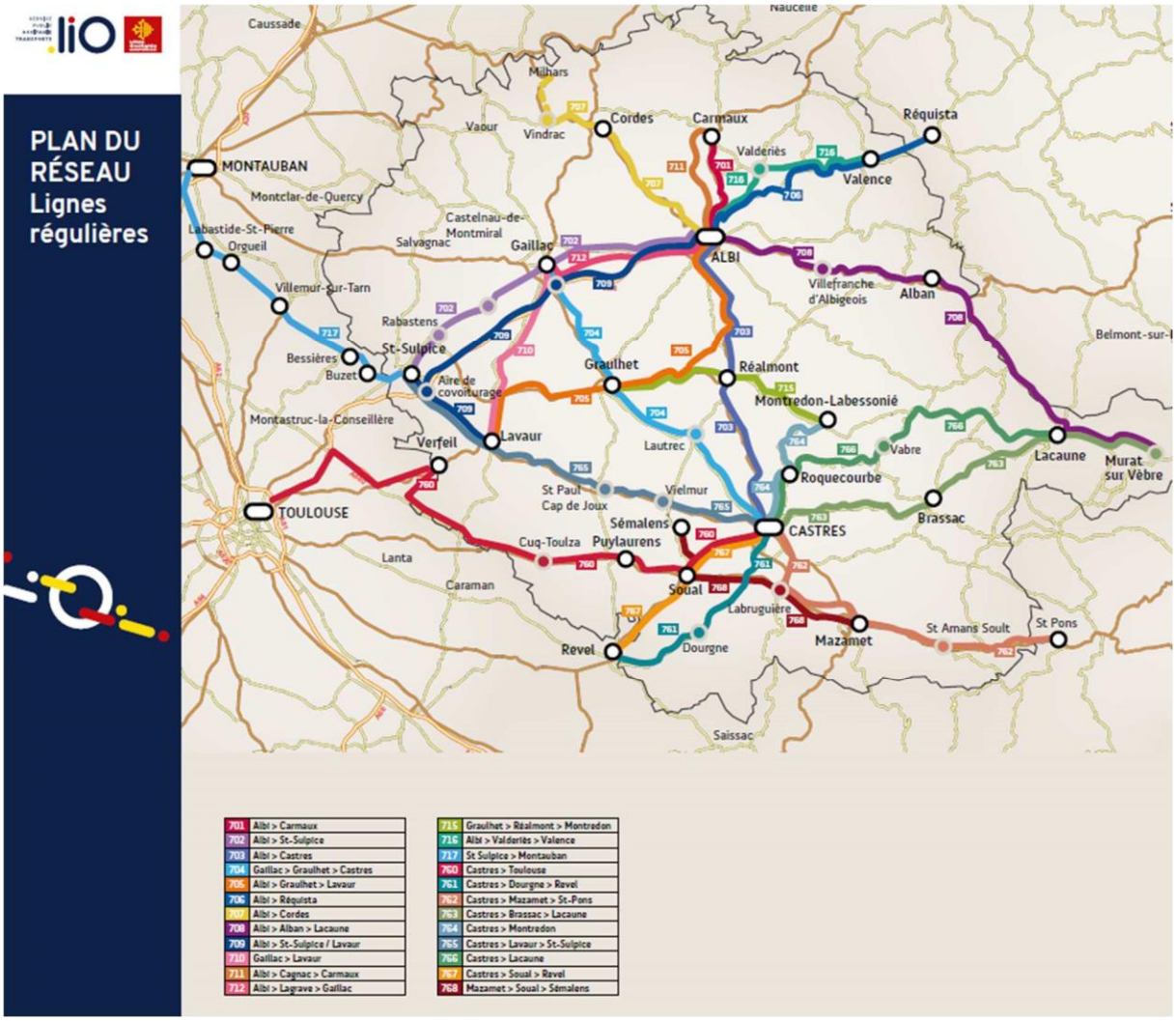


Pour compléter le maillage de transports en commun, la communauté d'agglomération possède un réseau de Transport à la Demande (TAD) en expérimentation sur le territoire.

Le territoire compte 4 gares (Gaillac-Tessonières, Gaillac-ville, Lisle-sur-Tarn et Rabastens/Couffouleux). Les gares du territoire permettent de rallier Toulouse, Albi, Rodez, Figeac en TER pour rejoindre le réseau national (Via Toulouse + liaison bus Gaillac-Montauban). La répartition des gares sur le territoire et à proximité permet à 2/3 du territoire de rejoindre une gare en moins de 15 min en voiture. Le Nord-Ouest du territoire et le secteur de Graulhet sont bien davantage enclavés et mettent plus de 15 min pour rejoindre une gare.

*Des modes actifs peu investis*

D'une manière générale, on constate une faible prise en compte jusqu'à maintenant des besoins en itinéraires cyclables aux échelles communales ou intercommunales. Les infrastructures vélo pour les déplacements du quotidien sont de qualité moyenne et peu nombreuses[64]. Le territoire de Gaillac-Graulhet agglomération est traversé par un axe structurant du réseau national véloroutes et voies vertes (VVV) : la véloroute V85 « Vallée du Tarn-Causse-Sud Cévennes ». On compte également 3 itinéraires « Tarn à

[64] *Ibid.*, p.99

vélo » (Sainte-Cécilevignoble Gaillacois, Vignobles et bastides, Autour de la Grésigne et des Gorges de l'Aveyron)[65]. Ces circuits sont surtout destinés au loisir, et il y a parallèlement des itinéraires pour les déplacements du quotidien dans trois communes : Gaillac, Graulhet et
Rabastens/Couffouleux. Ce réseau de pistes cyclables ne présente cependant pas de continuité ni de cohérence, sur le territoire en général, mais aussi au sein des communes. De plus, malgré la bonne volonté des communes développant les pistes cyclables, ces infrastructures ne sont pas toujours adaptées à l'utilisation du vélo (marquage dégradé, revêtement pas toujours de qualité, présences d'obstacles, proximité immédiate avec les habitations, etc.). Des consignes vélo sont présentes dans les gares de Rabastens/Couffouleux, Lisle-sur-Tarn et Gaillac. Elles sont mises à disposition par la SNCF et par la communauté d'agglomération[66].

En ce qui concerne les aménagements pour la marche, le territoire présente les travers des régions plutôt rurales avec de petits villages. Les trottoirs sont d'une faible largeur, semblent parfois peu entretenus, s'arrêtent en limite de commune et ne permettent pas de faire le lien entre les communes très proches[67].

***Analyse AFOM[68]***

| **Atout** | **Faiblesses** |
|---|---|
| • Une forte volonté de développer des solutions alternatives sur le territoire.<br>• Présence de nombreuses infrastructures et de services de mobilité sur le territoire.<br>• Axes de communications majeurs structurants le territoire.<br>• Une habitude de travailler ensemble.<br>• Expérience et expertise de l'opérateur en transports urbain, interurbain et à la demande (SPL « D'un point à l'autre »).<br>• Expérience et professionnalisme du délégataire en transport scolaire (FEDERTEEP). | • Étalement urbain<br>• Infrastructures pour les modes actifs peu nombreuses et de qualité relative.<br>• De fortes inégalités au sein du territoire.<br>• Un trafic (notamment poids lourds) très important.<br>• Disparités territoriales qui engendrent des problématiques de mobilité différentes entre secteurs. |
| **Opportunités** | **Menaces** |

[65] *Ibid.*, p.99
[66] *Ibid.*, p.102
[67] *Ibid.*, p.103
[68] *Ibid.*, p.28

| | |
|---|---|
| • Positionnement privilégié du territoire au sein d'un réseau de multiples influences et échanges<br>• Un paysage propice à l'utilisation des modes doux (surtout dans le Sud).<br>• Création de l'agglomération et mise en place du Plan de Mobilité Rurale (PMRu).<br>• Largeur des emprises dans certaines communes permettant d'envisager de nouveaux aménagements (Graulhet par exemple).<br>• Dépénalisation du stationnement.<br>• Possibilité de capter les flux touristiques. | • Ouverture du territoire et caractère majoritairement rural, qui pourrait favoriser les pratiques extraterritoriales de déplacements.<br>• Perte d'attractivité du territoire et baisse de qualité de vie (congestions routières de plus en plus importantes)<br>• Déplacements peu sécurisés ce qui implique des accidents |

# D. Un territoire engagé dans la transition écologique

Le diagnostic du territoire concernant l'énergie, le climat et l'environnement a été réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il permet d'analyser le potentiel du territoire en matière d'adaptation locale aux changements climatiques, d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des milieux, de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2050.

Pour commencer, voici quelques chiffres clés concernant le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet :

| | **Facture énergétique** | **Consommation d'énergie** | **Émissions de GES** | **Énergies renouvelables** |
|---|---|---|---|---|
| **Territoire** | 172 millions d'euros<br>5 532 €/an/ménage | Territoire : 1807 GWh/an<br>Par habitant : 24,7 MWh | Territoire : 503 kt$CO_2$e<br>Par habitant : 4;1 t$CO_2$e | Production : 243 GWh<br>Potentiel 2050 : 1915 GWh |
| **Région Occitanie** | | Par habitant : 20,7 MWh | Par habitant : 5,3 tCO2e | |

## *1. Une importante consommation énergétique des secteurs résidentiels et des transports*

Le secteur résidentiel est celui dont la consommation est la plus importante sur le territoire avant le secteur des transports routiers. La répartition des consommations dans le secteur résidentiel est équilibrée, avec malgré tout une domination de l'usage d'électricité. Les consommations de gaz naturel sont prépondérantes dans le mix énergétique du secteur industriel. Le secteur des transports est quasi exclusivement dépendant des produits pétroliers, ayant un fort impact sur les émissions de GES et de polluants atmosphériques. La consommation énergétique du territoire est de 24,7 MWh par habitant, ce qui est supérieur au ratio de la moyenne régionale qui est de 21 MWh par habitant.

**Inventaire des consommations énergétiques par secteur et par source d'énergie en 2015**

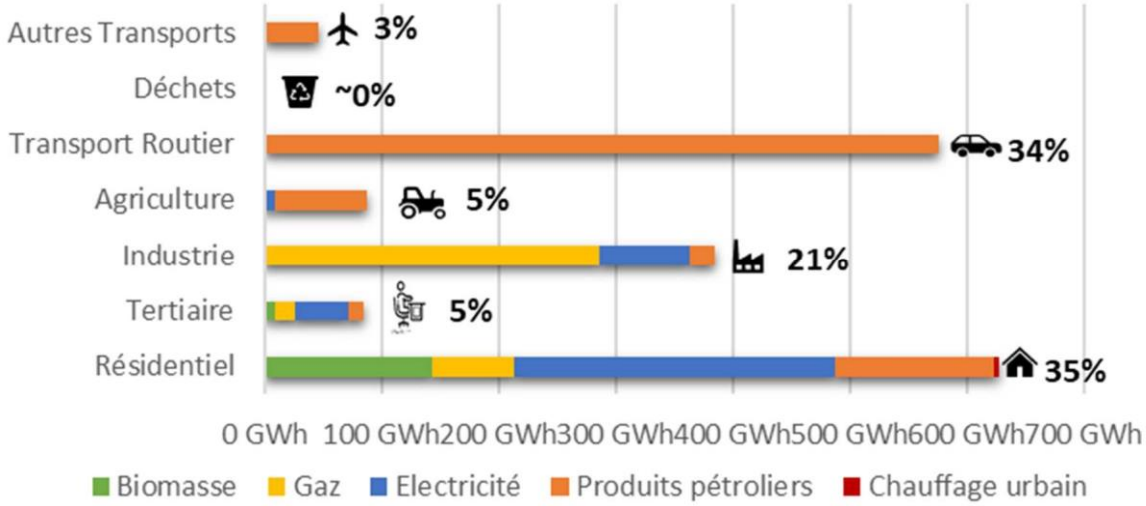


## *2. Des émissions de gaz à effet de serre marquées par les transports et l'agriculture*

Le profil climat de l'Agglomération de Gaillac Graulhet est réalisé notamment par un bilan de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire. Il comptabilise les émissions de gaz à effet de serre émises par les consommations d'énergie de différents secteurs et permet d'identifier les secteurs à fort enjeux climatiques. Au regard du bilan GES réalisé, les déplacements (transports) et l'agriculture sont les principales sources émettrices de GES sur le territoire. Les émissions du territoire représentent annuellement 503 ktCO2eq.

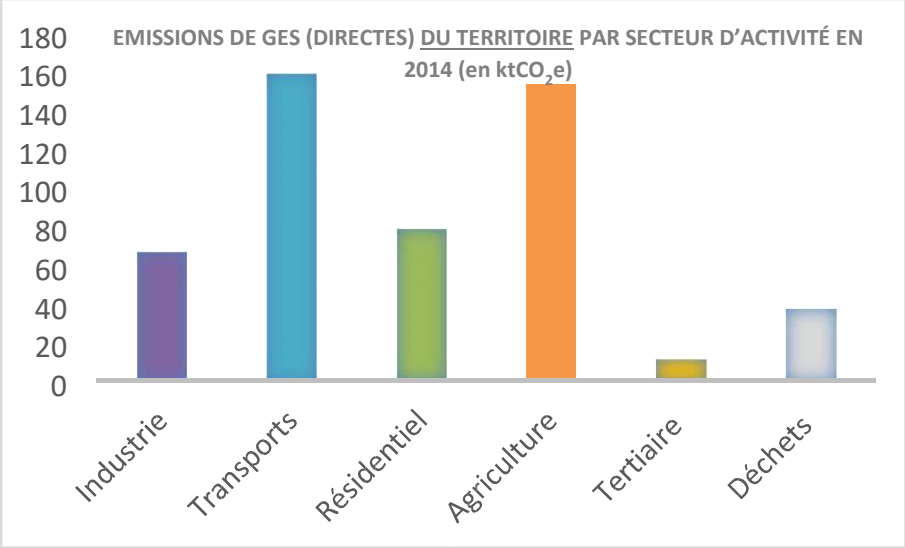


| Secteur (et part des émissions) | Chiffres clés | Enjeux |
|---|---|---|
| Industrie (13%) | • 4 700 emplois soit 23,4% des emplois du territoire<br>• Les produits fossiles sont les principaux responsables des émissions<br>• L'industrie est responsable de 66 $kt_{eq}.CO_2$ | Pour mettre en œuvre de manière pérenne l'alimentation électriques et énergétiques le secteur devrait :<br>• Développer l'utilisation des énergies de récupération et fatales<br>• Sensibiliser les acteurs économiques à la maîtrise de l'énergie<br>• Renouveler les équipements |
| Transport (31%) | • 3% des trajets domicile-travail des habitants sont réalisés en transport en commun<br>• 25% des actifs travaillent dans leur commune de résidence dont 2/3 qui se rendent sur leur lieu de travail en voiture<br>• 40% des actifs vivent et travaillent sur le Pays | Le secteur possède une forte dépendance aux énergies fossiles et une forte vulnérabilité à la hausse des prix des énergies aussi, il apparait nécessaire :<br>• De mettre en œuvre le plan de mobilité rurale<br>• De favoriser les modes de transport doux<br>• D'encourager le covoiturage et la mobilité partagée<br>• De limiter l'étalement de l'urbanisation |
| Agriculture (30,4%) | • 69 000 ha de la surface du territoire concernent les terres arables<br>• 1 722 emplois soit 8,6% des emplois du territoire | Pour le secteur agricole, il s'agirait d'aller vers :<br>• Le développement de l'agriculture biologique |

| | | |
|---|---|---|
| | | • La valorisation des résidus agricoles<br>• Le développement des circuits courts<br>• La réduction de l'usage des fertilisants artificiels |
| Résidentiel (15,5%) | • Les émissions par logement (de 2,5 $t_{éq.}CO_2$ par logement) sont au-dessus de la moyenne des émissions par logement de la région (1,83 téqCO2 par logement). | Le résidentiel est caractérisé par des logements énergivores, il s'agirait :<br>• De subventionner la réhabilitation thermique<br>• De privilégier des formes urbaines moins énergivores<br>• De développer les énergies renouvelables<br>• D'agir sur les comportements au quotidien |
| Tertiaire (2%) | • 13 640 emplois soit 68% des emplois du territoire. | Pour le tertiaire il s'agirait d'agir :<br>• En soutenant des actions de rénovation thermique<br>• En développant les énergies renouvelables<br>• En aménageant durablement les zones d'activité<br>• En sensibilisant les acteurs économiques |
| Déchets (7%) | • Les émissions de GES du secteur sont concentrées sur le site de stockage en ISDND-Installations de stockage de déchets non dangereux à Labessière-Candeil. | Les leviers principaux sont :<br>• Les mesures incitatives TOMI et redevance spéciale /professionnels<br>• Le développement des structures de tri<br>• La promotion de la valorisation par méthanisation, compostage, réemploi |

### *3. Un territoire au potentiel élevé de production d'énergies renouvelables*

Une énergie est dite « renouvelable » lorsqu'elle provient de sources que la nature renouvelle en permanence, par opposition à une énergie non renouvelable dont les stocks s'épuisent. Le territoire produit en février 2019 417 GWh d'énergies renouvelables par an, soit 23% de la consommation du territoire. Les énergies renouvelables les plus développées sont l'hydroélectricité et la biomasse solide, notamment grâce à la présence de 5 chaufferies sur le territoire.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire est le suivant.

| Type de production | Quantité (en GWh) | Détails |
|---|---|---|
| Énergie solaire | 545 GWh | Le potentiel de la filière solaire thermique s'élève à 39 GWh/an.<br>Le potentiel de la filière solaire photovoltaïque s'élève à 506 GWh/an. |
| Énergie éolienne | 480 GWh | Le gisement potentiel est évalué au regard des contraintes locales et les équilibres écologiques sur le territoire. |
| | | Des projets de petit éolien (non soumis à certaines contraintes) pourraient être plus propices au territoire. |
| Méthanisation | 850 GWh | Le potentiel de production du territoire prend en compte l'étude STARTER d'EDF-Collectivité (2017) évaluant un potentiel de 726 GWh. Cependant, ce potentiel repris dans l'exercice TEPOS 2050 peut être augmenté par la mise en service des projets de Trifyl dont l'estimation atteint les 850 GWh environ. |
| Géothermie | 100 GWh | Le potentiel de géothermie s'élève à environ 100 GWh/an. |
| Biomasse | 164 GWh | Le potentiel de production répond à la demande locale du territoire. Le potentiel intrinsèque du territoire (forêts hors contraintes) est estimé à 40 GWh/an. Le développement de la filière se réalise au niveau départemental. |
| Hydroélectricité | 200 GWh | L'étude de potentiel est en phase avec le potentiel estimé par l'analyse des nouveaux ouvrages sur le fleuve Tarn, STRATER réalisée par EDF-Collectivités. |
| Aérothermie | 95 GWh | Le gisement net est calculé en fonction des besoins en chauffage résidentiel électrique des maisons individuelles du territoire (environ 159 GWh/an). Gaillac est la première commune en termes de gisement net (20GWh de potentiel) suivi de Graulhet (15,6 GWh). |

***Enjeux clés***

- Pérenniser la production d'énergie renouvelable en développement sur le territoire
- Optimiser le niveau productible des centrales hydroélectriques existantes et la production de micro-centrales
- Développer des projets citoyens pour en faciliter le développement et l'acceptation locale
- Intégrer les énergies renouvelables aux réseaux
- Valoriser les potentiels de chaleur fatale du secteur industriel

## *4. Une qualité de l'air à préserver*

Les secteurs résidentiel, agricole et des transports constituent donc les principales sources d'émission de polluant du territoire. Les deux secteurs prioritaires pour réduire les émissions et indirectement réduire les concentrations sur le territoire, sont le secteur résidentiel et le

secteur des transports. De manière générale, les émissions de chaque polluant ont diminué entre 2010 et 2015. On peut noter qu'en 2017, 8 épisodes de pollution ont eu lieu sur le territoire du département du Tarn.

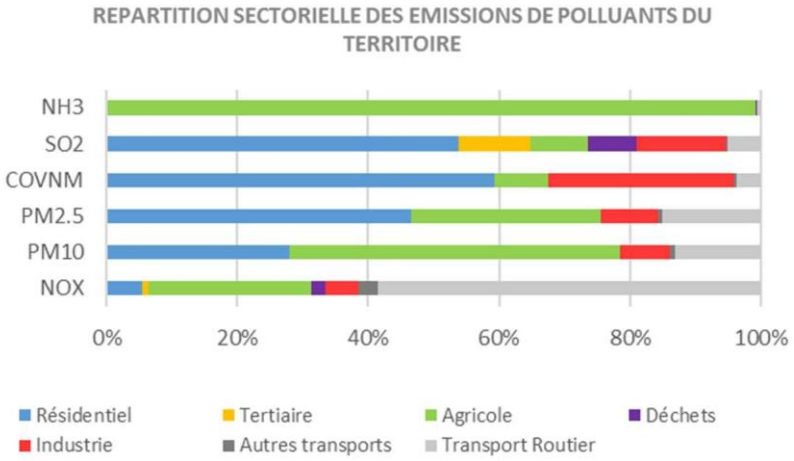


***Enjeux clés***

- Réduire les émissions de polluant générés par le chauffage au bois non performant
- Limiter les émissions des polluants diffus générés par l'agriculture
- Limiter l'exposition des populations sensibles
- Pérenniser la production d'énergies renouvelables en développement sur le territoire

## 5. *Un territoire de séquestration carbone à maintenir*

La séquestration du carbone est le processus correspondant à un stockage de carbone dans le système sol-plante permettant d'atténuer les émissions de GES responsables du changement climatique. Il s'agit de calculer, pour le territoire de Gaillac Graulhet Agglomération, sa capacité à capturer le dioxyde de carbone en prenant en compte les changements d'affectation des sols, les programmes de plantations ou encore la valorisation énergétique.

La séquestration nette de carbone du territoire est évaluée à 145, 2 kteqCO2 / an soit environ 30% des émissions CO2 d'origine anthropique. Dans le détail on peut distinguer les sols agricoles et les espaces forestiers :

- Sols agricoles : couverture d'environ 92 618 ha dont plus de 77 000 ha de cultures. - Forêts : couverture d'environ 22 444 ha, soit 20% du territoire.

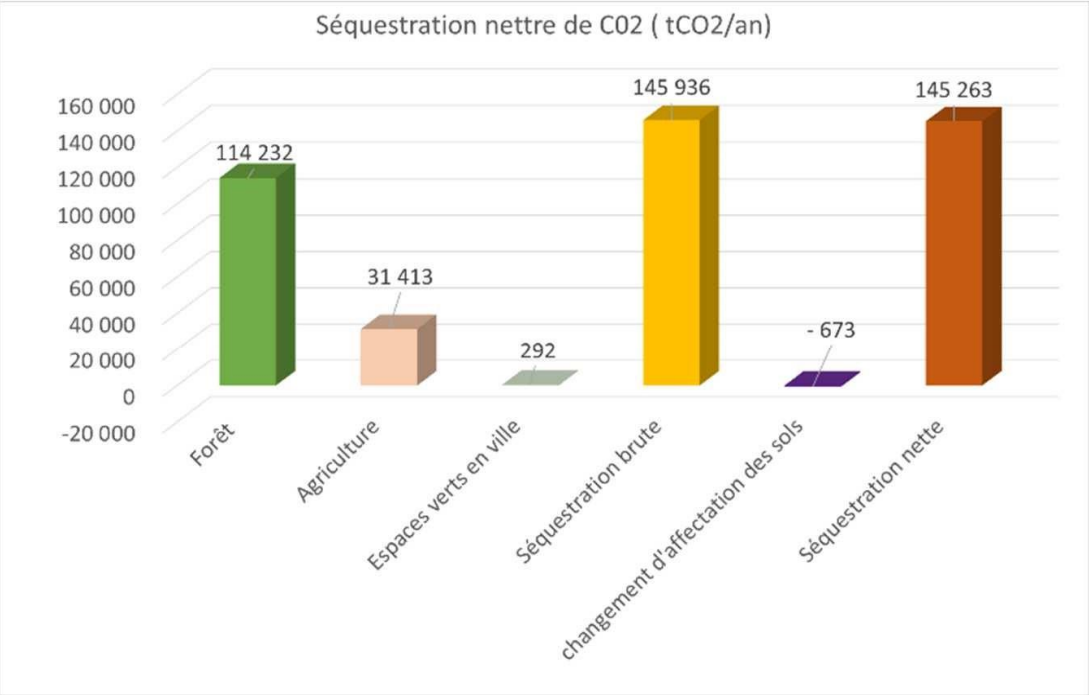


***Enjeux clés et leviers***

- Changer l'affectation des sols
- Raisonner l'intensification des prélèvements des sols forestiers
- Agir sur les entrées et sorties de matière organique.

## *6. Un territoire exposé aux risques engendrés par le réchauffement climatique*

Le territoire est vulnérable au changement climatique, et des changements peuvent déjà être observés :

- Depuis 1960, les températures moyennes annuelles ont augmenté de 0,3°C par décennie
- Depuis 1960, le nombre de journées chaudes (+ 25°C) est en augmentation (de 87 à 114).

Les principaux risques pour le territoire face au changement climatique seront les mouvements de terrain et les tempêtes (voir graphique ci-dessous).

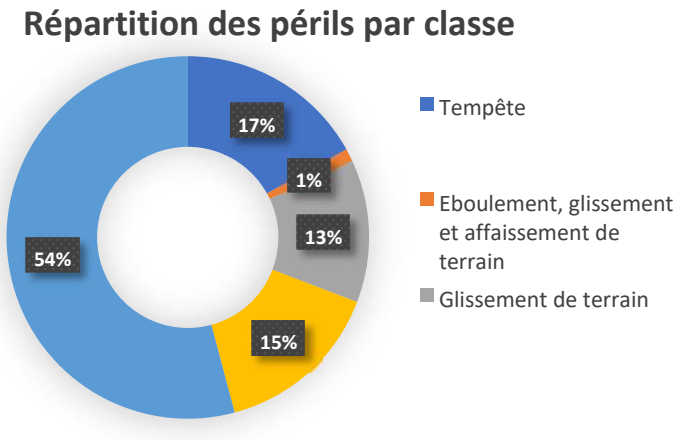


Les prévisions quant à l'augmentation de la température moyenne, les risques naturels et les épisodes climatiques extrêmes pour 2050 et 2100 sont les suivantes :

| Climat en 2050 pour le territoire (sans politique de transition) | Climat en 2100 pour le territoire (avec une politique de transition) |
|---|---|
| • Poursuite du réchauffement annuel (de l'ordre 1°C).<br>• Une stagnation des précipitations annuelles.<br>• Une augmentation du nombre de jours secs consécutifs en été.<br>• Une tendance à la sécheresse dans la moitié Sud du territoire.<br>• Augmentation d'épisodes extrêmes (pluies) → inondations dues au ruissellement.<br>• Une diminution du nombre de jours de gelée par an (5 jours en moins). | • Le réchauffement est stabilisé à + 2°C.<br>• Toulouse adopte dès 2050 les caractéristiques du climat de Valence en Espagne.<br>• Baisse de 20 à 40% des débits des cours d'eau.<br>• Les hausses d'évènements extrêmes se stabilisent.<br>• Le nombre de journées chaudes par an se stabilise autour de 24 j/ an. |

En fonction de ses projections à moyens ~~–~~ et long terme, il est possible de déterminer les principaux impacts que le réchauffement climatique aura sur le territoire :

- Accélération de la perte de **biodiversité** et augmentation des espèces invasives
- Risque de dégradation de la **qualité de l'eau** (zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole sur une grande partie du territoire)
- Risque d'accentuation **des tensions sur les usages de l'eau** (zone d'insuffisance chronique de la ressource, besoins accrus en eau d'irrigation et augmentation de la population)
- Risque sur la **santé** liée aux vagues de chaleur
- **L'agriculture** fortement impactée

- Risques **inondation** et **incendie** plus forts
- Risque de dégradation du bâti par le retrait et gonflement des argiles • Baisse de la production d'hydroélectricité

***3 grands enjeux***

- Protéger les populations
- Préserver la ressource en eau et adapter l'agriculture - Adapter le cadre bâti

# E. Contrats, schémas et dispositifs en œuvre ou en cours de révision

## *1. Contrats*

| **Intitulé** | **Cosignataires** | **Période de validité** | **Axe(s) stratégique(s)** |
|---|---|---|---|
| **Programme Leader** | Union Européenne<br>Région Occitanie | 2014 - 2022 | Doter le territoire d'une image de qualité axée sur les ressources locales, atout indispensable pour une attractivité durable. |
| **Contrat de ruralité** | État<br>Département du Tarn<br>Agence Régionale de la Santé (ARS) Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) | 2017 – 2020 | Devenir un territoire d'accueil d'excellence en créant une dynamique économique durable. |
| **Contrats de ville (2)**<br>**Ville de Gaillac**<br>**Ville de Graulhet** | État<br>Région<br>Commune de Gaillac<br>Commune de Graulhet | 2015-2022 | 3 piliers :<br>1) Cohésion sociale<br>2) Cadre de vie et renouvellement urbain<br>3) Développement économique et emploi<br>2 axes prioritaires :<br>- L'emploi et l'économie<br>- La médiation culturelle |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Petites Villes de Demain (2)**<br>**Graulhet**<br>**Gaillac - Lisle sur Tarn - Rabastens** | État<br>Commune de Graulhet<br>Communes de Gaillac<br>Commune de Lisle sur Tarn<br>Commune de Rabastens | 2021-2026 | 3 axes stratégiques :<br>1) Durabilité<br>2) Solidarité<br>3) Valorisation patrimoniale |
| **Contrat territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée** | Région Occitanie | 2018-2021 | 4 enjeux :<br>1) Cohésion territoriale et sociale<br>2) Valorisation du potentiel économique du territoire<br>3) Un territoire vivant au service d'une destination touristique référencée<br>4) Un territoire modèle en aménagement et développement durable pour l'attractivité |
| **Contrat Atouts Tarn** | Département du Tarn | 2018 - 2020 | Des investissements structurants favorisant le développement territorial équilibré |
| **Contrats Bourg-Centre** | Région Occitanie<br>Département du Tarn<br>12 Communes | 2018-2021 | Une dynamique d'attractivité dans les zones rurales ou péri-urbaines, gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique.<br>Recréer, maintenir et développer une centralité nécessaire aux territoires ruraux |
| **Grand Site Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**<br>**« Cordes sur Ciel et cités médiévales »** | Région Occitanie<br>Département du Tarn<br>Communes | 2018-2021 | Optimiser la dynamique partenariale de développement et promotion de l'offre autour de l'identité des cités médiévales |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte (EPcv)** | État<br>Région | 2015-2018<br>2016-2019 | - Définir une vision pour la transition écologique<br>- Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte<br>- Favoriser l'appropriation de la transition écologique pour tous |
| **Projet éducatif territorial (PEDT)** | État<br>Éducation nationale<br>CAF | Annuel | Poser un cadre de référence formalisé pour l'ensemble des partenaires éducatifs et proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. |
| **Dispositifs de la CAF**<br>- **Convention territoriale globale (CTG)**<br>- **Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS)**<br>- **Plan Handicap Enfance et Jeunesse** | CAF | - 2021-2022<br>- Annuel<br>- 2018-2020 | Plan Handicap Enfance et Jeunesse :<br>Renforcer l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les accueils de loisirs sans hébergement |
| **Convention de convergence avec le Département (Tourisme)** | Département du Tarn | Annuelle | Promouvoir le travail partenarial et la co-construction de dispositifs touristiques entre tous les acteurs du territoire |

## *2. Documents programmatiques et dispositifs de l'agglomération*

| Intitulé | Période de validité | Enjeu | Objectifs |
|---|---|---|---|
| **Aménagement, Habitat, Mobilité, transition écologique et énergétique** | | | |
| **Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)** | En cours de révision | Une planification et un cadre de référence pour les politiques sectorielles | 1) Prendre en compte les nouveaux enjeux à l'échelle de l'agglomération<br>2) Approfondir et adapter le SCOT actuel<br>3) Répondre aux exigences de la loi Engagement National pour l'Environnement |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **PLUi Agglo** | En cours de révision | Une organisation de l'espace territorial autour de l'équilibre et de la proximité | 1) Garantir un développement territorial cohérent<br>2) Maintenir la proximité des services, sites économiques et équipements<br>3) Assurer une offre diversifiée en matière d'habitat<br>4) Préserver un cadre de vie et assurer la conservation des espaces naturels et agricoles<br>5) Soutenir le développement économique |
| **Programme Local de l'Habitat (PLH)** | 2020-2025 | Une politique d'Habitat équilibrée, diversifiée et adaptée à tous | 1) Définir le projet communautaire en matière d'habitat<br>2) Promouvoir un développement équilibré du territoire<br>3) Définir les priorités d'intervention<br>4) S'appuyer sur les acquis des précédents<br>PLH<br>5) Redéfinir les partenariats locaux |
| **Plan Mobilité Rurale (PMR)** | En cours | Une organisation de la mobilité et des transports publics qui favorise l'équilibre territorial, les déplacements tous modes, l'accessibilité de la chaîne des déplacements et qui réduise les déplacements par des actions complémentaires (livraisons, stationnement) | 1) Proposer une approche globale de la mobilité 2) Répondre aux besoins de mobilité des diverses populations et améliorer leurs modes de déplacements<br>3) Chercher à équilibrer et à concilier les différents modes de déplacements et favoriser ainsi l'attractivité du territoire. |
| **Plan vélo** | 2021-2026 | Favoriser l'usage du vélo pour une mobilité moins carbonée. | Création de pistes cyclables, aires de stationnement sécurisées, prêts de vélo à assistance électrique, ateliers d'apprentissage. |
| **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** | A l'échelle de l'agglomération, démarré en 2018 | Une participation à la lutte contre le changement climatique et une opportunité pour l'attractivité et le développement du territoire | A l'horizon 2020 :<br>-40% de GES<br>-30% de conso énergie<br>32% d'EnRénouv dans le mixte énergétique<br>A l'horizon 2050 :<br>-50% de conso énergie (vers l'autonomie Énergétique)<br>- 75% GES |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Programme Bourgs centres et Cœurs de villages** | 2020-2026 | Redynamiser ou dynamiser les centralités du territoire pour soutenir l'attractivité et limiter l'étalement urbain. | Soutenir une dynamique d'attractivité dans les zones rurales ou péri-urbaines, gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Recréer, maintenir et développer une centralité nécessaire aux territoires ruraux |
| **Éducation Enfance** | | | |
| **Projet éducatif Communautaire (PEC)** | Démarré en 2017, approbation prévue fin 2018 | La participation et l'engagement des citoyens | - Piloter une réflexion continue et partagée Sur la définition et la mise en œuvre de L'action éducative<br>- Encourager la participation et l'engagement Des citoyens<br>- Développer et gérer des services de qualité En lien avec les besoins de la population<br>- Consolider le partenariat et renforcer la Synergie entre acteurs éducatifs pour une Cohérence et une continuité effective |
| **Développement économique** | | | |
| **Projet Alimentaire Territorial** | 2021-2023 | Dans un contexte de crise sanitaire, de changement climatique, de redéfinition des pratiques agricoles autour des notions d'agroécologie, de maintien de la biodiversité, d'économie des ressources naturelles ou de sécurisation de la ressource en eau, la relocalisation de l'alimentation et son ancrage territorial, la sécurité alimentaire et la résilience des systèmes alimentaires locaux constituent des enjeux forts et transversaux pour les territoires. | - Fédérer et mettre en réseau les acteurs d'un territoire autour de l'alimentation, d'une production agricole de qualité produite localement<br>- Partager un diagnostic territorial et des enjeux autour de l'agriculture et de l'alimentation<br>- Mettre en place une stratégie partagée, des outils communs et un programme d'actions opérationnelles. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Schéma Directeur Infrastructures Économiques (SDIE)** | Défini en 2016, en cours de révision | Le développement, l'adaptation, la qualification, la complémentarité des infrastructures économiques de l'agglomération pour un développement avant tout endogène | - Définir et qualifier les potentialités Foncières<br>- Partager un projet économique de Développement des Infrastructures Économiques<br>- Décliner le projet dans du court, moyen et Long terme en adéquation avec les capacités Financières de la collectivité |
| **Plan d'Actions Commerce Territorial (PACTe)** | | L'attractivité des villes et Villages du territoire dans sa centralité | - Renforcer l'attractivité commerciale des Centres-villes et centres bourgs<br>- Améliorer l'offre commerciale des villes et Des bourgs<br>- Organiser une dynamique commerciale Collective |
| **Aide à l'Immobilier d'Entreprises** | Début en 2021 | Accompagner le développement du tissu économique local. | Favoriser l'acquisition et la reprise grâce à l'aide à l'immobilier d'entreprise. |
| **Tourisme** | | | |
| **Schéma de développement touristique** | Revu fin 2018 | | |

# F. Analyse AFOM

## *1. Développement économique et attractivité*

| **ATOUT** | **FAIBLESSES** |
|---|---|
| - **Territoire démographiquement dynamique :** une démographie en hausse avec des prévisions de doubler le volume des + 75 ans à l'horizon 2040 selon l'Insee, ainsi que d'une arrivée importante de jeunes ménages d'actifs et des classes d'âges - 14 ans<br>- **Territoire à fort potentiel d'accueil résidentiel et économique** autour de ses ressources propres<br>- **Un territoire agricole** : l'agriculture représente une activité importante sur le territoire, qui génère de nombreux emplois directs et indirectes<br>- **Territoire de vignoble millénaire,** portant une histoire et un savoir-faire forts, qui constituent un patrimoine matériel et immatériel riche autour du vin, constituant un poids identitaire et économique important<br>- **Territoire attractif :** un cadre de vie exceptionnel (services, nature, patrimoine, qualité de vie) | - **Territoire modeste :** des revenus très modérés (27% des foyers fiscaux sont à moins de 20 000 €/an, dont 17,2% à moins de 10 000 €/an)<br>- **Territoire au dynamisme commercial à renforcer :** forte vacance des locaux commerciaux, offre commerciale non-alimentaire faible<br>- **Une forte dépendance à l'extérieur** : atout et faiblesse du territoire, sa forte dépendance économique aux territoire environnants et notamment à l'aire urbaine de Toulouse, qui en fait un territoire à forte vocation résidentielle avec un taux d'emploi déficitaire |
| **OPPORTUNITÉS** | **MENACES** |
| - **Une croissance démographique et un développement favorable** du fait de la situation géographique<br>- **Le plan de relance** : opportunité financière et opérationnelle pour développer les projets du territoire en partenariat avec les acteurs publics et privés<br>- **Les nouvelles pratiques professionnelles** : la crise sanitaire a renforcé la pratique du télétravail, ce qui peut rendre le territoire plus attractif (nécessité moindre de se rendre sur place, dans une ville)<br>- **La transition numérique,** créatrice de valeur sur le territoire et soutenant l'attractivité | - **Risque d'augmentation du prix du foncier** du fait de l'augmentation de la demande en logements individuels et de l'étalement de l'aire urbaine de Toulouse<br>- **Changement climatique** menaçant certaines activités économiques (tourisme, agriculture notamment) |

| | |
|---|---|
| - **Une maitrise de la facture énergétique** attractive pour les entreprises et les habitants (territoire à énergie positive) | |
| - **Une image territoriale touristique à développer** : le référencement du territoire en tant que destination touristique attractive, bien que solide, doit être poursuivi. Le fait de faire partie du périmètre Grands Sites Occitanie et d'être proche du périmètre classé à l'Unesco d'Albi est également une opportunité. | |

## *2. Cohésion territoriale*

| **ATOUT** | **FAIBLESSES** |
|---|---|
| - **Un territoire de coopération** aux habitudes de travail en collectif ancrées et qui ont donné des résultats (organisation touristique, urbanisme, politiques contractuelles)<br>- **Des services à la population développés** en termes de santé, éducation, culture, loisirs et sport, et numérique<br>- **Une politique éducative ambitieuse,** menée au travers du Projet Éducatif Communautaire en partenariat avec l'Éducation Nationale<br>- **Les dispositifs pour renforcer les centralités**, permettant de mener une action forte de dynamisation de ces pôles territoriaux (Petites Villes de Demain, Bourgs centre et Cœurs de villages) | - **Territoire hétérogène avec un maillage urbain/rural à renforcer : l**a proximité des grands pôles urbains et le développement autour de l'axe autoroutier/ ferroviaire Toulouse-Albi représentent un risque démographique et économique pour les zones excentrées, qui pose des enjeux d'équité en termes d'équipement et de programmation<br>- **Des fragilités de l'habitat** : vieillissement du parc de logement, construit avant les règlementations thermiques, peu de diversité et notamment manque d'offre pour certains ménages (logements locatifs)<br>- **Une identité territoriale à renforcer** : le sentiment d'appartenance communautaire est encore fragile et doit être consolidé |
| **OPPORTUNITE** | **MENACE** |
| - **Un potentiel de mutation** important des centres anciens du territoire, soutenu par les politiques publiques<br>- **Des documents d'urbanisme** en cours d'élaboration, qui cadrent le développement | - **Inégalités territoriales** : risque d'accroissement des disparités rural/urbain.<br>- **Santé** : enjeu du renouvellement des professionnels de santé du fait du vieillissement de ceux présents sur le territoire, et enjeu quant au vieillissement de la population<br>- **Habitat** : risque d'accroissement de la part de logements anciens dégradé peu efficaces énergétiquement |

### *3. Transition écologique*

| ATOUT | FAIBLESSES |
|---|---|
| - **Un territoire engagé dans la transition écologique** : territoire labellisé « Territoire à énergie positive », et est en train de se doter d'un PCAET<br>- **Des espaces naturels important**, représentant 18% du territoire, dotant le territoire de capacités importantes de séquestration carbone | - **Un territoire aux émissions de GES importantes** (notamment par habitant : 6,9 teq$CO_2$) : émissions importantes des secteurs agricoles, des transports et résidentiels<br>- **Une mobilité très carbonée :** la dépendance à la voiture individuelle est très forte, et le territoire de nature rurale est peu adapté au développement des transports en commun |
| **OPPORTUNITE** | **MENACE** |
| - **Mobilités** : développement des mobilités douces, notamment du vélo, et des mobilités alternatives à la voiture individuelle<br>- **Énergies renouvelables** : fort potentiel territorial de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, hydraulique, éolien, thermique), qui engendreront des retombées économiques locales<br>- **Déchets** : projet ambitieux de recyclage et valorisation des déchets (Tryfil 2030)<br>- **Projet Alimentaire de Territoire** : opportunité de développer de nouvelles pratiques agricoles et alimentaires (dont restauration collective) | - **Forte vulnérabilité du territoire au changement climatique** : épuisement de la ressource en eau (la Garonne à sec 6 mois par an dans 29 ans), épisodes climatiques extrêmes et notamment fortes chaleurs (températures actuelles d'Alger ou Tunis) et fortes pluies[69].<br>- **Effondrement de la biodiversité** : baisse du nombre d'espèces animales et végétales, dégradation des espaces naturels participant à la diminution des capacités de stockage de GES |

[69] Agence de l'eau Adour-Garonne, *Garonne 2050 : étude prospective sur les ressources et les besoins en eau à l'échelle du bassin de la Garonne* et projections climatiques Drias

# Partie 2 - Axes et enjeux

Le présent projet de territoire s'articule autour de 3 grands axes : le développement économique, la cohésion territoriale, et la transition écologique. Au vu du diagnostic du territoire, qui a permis de distinguer des atouts, des faiblesses, des opportunités et des risques pour le territoire, nous pouvons déterminer des grands enjeux pour le territoire, qui correspondent aux 3 axes du projet de territoire. Certains de ces enjeux sont transversaux, on peut donc les retrouver dans plusieurs axes.

Pour le développement économique, les grands enjeux sont :

- Le maintien, le développement et la diversification de l'agriculture pour valoriser les productions locales et préserver l'aménagement de l'espace et des ressources ;
- L'accompagnement des filières locales, créatrices d'emploi non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises et des salariés, dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie ;
- Le développement de l'économie touristique autour de la valorisation des ressources patrimoniales, le référencement de la destination et l'accroissement de sa notoriété ;
- La construction d'une image attractive valorisant le potentiel économique, les ressources et savoir-faire locaux ainsi que l'offre d'accueil ;
- L'attractivité des villes et villages du territoire dans leur centralité, notamment via les commerces de proximité.

Pour la cohésion territoriale, les grands enjeux sont les suivants :

- Une organisation du territoire visant le maintien de l'offre de services pour préserver le cadre de vie attractif avec une capacité de création d'emploi ;
- La proximité de l'offre de services, en optimisant l'accessibilité et en mettant en place des stratégies d'innovation territoriale, sociale et numérique ;
- Des réponses aux besoins en logement des ménages par la production d'une offre diversifiée et territorialement équilibrée, favorisant les parcours résidentiels pour toutes les catégories de population, en cohérence avec les dispositifs, schémas et plans du territoire ;
- L'accès à la culture et au sport comme vecteur de citoyenneté, de cohésion et d'attractivité ;
- La participation et l'engagement des citoyens ;
- L'observation et la connaissance du territoire.

Enfin, pour la transition écologique, les grands enjeux sont :

- Le développement d'une agriculture et d'une alimentation plus durable ;
- L'organisation de l'offre de mobilité et l'intermodalité comme vecteurs de cohésion territoriale et sociale, tout en favorisant la diminution des gaz à effet de serre ;
- Une stratégie d'aménagement et de développement soutenable qui participe à augmenter le potentiel d'attractivité du territoire tout en limitant l'artificialisation des sols ;
- La participation à la lutte contre le réchauffement climatique via la diminution de la consommation énergétique et la production d'énergies renouvelables ;
- Le changement des comportements au sein des ménages (réduction des déchets, tri, compostage) ;
- Une réduction de la production de déchets et une amélioration de leur gestion, notamment en les valorisant d'avantage (prévention, collecte et tri, compostage, recyclage)

# Partie 3 - Plan d'action

Le plan d'actions exprime les perspectives d'avenir pour le projet de territoire. Il constitue une feuille de route pour les prochaines années en détaillant les orientations stratégiques choisies pour relever les différents enjeux en termes d'économie, de cohésion territoriale, et de transition écologique. Le plan d'action permet également d'apporter une vision d'ensemble, une cohérence à l'intervention publique, ce qui améliore sa compréhension par les citoyens du territoire. Ces grands axes que sont le développement économique, la cohésion territoriale et la transition écologique déterminent les priorités de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, qui tient compte des besoins des communes. Ces priorités entrent en concordance avec celles des différents partenaires de l'action publique (État, Région et Département notamment). Certaines thématiques transversales sont particulièrement importantes pour le territoire, et afin de souligner cette importance, elles sont présentées sous forme de « Zoom » et les actions qu'elles contiennent sont détaillées.

## Axe 1 /Favoriser le développement économique

Le tissu économique du territoire est dynamique et diversifié. Il s'appuie principalement sur la sphère présentielle (66,9% des établissements[70]) et en premier plan sur le commerce et les services, les services publiques, et la construction. L'industrie et l'agriculture arrivent par la suite, et représentent des secteurs importants pour le territoire. Ce dynamisme économique est soutenu par les différents atouts que possède la Communauté d'Agglomération : dynamisme démographique, proximité avec l'aire urbaine toulousaine, cadre de vie attractif, bonne offre de services.

Pour favoriser le développement économique du territoire et relever les enjeux posés par celui-ci vus auparavant, les élus ont définis 4 orientations stratégiques :

1. Accompagner le développement du tissu économique local créateur d'emploi
2. Renouveler ou maintenir l'attractivité des villes et villages en dynamisant le commerce et l'artisanat local
3. Favoriser le développement de modèles agricole et alimentaire durables
4. Conforter l'attractivité de la destination touristique

### *1. Accompagner le développement du tissu économique local créateur d'emploi*

#### Rappel contextuel

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet bénéficie d'un certain dynamisme économique tout en restant néanmoins rural. Il possède un indice de concentration de l'emploi défavorable (0,71)[71]. Le développement économique pour favoriser la création d'emplois est donc un enjeu pour les prochaines années. Afin de relever ce défi autour du développement économique, le

[70] Insee, 2018, Flores (Fichier Localisé des Rémunération et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021
[71] Plan Local d'Habitat, Diagnostic, p.21

rôle du bloc communautaire est d'accompagner les entreprises présentes sur le territoire (développement endogène) et d'en attirer de nouvelles (développement exogène).

### Les objectifs

L'accompagnement des activités déjà installées passe par la création de liens et de réseaux d'entreprises, qui soutiennent le dynamisme de l'écosystème territorial ; par la structuration de filières existantes, comme la filière cuir ; et par l'accompagnement dans la transition numérique. Pour attirer de nouvelles activités, le territoire est résolu à développer l'offre d'accueil du territoire (au travers de l'aménagement des Zones d'Activité Économique et de l'installation de la fibre par exemple), à mettre en place des incitations à l'installation et à la création d'entreprises, et à favoriser l'innovation économique (tiers-lieux par exemple). Par ailleurs, la communication sur les atouts économiques du territoire est un point clé de cet axe stratégique.

## *2. Renouveler ou maintenir l'attractivité des villes et villages en dynamisant le commerce et l'artisanat local*

### Rappel contextuel

Le territoire la Communauté d'Agglomération est partagé entre une identité rurale et les petites villes de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-tarn et Rabastens. L'offre de commerce est, par conséquent, répartie de manière inégale. De plus, les commerces non alimentaires sont peu présents sur le territoire. Cependant, ces centres villes et bourgs de villages conservent un potentiel attractif, par le cadre de vie et la proximité des services et commerces qu'ils offrent toujours. L'enjeu sur ce sujet, est de maintenir l'offre de commerce présente dans les centralités, de la développer, et de continuer à soutenir l'artisanat local qui dynamise les villes et villages et l'économie du territoire.

### Les objectifs

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté d'Agglomération doit accompagner les commerces et entreprises d'artisanat dans le numérique d'une part, pour accroître leur visibilité et leur donner un accès au marché en ligne ; et d'autre part, dans la communication sur les offres commerciales et artisanales disponibles pour le consommateur.

*ZOOM/ Pour une transition numérique au service des entreprises et des habitants du territoire*

La transition numérique est un défi pour les acteurs privés et publics du territoire. Cette transition a de multiples bénéfices : elle permet notamment de gagner en compétitivité, de favoriser l'innovation et la création de valeur ajoutée notamment via l'utilisation de la donnée, de rendre la vie publique plus transparente et de créer de l'activité en favorisant les nouvelles manières de travailler (télétravail). Ainsi, le numérique est un enjeu transversal au développement économique, à la cohésion sociale (transparence de la vie publique et services publics en ligne) et à la transition écologique (meilleure connaissance du territoire et nouvelles pratiques de travail réduisant les déplacements).

Le rôle de la Communauté d'Agglomération est de participer à ces processus afin de maintenir la compétitivité des entreprises et d'améliorer l'attractivité économique du territoire. Cela passe notamment par le large déploiement de la fibre, qui est piloté à l'échelle du département mais où la Communauté d'Agglomération intervient dans l'accompagnement des communes. La création de tiers-lieux et de pépinières d'entreprises pour favoriser l'innovation économique, comme vu plus haut, et développer des nouvelles pratiques de travail à distance, font également partie de la stratégie pour mettre en œuvre cet enjeu important.

La transformation numérique doit également être engagée au sein des services publics. Ce dernier point permet de créer de la valeur ajoutée en améliorant la connaissance du territoire via la data, ce qui permet d'améliorer l'efficience de l'action publique. Le numérique permet également de rendre certains services publics plus accessibles via les plateformes en ligne et d'améliorer la transparence de l'action publique via une communication numérique et de nouveaux modèles de citoyenneté. La stratégie de l'agglomération est de développer le numérique au sein de ses services internes et dans les services mis à disposition des habitants. On peut citer les exemples de la mise en œuvre de la dématérialisation des actes d'urbanisme et de la mise à disposition des documents d'urbanisme pour le public. Par ailleurs, le Plan d'Équipement Numérique des écoles du territoire en lien avec le Projet Éducatif Communautaire doit être poursuivi. Ce Plan prévoie le déploiement de matériels numériques, la formation des élèves à l'utilisation des outils et réseaux sociaux, l'instauration de nouvelles pratiques pédagogiques, et la mise en place d'outils pédagogiques comme l'ENT.

En résumé, les actions menées par le bloc communautaire autour du numérique sont les suivantes :

- Accompagnement à la digitalisation des commerces
- Déploiement de la fibre (partenaire de l'action départementale)
- Stratégie de communication sur les réseaux sociaux
- Refonte du site internet de l'agglomération (présentation des compétences de la Communauté d'Agglomération, information sur les réglementations, facilitation des démarches administratives)
- Dématérialisation des actes d'urbanisme, accessibilité au public des documents d'urbanisme, sécurisation des procédures
- Mise en place d'un schéma directeur de la transformation numérique
- Plan d'Équipement Numérique des écoles en partenariat avec l'Éducation Nationale

- Observation et connaissance du territoire : mise en place d'un observatoire territorial et d'une application web « Carto communes »

## *3. Favoriser le développement de modèles agricole et alimentaire durables*

### Rappel contextuel

Le secteur agricole représente une activité clé du territoire, avec 10% des emplois (2 000 emplois directs)[72]. Plus particulièrement, la viticulture représente un secteur important : elle contribue à l'image du territoire et au tourisme (œnotourisme). Le secteur agricole est à la croisée de plusieurs grands enjeux : économiques, résilience face au changement climatique, transition vers une production plus durable en parallèle de changements des pratiques de consommation, et la préservation des espaces et des ressources. Actuellement, 15% des exploitations du territoire sont en Agriculture Biologique et 28% commercialisent en circuits courts[73]. Le secteur agricole a donc un pied dans la transition vers un modèle de production plus durable.

### Les objectifs

Les élus du territoire sont résolus à accompagner la filière dans la transition écologique, vers des modes de production plus respectueuses de l'environnements. Parallèlement à cela, le territoire porte une volonté d'accompagner la transformation des modes de consommation pour plus de produits locaux et de qualité. Cela passe par une alimentation de proximité, commercialisée en circuit court, issue au maximum de l'agriculture biologique ou labellisée. Par ailleurs, la viticulture continuera de bénéficier du soutien des politiques publiques en tant qu'activité économique importante faisant partie de l'identité du territoire et participant à son attractivité et à son rayonnement.

[72] Chambre d'Agriculture du Tarn, 2014
[73] Chambre d'Agriculture du Tarn, 2016

*ZOOM/ Le Projet Alimentaire Territorial : pour un nouveau modèle alimentaire global, de la production locale à la consommation*

L'ambition principale du Projet Alimentaire de Territoire de l'Agglomération Gaillac-Graulhet est d'offrir une alimentation saine et locale à tous les habitants du territoire à travers un modèle agricole et alimentaire équitable, plus durable et plus responsable. A travers l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial, l'Agglomération Gaillac Graulhet cherche à fédérer les acteurs de l'alimentation, à rendre cohérente et à partager une démarche pour assurer la pérennité du projet commun, à mettre en œuvre une politique alimentaire intégrée, qui s'appuie sur un diagnostic partagé. Les partenaires de ce PAT sont nombreux[74] et cet écosystème d'acteurs est le pilier de ce projet.

Ainsi, le Projet Alimentaire Territorial de Gaillac Graulhet Agglomération en phase d'émergence poursuit les premiers objectifs suivants :

- D'une part fédérer et mettre en réseau les acteurs d'un territoire autour de l'alimentation, d'une production agricole de qualité produite localement,
- D'autre part partager un diagnostic territorial et des enjeux autour de l'agriculture et de l'alimentation,
- Enfin de mettre en place une stratégie partagée, des outils communs et un programme d'actions opérationnelles.

Ce changement des pratiques alimentaires va notamment être instauré dans la restauration collective et plus particulièrement dans les cantines scolaires, en concordance avec la loi EGalim. Cette loi prévoit notamment qu'à l'horizon 2022, 50% des produits devront être de qualité et durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

« En résumé, le Projet Alimentaire de Territoire contient trois dimensions :

- Une dimension économique : structuration et consolidation des filière dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- Une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroéconomique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage ;
- Une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine. »[75]

## *4. Conforter l'attractivité de la destination touristique*

[74] Communes, Département du Tarn, Région Occitanie, Chambre d'Agriculture du Tarn, Association Agropoint du Tarn, Espace-test agricole l'Essor maraîcher, la Légumerie Terra Alter, Ineopole, le réseau des AMAP, la plateforme Produit sur son 31, l'association ATAG, la SAFER, la Cambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, l'Agence de l'eau Adour Garonne, la Maison des Vins de Gaillac et Loïc Stephan, enseignant chercheur.
[75] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Construire votre projet alimentaire territorial », p.1

### Rappel contextuel

Le territoire bénéficie d'une patrimoine historique et naturel riche, qui participe à son attractivité résidentielle en offrant un cadre de vie agréable, et à son attractivité touristique. La dimension touristique est une composante importante de l'économie du territoire avec 4 500 d'emplois, 1,291 millions de nuitées et 60,4 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel[76]. Cela place le secteur du tourisme en troisième position en termes économiques sur le territoire. L'Office de Tourisme intercommunautaire, classé catégorie I et labellisé « Qualité tourisme », pilote la politique touristique sur le territoire. Ses missions sont l'information touristique, la communication et l'organisation d'évènements touristiques et culturels. Par ailleurs, une démarche de coopération interterritoriale sur la question touristique est engagée au travers de la création d'un syndicat mixte commun aux territoires de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse.

### Les objectifs

Afin de maintenir et de développer le secteur touristique du territoire, le bloc communal prévoit d'agir sur plusieurs éléments : la valorisation des ressources patrimoniales, le développement de l'offre touristique, et la promotion de la destination touristique.

*ZOOM/ Le dynamisme de la destination touristique*
Les politiques autour du secteur du tourisme sont partagées, et menées par la Communauté d'Agglomération mais aussi par les communes, en lien étroit avec celles de la Région et du Département. Voici une liste des actions qui seront menées :

- La poursuite de l'évolution du conseil en séjour ;
- La dynamisation des actions de communication ;
- L'animation et la coordination des prestataires touristique ;
- Le développement du tourisme de savoir-faire, du tourisme patrimonial, de l'œnotourisme, et des activités de pleine nature ;
- La rénovation d'un hébergement touristique pour l'accueil des groupes au Domaine de Lascroux à Puycelsi géré par la Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques ;
- Des rénovations de petit patrimoine rural ou d'autres plus structurants par les communes (églises, lavoirs, calvaires, musées, etc.).

# Axe 2 /Renforcer la cohésion territoriale

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est principalement marqué par la ruralité. En même temps, il existe deux petites villes (Gaillac et Graulhet) et l'aire urbaine de Toulouse exerce une influence. C'est un territoire dynamique, avec une forte attractivité résidentielle, mais qui doit relever des défis pour un développement territorial équilibré et social. Le revenu médian du territoire est supérieur à celui du Département et de la Région. Il y a néanmoins un taux de pauvreté légèrement supérieur, concentré notamment dans les communes rurales au Nord et dans les quartiers prioritaires des villes de Gaillac et Graulhet. Ainsi, des grands enjeux se posent tels que l'attractivité

[76] Contrat Territorial Occitanie, p. 16

des centres, le maillage territorial des services et infrastructures publics, l'offre de logement adaptée, la desserte de transports, et la solidarité territoriale.

Pour permettre un développement qui garantisse une cohésion territoriale, les orientations stratégiques choisies sont :

1. Dynamiser les villes et villages via l'aménagement des espaces et le développement d'équipements et de services de proximité
2. Mener des actions pour un logement plus durable et adapté aux besoins de tous les publics
3. Déployer le projet éducatif communautaire
4. Encourager la participation et l'engagement des citoyens
5. Développer des projets culturels territoriaux et participatifs pour favoriser l'accès de tous à la culture

## *1. Dynamiser les villes et villages via l'aménagement des espaces et le développement d'équipements et de services de proximité*

### Rappel contextuel

Le renforcement des centralités et de leur attractivité passe par des actions sur l'espace public et sur les équipements et services. Dynamiser les villes et villages permet de maintenir ou renforcer l'attractivité du territoire. Cela entre en résonnance avec la volonté de renforcer un aménagement du territoire s'articulant autour de centralités.

### Objectifs

Cette logique se concrétise dans plusieurs objectifs : la limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, la limitation des déplacements en voiture pour privilégier les mobilités douces, et une meilleure efficacité des réseaux de transports en commun. Un bon maillage territorial des équipement et services publics apparaît alors fondamental pour aller dans ce sens, et pour garantir leur accès facilité.

Ainsi, le bloc communautaire engage de nombreuses actions d'aménagement de l'espace public, de construction d'infrastructures et de service de sport, de loisirs, et médico-sociaux. La Communauté d'Agglomération accompagne les communes qui portent ces projets.

*ZOOM/ L'articulation des dispositifs de revitalisation des centralités*

Notre territoire met en œuvre 3 dispositifs qui ont attrait à l'attractivité des centralités :

- **Petites Villes de Demain** : dispositif mis en place par l'Etat, dont la Région et le Département sont partenaires, et auquel sont éligibles d'une part Graulhet et d'autre part les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens, regroupées. Ce dispositif comporte 3 volets (écologie, compétitivité, cohésion) et est un outil à la disposition des petites villes pour faciliter la mise en œuvre de leur projet de territoire et maintenir leur statut de territoires dynamiques.
- **Bourgs Centres** : politique mise en place par la Région Occitanie en partenariat avec le Département, qui s'applique à 12 communes éligibles sur le territoire (Brens, Briatexte, Cadalen, Castelnau de Montmirail, Couffouleux, Gaillac, Giroussens, Graulhet, Lagrave, Lisle sur Tarn, Rabastens et Salvagnac). C'est une politique d'une durée de 4 ans, qui a pour but d'élaborer un projet d'évolution en matière d'espaces publics, de déplacements, d'économie, d'habitat, de patrimoine, de rénovation énergétique, d'accessibilité et d'infrastructures.
- **Cœurs de villages** : dispositif ouvert aux communes non-éligibles au dispositif Bourgs-centres. C'est un dispositif spécifique de la Communauté d'Agglomération, signé avec la Région, et dont le Département est partenaire. C'est une politique pour l'aménagement et l'embellissement des cœurs de villages. Il s'agit donc de : requalifier la place du village, les abords et accès des équipements, de sécuriser la traversée, d'aménager les cheminements doux, les liaisons paysagères, de créer des logements, de réhabiliter le patrimoine identitaire, de permettre la rénovation énergétique et l'accessibilité des bâtiments publics, et de créer des aires de loisirs. Pour l'année 2019, ce sont 10 communes qui ont ainsi été accompagnées (Cestayrols, Donnazac, Grazac, Labastide de Lévis, Larroque, Mézens, Montans, Montels, Puycelsi, Vieux).

Étant donnée les sujets communs traités par ces 3 dispositifs, le principe de la complémentarité a été décidé, au-travers notamment des points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG) accompagne les communes pour mobiliser les soutiens techniques et financiers des partenaires en fonction de leurs projets et de leur éligibilité aux dispositifs. Cet accompagnement s'appuie sur l'ingénierie de la Communauté d'Agglomération et sur l'expertise technique du CAUE du Tarn, missionnée par la CAGG. Une enveloppe de fonds de concours de la CAGG vient également soutenir ces projets.

*ZOOM/ Des équipements de proximité pour répondre aux besoins de la population*
Afin d'améliorer l'offre d'équipements de proximité disponible pour les habitants du territoire, le bloc communautaire prévoie de nombreux projets sportifs, culturels, de santé et de services publiques.

- **Équipements sportifs et de loisirs** : aménagements et réhabilitations/rénovations d'équipements sportifs et de loisirs. Par exemple :
    - La construction d'un terrain multisports à Brens, d'un city stade à Cadalen, et la construction d'un city stade accompagnée de la réhabilitation du verger et du boulodrome à Mézens
    - La rénovation des piscines de Gaillac, Graulhet, Lisle sur Tarn et Rabastens, afin de permettre l'apprentissage de la nage aux enfants
- **Services :** construction d'une halle à Lagrave et réalisation d'un café-restaurant associatif à Técou.
- **Équipements culturels** : aménagement d'un pôle culturel à Lisle sur Tarn, réalisation d'un projet de développement culturel autour de la salle multiculturelle à Técou, création d'une salle communale à Loubers, rénovations et réhabilitations de salles des fêtes et salles multiculturelles. Dans le cadre des médiathèques intercommunales : les projets médiamobile et bustoutnum (projet numérique mobile).
- **Équipements de santé**
    - Des équipements à venir : maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Lisle-sur-Tarn, pôle médical de Couffouleux, maison de services de Lasgraisses ;
    - Des équipements nouvellement réalisés : maisons de santé pluriprofessionnelles de Lagrave, de Cadalen et de Graulhet, espace santé de Castelneau de Montmirail et espace commerces multiservices et de santé de Labastide-de-Lévis.
- **Services publics** : rénovation énergétique du Centre administratif qui est destiné à accueillir une maison France Service à Graulhet.

## 2. *Mener des actions pour un logement plus durable et adapté aux besoins de tous les publics*

### Rappel contextuel

Le territoire a une forte fonction résidentielle du fait du cadre de vie qu'il offre et de la proximité avec l'aire urbaine de Toulouse. Ainsi, l'habitat est marqué par la maison individuelle (qui représentent 86% des logements[77]). Les logements collectifs et les logements locatifs sont présents en faible proportion, et cela se traduit par un déficit de l'offre par rapport à la demande de certains ménages. Par ailleurs, le secteur de l'habitat fait face à plusieurs enjeux : l'artificialisation des sols, un phénomène de vacance, des logements anciens peu efficaces thermiquement voir insalubres, une hausse des prix du foncier et de l'immobilier qui peut dans le futur exclure certains primo accédants qui jusqu'ici trouvaient une offre adaptée sur le territoire.

### Objectifs

[77] Insee, 2015

La Communauté d'Agglomération doit être en mesure de répondre aux besoins divers des habitants en matière de logement. Ainsi, les élus du territoire sont résolus à mener une action forte sur le logement, au travers de projets dans différents domaines. D'une part, il s'agit de résorber le phénomène de vacance, et cela passe notamment par la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien. D'autre part, il faut également mener des projets de construction de logements, qui répondent à la demande des différents publics et soient durables. La durabilité passe également par une plus forte contrainte quant à l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme. Enfin, une attention particulière doit être portée sur l'accès au logement de publics spécifiques comme les personnes âgées, les ménages aux ressources modestes, les jeunes, et les gens du voyage.

## *3. Déployer le projet éducatif communautaire*

### Rappel contextuel

La Communauté d'Agglomération détient la compétence facultative de la gestion des écoles et des services périscolaires, et a décidé de se doter d'un projet éducatif de territoire. Cette compétence scolaire comprend :

- La gestion, le fonctionnement et l'investissement des équipements et services scolaires élémentaires et préélémentaires du territoire et des services aux écoles ;
- La gestion, le fonctionnement et l'investissement des services d'accueil périscolaires et de restauration scolaire des écoles publiques élémentaires et préélémentaires du territoire.

### Objectifs

Le projet éducatif communautaire s'organise autour de 4 grands axes :

1. **Faire vivre une réflexion continue et partagée sur la définition et la mise en œuvre de l'action éducative du territoire** : animer un écosystème d'acteurs afin de créer une communauté éducative large, bénéficiant des expertises de chacun, qui partage des objectifs communs en termes d'action éducative ;
2. **Encourager la participation et l'engagement des citoyens** : favoriser la participation des citoyens dans le projet éducatif, et notamment des jeunes et des parents, premiers concernés. Cela passe par le développement d'espaces de débat et de participation, des démarches d'implication au quotidien, et les actions culturelles ;
3. **Développer et gérer des services de qualité en lien avec les besoins de la population** : renforcer la qualité sur service éducatif, et notamment la sécurité physique et affective au sein des structures du territoire. Cela passe notamment par le renforcement des compétences des élus en la matière, le soutien au rôle des parents et la formation des agents en impulsant une démarche de type Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) ;
4. **Consolider le partenariat et renforcer la synergie entre les acteurs éducatifs pour une cohérence et une continuité effective** : renforcer la vision globale communautaire de l'action éducative, intensifier la collaboration entre les acteurs éducatifs (État, Région, Département, CAF et autres partenaires institutionnels/associatifs).

## *4. Encourager la participation et l'engagement des citoyens*

### Rappel contextuel

La participation des citoyens à la vie publique et aux décisions qui les concernent est une des clés d'un territoire de démocratie et d'un territoire de cohésion sociale. Cela permet une plus forte adhésion aux politiques menées, une meilleure connaissance des actions et compétences de la Communauté d'Agglomération et des communes, et par la suite un plus fort investissement dans les actions qui mettent à contribution les citoyens.

### Les objectifs

Les actions en faveur de la participation citoyenne du bloc communautaire s'appuient principalement sur les communes, portes d'entrées de la relation avec les habitants, ainsi que sur le Conseil de Développement représentant la société civile. Parmi les actions menées, celles à destination des jeunes seront renforcées, la participation étant un moyen de prendre part à la vie démocratique lorsqu'ils ne peuvent pas encore voter. Développer des actions qui correspondent à leurs attentes est une des ambitions des élus communautaires. D'autres objectifs en matière de participation citoyenne concernent la politique éducative et la culture.

Par ailleurs, le Conseil de Développement, évoqué plus haut, est un organe important de la participation citoyenne. Il est obligatoire pour tous les EPCI de plus de 50 000 habitants. Il constitue une assemblée consultative dont les avis et contributions ont vocation à alimenter les travaux des élus et peuvent constituer une aide à la prise de décision. Il est composé de 60 membres, représentants de la société civile, et de 10 personnalités publiques qualifiées choisies par le Président de la Communauté d'agglomération. Il est consulté sur le projet de territoire, les documents de planification résultant du projet de territoire, les politiques du développement durable et le rapport des orientations budgétaires. Il peut également s'autosaisir sur tout sujet d'intérêt territorial. Le Conseil de Développement est notamment organisé selon les groupes de travail suivants : attractivité et développement du territoire, bien vieillir, les mobilités, la restauration collective, l'urbanisme et l'habitat, la démocratie participative, l'environnement et la transition écologique, la politique culturelle et la santé.

## *5. Développer des projets culturels territoriaux et participatifs pour favoriser l'accès de tous à la culture*

### Rappel contextuel

La Communauté d'Agglomération détient la compétence culturelle et mène une action diversifiée en la matière, aux côtés des communes, de la Région et du Département. L'accès de tous les habitants à la culture est un enjeu de cohésion territoriale : cela participe à l'attractivité du territoire, à la création de lien social, et est complémentaire de la politique éducative en ce qui concerne l'accès à la culture pour les jeunes. Le maillage territorial des équipements culturels est bon, avec notamment un réseau de médiathèques, bibliothèques, cinémas et associations culturelles, ainsi que l'archéosite. Il doit être maintenu voir développé.

### Les objectifs

Le bloc communautaire développe une politique culturelle basée sur de nouveaux équipements et outils, notamment numériques, mais également sur des projets culturels divers. La Communauté d'Agglomération gère les bibliothèques, médiathèques, les cinémas et l'archéosite. L'action culturelle hors les murs, et plus particulièrement en milieu rural, est au cœur de la dynamique du réseau de lecture publique. Elle contribue à l'équilibre de l'offre culturelle sur le territoire et s'appuie sur une présence de terrain et une proximité particulièrement poussées. Après une mise en place et des résultats prometteurs (médiathèque mobile, bornes de lecture, etc.), cette mission est maintenant à considérer comme un service et une entité à part entière qu'il convient de développer. Par ailleurs, certaines communes mettent en place une programmation culturelle riche, qui est soutenue par le développement d'infrastructures culturelles. Parmi les projets culturels, on peut trouver l'aménagement d'un pôle culturel à Lisle sur Tarn, la mise en place d'un projet de développement culturel autour de la salle multiculturelle à Técou, et le diagnostic archéologique à Graulhet.

# Axe 3/ Poursuivre l'engagement dans la transition écologique

Pour un développement territorial équilibré et durable, l'agglomération Gaillac-Graulhet est engagée dans la transition écologique. Elle a notamment été labellisée « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPcv) et est en train de se doter d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Le territoire est, sur certains points, vulnérable face au changement climatique, mais détient également les clés pour poursuivre son engagement dans la lutte contre ce réchauffement climatique.

Le territoire est exposé à plusieurs risques qui seront engendrés à long terme par le changement climatique : sécheresse, épisodes climatiques extrêmes, baisse du débit des cours d'eau. La gestion de l'eau est donc un enjeu extrêmement important pour le territoire, mais également la préservation des espaces, et notamment des zones de séquestration carbone. Le territoire produit moins d'émissions de gaz à effet de serre par habitant que la Région Occitanie (4,1 $tCO_2e$ contre 5,3 $tCO_2e$) ce qui est positif, mais la consommation énergétique par habitant est supérieure pour l'agglomération (24,7 MWh par habitant contre 20,7 MWh)[78].

Les orientations stratégiques pour poursuivre la lutte contre le réchauffement climatique et assurer la résilience du territoire sont les suivantes :

1. Promouvoir la sobriété et améliorer les performances énergétique et climatique des bâtiments
2. Développer les énergies renouvelables
3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants
4. Développer la mobilité durable en proposant des alternatives sécurisées et efficaces à la voiture individuelle
5. Réduire l'impact des déchets du territoire

## *1. Promouvoir la sobriété et améliorer les performances énergétique et climatique des bâtiments*

### Rappel contextuel

Afin de lutter contre le réchauffement climatique, l'action sur les dépenses énergétiques du secteur du bâtiment est primordiale. En effet, le secteur résidentiel représente 35% de la consommation énergétique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, ce qui en fait le premier secteur de consommation[79]. Il est à noter qu'une part importante de cette énergie est électrique ou provient de la biomasse, donc les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur ne sont qu'en troisième position derrière les transports et l'agriculture.

[78] Synthèse du diagnostic du PCAET, p.2
[79] *Ibid.*

Les objectifs

Pour arriver à réduire les dépenses énergétiques du secteur du bâtiment, la stratégie du bloc communal est divisée en plusieurs types d'actions : l'amélioration énergétique de l'habitat (privé et social), la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement de constructions neuves de logements et de bâtiments publics.

*ZOOM/ Un plan de rénovation des bâtiments scolaires : Une nécessité pour en améliorer la sécurité, le confort et réduire les charges de fonctionnement*

Au sein des actions d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics et privés, les projets concernant les bâtiments scolaires représentent un point important. On peut relever d'une part les projets de rénovations énergétiques, d'autre part les projets de constructions neuves et enfin les projets de production d'énergie renouvelable installés sur des bâtiments scolaires.

- 4 projets de rénovation énergétique (Lagrave, Fayssac, Florentin et Mezens)
- Des études pour la rénovation énergétique de 2 écoles (Briatexte et Salvagnac)
- La construction de 3 écoles neuves bioclimatiques et sobres en énergie (Gaillac, Montgaillard et Brens)
- Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de 3 écoles (Cahuzac, Senouillac, Parisot)
- Installation de chaufferies bois (individuelles ou réseau de chaleur) dans 3 écoles (Gaillac, Briatexte et Salvagnac)

Ces projets sont transversaux car au-delà de l'aspect climatique, ils vont également dans le sens de l'attractivité territoriale en développant la qualité des services scolaires, en lien avec le Projet Educatif Communautaire et de l'économie avec des projets importants pour le secteur local du bâtiment et des énergies renouvelables.

## *2. Développer les énergies renouvelables*

Rappel contextuel

Afin de réduire les gaz à effets de serre émis à l'échelle du territoire, renforcer sa résilience et préserver les ressources, il est nécessaire de développer la production d'énergies renouvelables. Le potentiel de production d'énergie renouvelable sur le territoire est plutôt élevé. Actuellement, 13,4% de l'énergie consommée sur le territoire provient d'une source durable (243 GWh/an pour une consommation totale de 1 807 GWh/an en 2019)[80].

Les objectifs

L'objectif est d'arriver à produire une grande partie de l'énergie consommée de manière durable d'ici 2050. Cela passe donc d'une part par la réduction de la consommation, et d'autre part par le

[80] *Ibid.*

développement de la production durable. Ce développement des énergies renouvelables doit être poussé par l'action publique pour arriver à atteindre les objectifs fixés. Le bloc communautaire doit ainsi mener des projets de production mais également soutenir les initiatives privées, qu'elles viennent d'entreprises ou de citoyens. À moyen terme, les projets développés concerneront principalement le photovoltaïque, les chaufferies bois, et la méthanisation.

### *3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants*

#### Rappel contextuel

Le réchauffement climatique va exposer le territoire à divers risques pour les espaces et les ressources, qui auront un impact sur l'environnement et les espèces mais aussi sur les habitants. La ressource en eau va diminuer, la biodiversité baisser, les épisodes de chaleur et d'évènements climatiques extrêmes augmenter[81].

#### Les objectifs

La préservation des espaces naturels, de leur faune et flore, ainsi que des ressources du territoire est un enjeu important de la transition écologique. Cette démarche permet de limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement et de garantir la résilience du territoire face au changement climatique. En effet, la gestion économe de la ressource en eau fait partie des principaux enjeux auxquels devra faire face le territoire. Par ailleurs, le réchauffement climatique engendrera une perte de biodiversité qu'il faut tenter de minimiser. Enfin, afin d'éviter les îlots de chaleur, de maintenir les espaces de séquestration carbone, et de préserver les terres agricoles (garantes de la sécurité alimentaire), il convient de mener une politique économe en matière de consommation foncière. Ces démarches ont pour but de préserver l'environnement tout en garantissant un cadre de vie confortable pour les habitants en minimisant l'impact du réchauffement climatique sur leur quotidien (par exemple en construisant des écoquartiers et en aménageant des îlots de fraîcheur).

### *4. Développer la mobilité durable en proposant des alternatives sécurisées et efficaces à la voiture individuelle*

#### Rappel contextuel

Le secteur des transports représente le deuxième secteur consommateur d'énergie (34% en 2015)[82] sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et le premier en termes d'émissions de gaz à effet de serre (31%)[83]. Par ailleurs, ce secteur est très dépendant des énergies fossiles, et donc vulnérable à la hausse des prix. Ainsi, une politique forte en matière de mobilités est un impératif de la transition écologique.

Les compétences en matière de mobilités sont partagées. Les projets en la matière peuvent donc être menés par la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération et les communes. Une bonne coordination pour mener des actions globalement cohérentes est donc un enjeu sur ce sujet.

#### Les objectifs

[81] *Op. Cit.*, p.6
[82] *Op. Cit.*, p.2
[83] *Op. cit.*, p.3

Faciliter les déplacements et l'utilisation de mobilités douces, telle est l'ambition de la Communauté d'Agglomération en matière de mobilités. Le bloc communautaire est résolu à développer une politique sur ce sujet qui se décline sur plusieurs volets : le développement de l'offre alternative à la voiture individuelle, les mobilités comme vecteur de lien social, le développement de la culture de la mobilité durable, l'amélioration des infrastructures et services existants.

*ZOOM/ Pour une nouvelle approche de la mobilité du quotidien en territoire rural*
La stratégie du bloc communautaire en matière de mobilités se décline suivant plusieurs thématiques :

- Le développement des mobilités douces au travers d'infrastructures cyclables et piétonnes efficaces et sécurisées (projets communautaires et communaux)
    - Pistes cyclables
    - Cheminements piétons
    - Mise en œuvre du Plan Vélo Communautaire
- Le développement d'une mobilité alternative à la voiture individuelle
    - Plateforme communautaire et sociale de covoiturage
    - Expérimentation du transport à la demande (TAD)
- Améliorer l'efficacité des réseaux de transports en commun
    - Communiquer sur les offres alternatives de transport et les transports en commun
    - Optimiser les réseaux de transports collectifs existants (notamment via l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux)
- Conforter la culture de la mobilité durable sur le territoire
    - Intégrer les mobilités dans les documents d'urbanisme
    - Sensibiliser et accompagner les scolaires dans l'usage des modes actifs
    - Accompagner le Plan de Déplacement Employeur dans 2 entreprises (Infaco et Ineopole) et à Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.
    - Sensibiliser et accompagner les publics scolaires à l'usage des modes actifs (pédibus, vélobus, actions pédagogiques)

## 5. *Réduire l'impact des déchets du territoire*

### Rappel contextuel

Réduire l'impact des déchets sur l'environnement est le dernier point de la stratégie du bloc communautaire en matière de transition écologique. Le traitement des déchets représente 7% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire[84]. Au-delà de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre engendrés par la production de déchets, la question de leur stockage, et notamment concernant certaines substances nocives, se pose.

### Les objectifs

Cet objectif de diminution des déchets produits a pour but de diminuer la consommation énergétique engendrée par leur récolte et leur traitement et de préserver les espaces naturels et les espèces

[84] *Ibid.*

animales.  Par ailleurs, cela permet de favoriser d'autres modes de consommation : les productions locales, les circuits courts, les produits biologiques. En effet, ces modèles de production et de consommation doivent aller de pair avec une limitation des déchets.

Les actions qui seront menées par le bloc communautaire pour mettre en œuvre cette orientation concernent la réduction des déchets, le compostage, le tri, et leur valorisation. La collecte des déchets ménagers doit être améliorée, et le compostage développé. Le projet « Tryfil Horizon 2030 », porté par le syndicat mixte auquel la Communauté d'Agglomération adhère, a des objectifs ambitieux en la matière. Il porte sur la diminution des déchets, une augmentation des déchets plastiques recyclés, la gestion des biodéchets et la mise en œuvre de nouvelles unités de valorisation des déchets.

# Partie 4 - Coopération interterritoriale

La coopération interterritoriale est fondamentale pour mener une action publique efficace qui bénéficie aux habitants, et faire en sorte qu'ils ne pâtissent pas des limites administratives de certaines actions publiques. Cette coopération entre les territoires permet de mieux relever les enjeux communs à différents territoires, partageant des identités communes et soumises aux mêmes dynamiques. Par la convergence des actions, elle est un enjeu de cohérence et d'efficience des politiques publiques.

Les territoires limitrophes de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet se situent dans les départements du Tarn, du Tarn-et-Garonne, et de la Haute-Garonne (voir carte ci-dessous).

De plus, les territoires qui sont sous l'influence de l'aire urbaine toulousaine vont au-delà des territoires limitrophes. Ainsi, la question de l'échelle choisie pour mettre en place certaines politiques a été posée et ce sont les principes d'adaptabilité et du pragmatisme qui ont été choisis. Il s'agit de définir d'abord les objectifs de l'action publique pour questionner ensuite l'échelle territoriale de déploiement et les coopérations éventuelles à mettre en place. Les notions de « pôles de centralités » ou encore de « bassins » ont été réitérées. Il s'agit de s'appuyer sur ces notions pour réfléchir aux usages et aux besoins des habitants tout en se rapprochant d'un objectif d'efficience de l'action publique (efficace et qui optimise les ressources financières).

Plusieurs thématiques sont particulièrement concernées par cette coopération interterritoriale pour arriver à répondre au mieux aux besoins des habitants. ; tel est le cas par exemple pour les mobilités, l'habitat, le tourisme, les déchets, l'eau, les services de santé, l'emploi et la formation. Et cela concerne également les enjeux liés à la transition écologique des territoires. La coopération peut alors prendre la forme de politiques publiques concertées, de partage d'information fluidifié, de conventions de réciprocité dans certains domaines, ou de gouvernance partagée.

A la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, certaines politiques font déjà l'objet de coopérations interterritoriales. Les déchets sont gérés par le syndicat Tryfil dont la communauté d'agglomération est membre, avec un territoire de compétence qui s'étend sur 14 intercommunalités

du Tarn, de la Haute-Garonne et de l'Hérault. Il en va de même pour la gestion de la ressource en eau (eau potable et gestion des rivières) qui sont gérées par des syndicats mixtes.

Concernant le tourisme, un Syndicat Mixte de gestion de la compétence tourisme a été créé en juillet 2021 entre la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et la Communauté de communes du Cordais et du Causse. Cette structure a pour but d'organiser le développement touristique du territoire au travers d'un seul office du tourisme. Cela répond à une identité et des réalités communes aux deux territoires qui rendent pertinentes la mise en commun de la gestion et des ressources.

Par ailleurs, d'autres politiques pourraient faire l'objet d'une coopération dans le futur, dans une forme plus ou moins structurée. C'est le cas par exemple des mobilités, de l'habitat, et du Projet Alimentaire de Territoire.

# Partie 5 - Une gouvernance partagée au sein du bloc communal et avec les partenaires pour davantage d'efficience de l'action publique

Un des fils rouges de ce Projet de Territoire consiste à renforcer la gouvernance partagée du territoire en consolidant le tandem communes/communauté.

La communauté d'agglomération a la mission de conception des politiques dans un cadre d'ensemble cohérent. Elle doit garantir l'équilibre territorial, veiller à ne pas générer des disparités internes et veiller à ce que l'action publique soit efficiente.

La commune est garante de la proximité, du lien avec les habitants et avec la société civile de manière générale, ainsi que de la participation citoyenne. Il convient de garantir le principe fondateur selon lequel la commune est la « porte d'entrée de l'action publique ». Sur un grand périmètre, le rôle de proximité et d'animation de la commune est ainsi renforcé. C'est la subsidiarité.

Pour garantir ces principes, il convient :

- De fluidifier la circulation des informations entre les communes et la communauté d'agglomération ;
- De favoriser les espaces de dialogue, pour mieux se connaître, partager, faire remonter les problématiques, expérimenter des solutions.

## 1. Le renforcement du tandem communes /communauté

### *a. L'appui aux projets communaux*

Afin de poursuivre l'amélioration constante de la gouvernance du territoire par le bloc communal, une aide technique aux projets des territoires est déployée par la communauté d'agglomération.

Dans le contexte du Contrat de Plan-État-Région, des politiques contractuelles sont développées par l'Etat, la Région, le Département et l'Union Européenne, à destination des territoires de projet. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération contractualise, met en œuvre les outils contractuels et développe une ingénierie d'accompagnement des porteurs de projets.

L'ingénierie mise en place au service du bloc communal consiste à la mobilisation des ressources et expertises internes et externes pour l'émergence et la formalisation de projets. Les objectifs poursuivis sont le développement durable du territoire, l'amélioration de la qualité de vie, la cohésion sociale, et l'accroissement de l'attractivité du territoire, tout en veillant à la mise en cohérence des différentes politiques publiques dans un objectif de transversalité.

## *b. Le travail avec les communes*

*Le lien avec les élus et techniciens des communes*

Une attention particulière est apportée au lien avec les élus des communes, et notamment les mairies, ainsi qu'avec les techniciens, et notamment les secrétaires de mairie et directeurs généraux.

Une Conférence des Maires se tient régulièrement, elle est convoquée à la demande du Président ou d'une partie des maires. Elle a une valeur consultative mais son avis et ses travaux sont fondamentaux : elle est en effet la garante du respect de la souveraineté des communes, et de la recherche du large consensus.

Par ailleurs, élus et techniciens municipaux ont été sollicités lors du recensement des projets communaux. Ils ont par la suite été tenus informés de l'évolution du processus de recensement, des projets remontés, et de l'avancement du Contrat de Relance et de Transition Écologique. Cette démarche a pour but d'inclure, à chaque étape, l'ensemble des composantes du bloc communautaire.

*Une méthodologie de recensement des projets mise en place*

Pour aller dans le sens du renforcement des liens communes/communauté et de la meilleure circulation des informations, un travail de recensement des projets communaux prévus pour la période 2021-2026 a été mené. Au-delà du suivi et de l'accompagnement de certains projets communaux par les services de la communauté d'agglomération, il s'agissait de recenser tous les projets, sans en mettre aucun de côté. Les objectifs étaient multiples : faire émerger des enjeux particulièrement forts au travers de thématiques récurrentes, permettre aux projets d'éventuellement bénéficier d'aides de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance, et avoir une visibilité d'ensemble sur les projets, travaux et investissements futurs à l'échelle du territoire. A titre d'exemple, 176 projets communaux ont été recensés pour la période 2021-2022, pour un montant de plus de 56 millions d'euros.

*Les contrats communaux*

Par délibération du 22 mars 2021, le Conseil de communauté a pris plusieurs engagements :

- élaborer le projet de territoire. Ce travail est engagé au travers du Contrat de relance et de transition écologique

- élaborer un pacte financier et fiscal

- établir un contrat de partenariat entre chaque Commune et la Communauté d'agglomération.

Déclinaison locale du CRTE, le contrat de partenariat identifie les projets conduits par le bloc communal qui concourent à la réalisation du projet de territoire, et les moyens qui leur sont alloués. Il s'agit d'un dialogue entre chaque commune et l'agglomération sur un plan d'actions pluriannuel concerté, dont les objectifs sont :

- renforcer la cohérence de l'action des collectivités dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans le projet de territoire

- optimiser les cofinancements pour réaliser les projets d'investissement d'ici 2026

- renforcer l'appui en ingénierie qu'apporte la Communauté d'agglomération à chaque commune pour

la réalisation de ses projets d'investissement

Le projet de contrat, ci-annexé, se décline en trois parties :

1. La commune : carte d'identité, enjeux et priorités communales
2. Le plan d'actions partagé et les contributions réciproques
3. Mise en œuvre du contrat, avenants et évaluation

La démarche et la trame du contrat de partenariat ont été examinés par la Conférence des maires, puis travaillés lors de 2 rencontres avec les communes ; les communes ont notamment exprimé leur attente vis à vis d'un travail concerté de certains projets pour en faciliter l'émergence et la réalisation. Le recensement des projets communaux et communautaires mené pour l'élaboration du CRTE sera la base du dialogue entre les communes et la Communauté d'agglomération.

Il est prévu d'établir ces contrats au cours de l'année 2022.

# 2. Le dialogue avec les partenaires institutionnels

Un **Comité de Pilotage** stratégique et de suivi des politiques contractuelles est mis en place, à l'échelle du territoire de l'Agglomération de Gaillac-Graulhet. Ce Comité est composé des représentants des cosignataires des différents contrats (Etat, Département, Région). Il est co-présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et par le représentant de la partie cosignataire. Les différents Comités de Pilotage sont ainsi mutualisés.

Ce comité a pour missions :

- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel ;
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement des programmations des différentes politiques contractuelles, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation ;
- De procéder à l'évaluation permanent des conditions de mise en œuvre des contrats et dispositifs.

Ce comité se réunit de manière régulière et peut être réuni exceptionnellement sur demande d'un des membres cosignataires.

Le secrétariat permanent de ce comité est assuré par les services de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Les signataires des différents contrats et dispositifs associeront à leurs travaux les représentants des partenaires et acteurs du territoire, dont notamment :

- Chambres consulaires
- Etablissement Public Foncier d'Occitanie
- Le Conseil de Développement du territoire
- CEREMA, ARS, ADEME, Banque des territoires
- CAUE

- Associations
- Tout autre représentant d'un acteur concerné par un ou plusieurs projets ou thématiques abordés lors d'un Comité des Partenaires, dont l'invitation est à la discrétion du Président

Un **Comité d'Orientation et de Programmation**, dit « **Comité des Financeurs** » est organisé à l'échelle départementale entre l'Etat, la Région et le Département. Les communes et les EPCI n'y sont pas représentés.
Ce comité a notamment pour missions :

- D'examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels dans le cadre des politiques contractuelles,
- D'effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),
- De mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets.

Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires des Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dans le département du Tarn et de l'Etat.

Le secrétariat général du Comité d'Orientation et de Programmation dit « Comité des Financeurs » des politiques contractuelles territoriales dans le département du Tarn est assuré par le Conseil Départemental du Tarn.

# 3. L'évaluation et l'analyse des politiques publiques

## *a. Une démarche d'analyse et de suivi des politiques publiques*

L'analyse et le suivi des grands indicateurs, dynamiques et évolutions du territoire sont des outils d'aide à la décision importants, permettant de mener des politiques publiques efficaces et qui suivent les évolutions du territoire.

Cette démarche répond à plusieurs besoins :

- Alimenter des différents diagnostics de territoire avec des données récentes ;
- Faciliter la prise de décision dans le cadre des projets territoriaux ;
- Engager une évaluation en continu des projets et des politiques publiques.

L'action publique en matière d'habitat, d'aménagement (foncier et artificialisation) et de politiques contractuelles a notamment de forts intérêts à mener une démarche d'observatoire. Un observatoire de l'habitat va notamment être créé. Ces besoins peuvent servir de base à un commencement de la démarche, qui peut ensuite être poursuivie et étendue à d'autres politiques et thématiques en fonction des besoins.

Cet outil peut prendre la forme d'un suivi régulier de plusieurs indicateurs pertinents. Les moyens peuvent être multiples :

- Centraliser une analyse de plusieurs indicateurs, mis à jour régulièrement

- Mettre en commun et centraliser les données importantes entre plusieurs services pour permettre de décloisonner partiellement le fonctionnement de l'action publique et ainsi la rendre plus efficace
- Fluidifier le partage de certaines données entre communes et communauté d'agglomération
- Instaurer un partage de données avec certains partenaires institutionnels afin d'approfondir la connaissance du territoire dans des thématiques données.

### *b. Des exemples d'indicateurs d'évaluation des politiques publiques*

*Parmi les indicateurs suivants, un travail d'identification des quelques indicateurs pertinents et mesurables sera à faire.*

| **THÉMATIQUE** | **INDICATEUR** |
|---|---|
| **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** | |
| **Action économique** | |
| Commerces et entreprises | Nb de commerces rénovés dans le QPV / Nombre d'euros investis<br>Évolution du nombre d'entreprises par secteur |
| Budget | Montants budgétaires VS consommation budgétaire |
| **Projet Alimentaire Territorial** | |
| Partager<br>Co-construire, piloter | - Nombre de réunions et de participants par catégorie d'acteurs aux réunions du Comité de co-construction et de pilotage |
| Structurer<br>Filières production | - Nombre de producteurs Bio sur le territoire + évolution sur 3 ans<br>- Nombre de production labellisées + évolution sur 3 ans<br>- Evolution du foncier agricole en m² |
| Structurer<br>Filières distribution et restauration scolaire | - Taux de produits locaux dans la restauration scolaire en %<br>- Taux de produits bio dans la restauration scolaire en %<br>- Pesée des déchets alimentaires dans les cantines + évolution sur plusieurs années en kg |
| Développer l'aide sociale pour l'alimentation | - Montant des aides sociales alimentaires attribuées sur le territoire en €<br>- Nombre de commerçants et de producteurs participants à la collecte des denrées alimentaires pour les distributions caritatives |
| Sensibiliser<br>Communiquer vers tous les publics | - Nombre d'actions de sensibilisation au goût dans les écoles et les accueils de loisirs<br>- Nombre d'actions de communication auprès du grand public sur les produits et producteurs locaux |
| | |
| **Politique de la Ville** | |
| Emploi- Économie | - Nombre de partenaires mobilisés, nombre de réunions annuelles<br>- Nombre de bénéficiaires,<br>- Nombre de clauses sociales dans les marchés publics.<br>- Nb de projets soutenus |
| | |
| **Tourisme** | |

| | |
|---|---|
| Indicateurs de performance et d'activité | - Accueil (nombre de visiteurs, français / étrangers, nombre de mails, d'appels téléphoniques…)<br>- Internet : fréquentation du site…<br>- Newsletters : nombre d'envoi, taux d'ouverture…<br>- Réseaux sociaux (nombre de publication, de fans…)<br>- Numériques (nombre de connexion aux bornes…)<br>- Évènements (contact salon, nombre de personnes aux apéros Office du Tourisme, nombre d'éductour réalisés…)<br>- Accompagnement des prestataires (Nombre d'ateliers ANT, de visites chez les prestataires…)<br>- Ventes (nombre de dossier vendus, volume d'affaires généré, nombre de participants aux visites guidées, Chiffre d'affaire des boutiques…)<br>- Qualité (nombre de réclamations, d'incidents, de remarques, de questionnaires…)<br>- Développement durable (nombre de brochures recyclées et de cartouches changées) |
| **COHESION TERRITORIALE** | |
| **Habitat** | |
| Logements sociaux | - Ménages éligibles au logement social<br>- Nombre de logements locatifs sociaux manquant en 2020 pour répondre aux objectifs de la loi SRU<br>- Coût de revient des logements sociaux HLM cofinancés par l'agglomération |
| Rénovation logements | Montant des travaux générés par les travaux réalisés et projetés (dont Rénovam) |
| **Action culturelle** | |
| Publics | - Fréquentation : lecteurs, participants, visiteurs, spectateurs<br>- Démographie des publics<br>- Typologie des publics |
| Programmation et animations culturelles | - Indices et statistiques fréquentations<br>- Nombre d'événements<br>- Nombre de structures (institutionnelle, associative, privé, particulier) qui propose une offre d'animation ou programmation<br>- Typologie des pratiques culturelles |
| Acteurs associés | - Nombre de partenaires<br>- Nombres d'artistes, de compagnies, métiers spectacles vivants sur le Territoire<br>- Nombre d'écoles, collèges et lycées impactés |
| **Politiques contractuelles territoriales et Ingénierie aux communes** | |
| Indicateurs sur les projets | - Nombre de projets suivis<br>- Nombre de projets programmés dans les programmations annuelles<br>- Coût total des projets<br>- Subventions attribuées sur le territoire annuellement par partenaires financiers |
| Impact projets | - Impacts sur l'investissement public local (montant des aides et leur part dans l'investissement total) |

| | |
|---|---|
| | - Mesure de l'effet de levier<br>- Maintien de la capacité d'auto-financement des porteurs de projets |
| **Voirie** | |
| Voirie | - Etat du réseau routier<br>- Linéaire de réseau routier entretenu |
| **Eau et Assainissement** | |
| Eau et assainissement | - Nombre d'installation réhabilitées<br>- Nombre de contrôles réalisés |
| **Politique de la ville** | |
| Citoyenneté | - Nombre d'actions conduites dans le cadre du Contrat de Ville<br>- Nombre d'habitants impliqués et part des moins de 25 ans<br>- Nombre d'acteurs impliqués (associations, acteurs locaux, acteurs institutionnels). Ratio nombre d'enfants fréquentant les accueils de loisirs (Alsh, Alae) / enfants de la ville en âge de les fréquenter et Ratio nombre d'enfants issus des quartiers politique de la ville / nombre d'enfants de la ville fréquentant les accueils de loisirs. |
| Éducation | - Nombre de réunions annuelles, nombre de cas traités annuellement, nombre d'acteurs locaux et institutionnels impliqués, nombre d'accueils en structures spécialisées. Evolution de l'offre de formation : nombre de formations proposées (tout public confondu) et capacités d'accueil ; ratio du nombre de bénéficiaires issus de la géographie prioritaire / nombre de bénéficiaires total,<br>- Taux d'accès de la 6èmeà la classe de 3ème, taux d'orientation 2de PRO et 2de GT<br>- Absentéisme dans les écoles de la commune et au Collège : nombre de signalements pour absentéisme transmis à la DSDEN. |
| Santé | - Nombre de professionnels de santé présents sur le territoire (généralistes / spécialistes) et taux de renouvellement des professionnels de santé<br>- Nombre d'actions de prévention sur l'hygiène de vie<br>- Nombre de bénéficiaires / Nb de bénéficiaires QPV<br>- |
| Aménagement et Renouvellement urbain | - Nombre de logements ou rénovés<br>- Taux de vacance dans les logements sociaux<br>- Niveau des revenus<br>- Nombre de demandes de mutation |
| Participation des habitants | - G.U.S.P. : nb de réunions annuelles du partenariat + nombre de partenaires impliqués<br>- Approche plus qualitative : Nombre de réclamations Tarn Habitat. Taux de réponse. Taux de traitement.<br>- Jardins partagés : nombre de parcelles (total/QPV),<br>- Conseils Citoyens : Nombre de réunion du CC par an |
| **TRANSITION ECOLOGIQUE** | |
| **Climat (PCAET)** | |
| Énergies renouvelables | Produites sur le territoire et autoconsommées |

| | |
|---|---|
| Bâti durable | - Nombre de bâtiments rénovés par étiquette énergétique (bâtiments communautaires, bâtiments communaux, logements)<br>- Énergie (en GWh) et rejets de $CO_2$ (en tonnes eq) économisés grâce aux rénovations effectuées dans le cadre de la rénovation énergétique des logements (dont Renovam) |
| Artificialisation | - Surface artificialisée par an et par communes, comparée avec les territoires environnants |
| **Mobilités** | |
| Vélo | - Linéaire de pistes cyclables, longueur des itinéraires<br>- Aménagement de stationnements<br>- Comptage des flux sur certains axes<br>- Comptage des vélos stationnés sur certains supports<br>- Accidentologie cyclistes |
| Mobilités alternatives à la voiture individuelle | - Nombre de consultation de la rubrique « Déplacements et mobilité » sur le site internet de la Communauté d'agglomération<br>- Nombre d'événements organisés autour de l'information de l'offre de mobilité alternative |
| Transports en commun | - Offre TC : nombre d'arrêts, emplacements, nombres de lignes, fréquence et horaires de passage, amplitude horaire, superficie du territoire couverte (lignes régulières, lignes à la demande)<br>- Usage TC : nombre de voyages annuels, nombre de montées/descentes aux principaux arrêts |
| Covoiturage | - Fréquentation des aires de covoiturage<br>- Nombre de déplacements covoiturage sur un axe préférentiel<br>- Nombre d'usagers réels du dispositif de covoiturage spontané |
| Intégration du report modal dans les documents de planification | - Nombre de communes concernées par un PLU ou PLUi prenant en compte les actions du Plan de Mobilité Rurale portant sur le développement des transports collectifs, sur les modes actifs, et le développement des services mobiles aux habitants |
| Marche | - Aménagement d'itinéraires (surfaces d'aires piétonnes, longueurs et largeur de trottoirs)<br>- Nombre de traversées dangereuses réaménagées<br>- Comptage des piétons sur certains axes |
| Partage de la voirie | - Longueur des voies aménagées en zone de circulation apaisée |
| **Déchets** | |
| Quantitatifs et qualitatifs | - Tonnages<br>- Ratio de performance<br>- % de valorisation<br>- |
| Financiers | - Taux de TEOM<br>- Montants REOM<br>- Segmentation analytique et matrice de coûts |
| Activités | - Nombre de permanences<br>- Consommation de carburant<br>- Nombre d'appels, numéro vert |